

B.S.S.

Maintenant

16 NOV 1964

16 NOV 1964

35

NOVEMBRE 1964

CONFORMISME
RELIGIEUX

SOCIALISME
AU QUÉBEC

LE CONCILE

CHRÉTIEN ET
SÉPARATISTE ?

ÉCOLE CATHOLIQUE
POURQUOI FAIRE ?

Sommaire complet
à l'intérieur

HORLOGE DE ROME HEURE DU MONDE

En prologue à ces brèves réflexions sur un séjour romain de quelques semaines, on me permettra une nette dissidence avec d'autres voyageurs ou pèlerins revenus en pleine euphorie. Leur vocabulaire ressemble à un arsenal de voyageur de commerce : « Ville éternelle », « terre des martyrs », « armée de prêtres, de moines et de nonnes, prêts à conquérir le monde au Christ ». Une rhétorique fleurie qui peut encore émouvoir des jeunes filles candides et de pieuses personnes pour lesquelles les questions graves sont résolues... à supposer qu'elles aient jamais existé pour elles.

La première réaction de beaucoup de Nord-Américains en face de Rome et du Concile en est une d'impatience, une sorte d'incapacité à capter une longueur d'ondes qui n'est point celle de leurs antennes habituelles. Les horloges de Rome indiquent une avance de cinq heures sur nous. Du point de vue religieux, on a l'impression qu'il n'existe que cette avance chronologique du centre de la catholicité sur sa périphérie. Il apparaît également évident que le renouveau de l'Eglise romaine s'accomplira par des éléments venus du dehors. La collégialité constitue l'espérance en même temps que le remède à cette situation. Pour des résultats, on comptera encore sur des affrontements, qui ne font que débiter, et loin de s'en inquiéter, il faudrait plutôt s'en réjouir. Ils sont signes de vitalité et d'équilibre, tout autant que mesures nécessaires pour secouer le poids de la Curie et des pays méditerranéens.

TRIOMPHALISME DE NOTRE INFORMATION

Pour avoir suivi sur place le Concile quelque temps, je suis frappé du « triomphalisme » des reportages de journaux, de radio et de télévision. Une attitude qui n'est sûrement pas imposée, voire délibérée, mais qui s'expliquerait par deux faits.

Le premier s'exprime ainsi : chaque pays ou province s'intéresse aux interventions de son épiscopat. Or, il arrive que nous Canadiens, nous soyons bien servis, véritablement à la pointe du renouveau avec les déclarations de Son Eminence le cardinal Léger et de quelques évêques canadiens (particulièrement sur le schéma de l'apostolat des laïcs). A ne connaître que les éléments qui bougent, l'optimisme gonfle alors que la véracité en souffre. En effet, mises à part quelques nouvelles non édulcorées par le commentaire, nous ne savons presque rien des interventions retardataires et réactionnaires, lors de la discussion de schémas, souvent dilués du reste.

L'autre fait explicatif d'une information que je qualifierais de tendancieuse si le terme était moins péjoratif, comment en rendre compte ? Dans l'orientation *volontaire* de journaux et d'émissions pour lesquels il importe d'aller de l'avant, de ne présenter que des précurseurs et des chefs de file, Qui ne sait que l'*Heure du Concile*, du dimanche soir, répond à cette mentalité ? Aucune objection à de tels procédés, à condition que le public catholique nuance ses jugements et ne parle pas à tout propos d'un déblocage rapide, incontesté et incontestable.

A PROPOS DES INTERVENTIONS

Quel que soit le schéma discuté, on trouve invariablement une double optique en présence, ainsi qu'une variété de familles psychologiques. Les évêques qui vivent en des pays où l'Etat est laïc et neutre, où règne une pluralité d'opinions et de religions, reflètent la bonne santé et la confiance. Ils croient davantage en un climat de liberté, pour la diffusion de la vérité et le respect des droits de Dieu, que dans les concordats, qui, tels des barrières, maintiennent les lois et les habitudes catholiques. Au fond, l'option libérale manifeste une grande foi en l'homme et au Seigneur dont la manière n'est jamais contraignante.

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.

Frais de port garantis
si non livrable.

sommaire

ARTS

- Jacques Lamoureux : « Mondo Car-
ne » 365
Jean-Paul Vanasse : La radio,
cette oubliée 366

CONCILE

- H.-M. Bradet : Horloge de Rome,
heure du monde 325
Vincent Harvey : Vers l'Eglise
d'un nouvel âge 337
Perspective sur la troisième ses-
sion 344

CULTURE

- Léo Dorais : Monsieur Hirsch à
l'I. C. A. P. 364

EGLISE

- Henri Dallaire : Hull : Nouveau
diocèse 340

PHILOSOPHIE

- Simon Pierre : Le philosophe et la
pilule 333

POLITIQUE

- Claude Déry : Le prochain discours
du trône... 368

SOCIOLOGIE

- André Billette : L'école catholique ? 362
Gilles Lalonde : Jardiniers ou mé-
caniciens 359
Pierre Saucier : ... Réformiste ou
révolutionnaire ? 349

SPIRITUALITÉ

- Maurice Bouchard : Conformisme
religieux 329
Jeanne L'Archevêque-Duguay :
Sommes-nous justes ? 356
Hélène Pelletier-Baillargeon : Mois
des morts, hier et aujourd'hui 372

SYNDICALISME

- Jean-Réal Cardin : Rivalités syn-
dicales 369

THÉOLOGIE

- L.-André Gignac, Vincent Harvey,
Yves Côté : Fédéraliste ou Sé-
paratiste ? 352

Le Père Schillebeeckx, o.p., estimait l'an dernier que 63% des Pères du Concile sont de cette tendance alors que 37% se rallient à l'option conservatrice, dont les principaux effectifs appartiennent à l'Italie et à l'Espagne. Lors du débat sur la liberté religieuse — un droit qui nous apparaît comme une valeur acquise et un patrimoine de l'humanité — leurs interventions faisaient marche arrière. En substance, ont-ils dit, le catholicisme seul a tous les droits, les autres opinions religieuses aucun : le chrétien devrait toujours régler sa conduite sur le Syllabus, ignorer l'évolution historique et poursuivre l'établissement d'une religion d'Etat...

En aucun cas la sincérité de ces hommes n'est mise en cause. Tout au contraire, leur consternation, voire leur panique face aux réformes, impose le respect. Aussi, faut-il se résigner à ne pas comprendre une *tout autre* structure mentale, créée par une trop longue séparation du monde réel.

LE CHRIST REVENU

Ce qui m'a le plus frappé lors de la cérémonie d'ouverture de la troisième session, c'est que l'autel a repris la première place avec l'imposante cérémonie de la concélébration. Cela peut paraître aller de soi. Pourtant, aux deux premières sessions, la messe d'ouverture fut célébrée sur un autel portatif à roulettes, placé au ras du sol et ramené immédiatement après le sacrifice. Par contre, le trône du Pape occupait la plus haute marche de l'autel de la confession, sous le monumental baldaquin du Bernin. Aux yeux de l'observateur extérieur et même de bon nombre de catholiques, l'Eglise semblait plus centrée sur le Chef visible que sur le Chef invisible.

Les observateurs furent unanimes à qualifier le discours de Paul VI de « christocentrique », un mot créé par l'abbé Bremond il y a quelque trente ans. Tout, dans les gestes et discours du Pape actuel, s'inspire d'une préoccupation du Christ et de l'Esprit. Dans la mesure où on retrouvera le sens de leur présence et de notre dépendance, l'Eglise assouplira la matérialité de ses structures et de ses lois et elle paraîtra proche des hommes. Alors qu'il était devenu plus courant de parler de fidélité à l'Eglise que de fidélité au Christ, le Pape affirme le recentrement vivant : l'Eglise ne doit pas

« s'attarder à quelque complaisance en elle-même, oubliant d'une part le Christ, dont elle reçoit tout et à qui elle doit tout, et d'autre part l'humanité, qu'elle a mission de servir. Elle n'est pas un écran opaque, elle n'est pas à elle-même sa propre fin ».

POUR UNE APPROCHE EXISTENTIELLE

Journalistes et reporters s'ingénient à mettre en valeur le plus petit détail « pittoresque » ; au contraire, l'enfer, le purgatoire, la médiation de Marie, le peuple décide ou non, ne parviennent guère à passionner les foules. Cela est très pénible pour une sensibilité chrétienne, mais c'est ainsi. Que manque-t-il donc au Concile ? Une approche plus existentielle et plus missionnaire dans les schémas qui refléterait davantage ce qu'éprouvent ces Pères, confrontés dans leurs diocèses avec des néo-païens, l'indifférence religieuse, plus encore avec la force la plus dynamique des temps modernes : l'athéisme. Il est facile d'imaginer le malaise d'évêques véritablement apostoliques, aux prises avec des textes théoriques dont la teneur et la formulation particulière relèvent de mille hasards : comme le fait que telle commission ait tel président ou tel secrétaire et que telle requête importante soit mise ou non en discussion, selon la volonté d'un ou de plusieurs hommes.

En théorie, tous les Pères sont pleins de zèle, de compassion et de charité. En pratique, un bon nombre ne peuvent comprendre et secourir efficacement, en raison d'une longue expérience en vase clos, du contexte géographique et social où ils vivent, ou encore d'une psychologie abstraite. Même si le Concile se tient sous les voûtes de Saint-Pierre, les Pères portent en eux, et comment ne le porteraient-ils pas, *le souci des autres* : de l'Asie, d'où l'Eglise est pratiquement absente ; de la Russie où elle est interdite ; de l'Occident, dont elle est solidaire sans réussir pourtant à faire passer son message. Non pas que la liberté lui manque, mais parce que son langage est peu compris et en conséquence peu écouté.

Si la foi nous autorise à affirmer catégoriquement les chances de l'Eglise, c'est cette même foi qui nous oblige à en mesurer les exigences coûteuses de son adaptation et d'un contenu ramené à l'essentiel. Le Concile en paiera-t-il le prix ? Le monde s'irrite des compromis, de la prudence assise, des vagues généralités et d'un « réformisme » qui ne réforme rien, ou si peu, dans l'ensemble.

PATIENCE ET GRATITUDE

Parce que le facteur temps est considérable dans la vie de l'Eglise et que chaque pays a son rythme de compréhension, cultivons la patience, sans nous départir pour autant de notre volonté de large renouveau. Dans notre optimisme, ne sous-estimons pas l'entêtement et les moyens d'action des leaders conservateurs. La faiblesse du groupe progressiste consisterait à oublier que la droite présente un front uni, qu'elle demeurera majoritaire sur place quand les travaux seront terminés et qu'elle dirigera peut-être l'application des décrets.

Enfin, nous devons à nos évêques une profonde gratitude. Ils travaillent arduement dans cette lourde assemblée que représente un Concile. Ils ont de longues séances dans la matinée, des conférences et des réunions de travail l'après-midi. A chaque séance s'affrontent des exposés doctrinaux et pastoraux sur lesquels ils doivent porter un jugement personnel, comme d'humbles chercheurs de la vérité, l'unique critère. Ni l'assurance tranquille des gens sûrs d'eux-mêmes et forts de positions définitives à faire triompher, mais une bataille avec le mystère d'une Eglise qui fait sa lessive au grand jour, dans l'espérance passionnée de la « mise à jour ».



CONFORMISME RELIGIEUX

MAURICE BOUCHARD

QU'EST-CE QUE LE CONFORMISME ?

Parce que toute analyse d'une réalité sociale donnée part d'une théorie tout au moins implicite, j'éprouve le besoin, avant d'aborder la question du conformisme religieux au Québec, de faire quelques commentaires sur la contradiction fondamentale qui existe entre l'acte de foi et le conformisme en matière religieuse.

Le conformisme religieux est un aspect particulier d'un problème plus général, celui de la conformation sociale. Disons, en gros, qu'un acte donné, posé par un individu quelconque, est conformiste, quand il procède instinctivement du seul besoin de ne pas entrer en conflit avec le système de valeurs dominant dans la société ambiante. Bien sûr, une attitude peut être plus ou moins conformiste, mais, à la limite, le conformisme pur est une démission de la raison et de la liberté chez l'individu. Et cette démission s'effectue à deux niveaux. En premier lieu, eu égard au système de valeurs propre à chaque individu. Par conformisme, on adopte spontanément la manière de faire de tout le monde, sans apprécier ses actes d'après les normes et l'éthique auxquelles on adhère soi-même. En second lieu et en conséquence de la première démission, il y a démission de la liberté et du calcul rationnel quant à l'efficacité de l'acte posé relativement aux alternatives qui s'offrent comme moyens d'atteindre ces normes.

Hors du domaine religieux, un acte dicté par le conformisme ne s'oppose pas nécessairement aux impératifs de l'éthique individuelle ou du calcul d'efficacité qui doit normalement inspirer

l'accomplissement de cette éthique chez un être rationnel. On peut même concevoir que l'individu accommode systématiquement et consciemment son échelle de valeurs particulière au système de normes dominant d'une société donnée. Et cette fois, même si l'acte posé ne diffère pas matériellement de celui qui dérive du conformisme, cet acte garde la qualité d'être libre et rationnel, grâce à l'identification des valeurs individuelles et sociales. Encore une fois, le conformisme porte atteinte strictement à la qualité de l'acte, sous l'aspect liberté et rationalité.

FOI ET CONFORMISME

En matière de foi religieuse, le problème est complètement différent. Etre pratiquant par conformisme, c'est entrer en contradiction flagrante avec la nature même de la foi et s'accommoder de la pire absurdité.

En effet, un caractère fondamental de l'acte de foi, c'est qu'il soit libre, en ce sens, qu'il soit une adhésion consciente et voulue à l'idée que Dieu existe. Si la réalité infinie de Dieu pouvait être démontrée par notre raison bornée, Dieu ne serait pas Dieu. Au surplus, nous n'aurions plus à croire, nous serions en quelque sorte déterminés à voir Dieu.

C'est l'essentiel du mystère de la foi que l'homme est incapable de prouver que Dieu existe, pas plus que d'établir qu'il n'existe pas. Par la foi, j'opte pour le principe que ma liberté d'homme est ouverte sur l'infini et que j'ai à choisir entre le temporel et l'éternel, le fini et l'infini. D'où, chez le croyant, cette notion théologique d'un Bien Absolu et d'une liberté entièrement orientée vers cet Absolu et, en conséquence, définie comme une option entre deux termes

bons, relativement plus ou moins parfaits. L'incroyant, parce qu'il rejette librement l'idée de Dieu, opte pour une liberté entièrement circonscrite dans le fini. Il n'y a plus de bien ni de mal, mais seulement des options plus ou moins désirables, eu égard au système de valeurs qu'on a. Il faut donc accepter que l'incroyant a la liberté de faire autant ce qui semble être le mal au point de vue du croyant que ce que celui-ci considère comme le bien. Le croyant et l'incroyant ont la même liberté, y compris celle d'orienter cette liberté vers l'infini ou le fini, c'est-à-dire de croire ou non.

Si, du point de vue de l'homme, la foi parfaite est une orientation délibérée de sa liberté vers Dieu, le conformisme religieux apparaît comme une contradiction et une absurdité. Cette orientation ne peut avoir de sens, en effet, que dans la mesure où Dieu se présente à notre raison comme un terme qui ne souffre pas de comparaison avec le monde fini. Il est inacceptable que le monde fini nous détermine d'une manière quelconque à croire en Dieu. En ce sens, la foi est un pur don de Dieu.

Le conformiste qui pratique parce que tout le monde le fait et qui professe d'une manière instinctive la religion socialement dominante, renonce à se poser le problème de la foi. Il pratique sans croire, pour éviter des ennuis, ou pour obtenir certains avantages. Il est dans la maison de Dieu à la façon des vendeurs que le Christ a chassés du temple. Voilà pourquoi il faut lutter contre le conformisme et, si possible, avec la colère du Christ, la seule qu'il ait jamais manifestée. Comme croyant, et dans la perspective de la foi, l'incroyant me semble plus proche de Dieu que celui qui pratique par pur conformisme.

LE CONFORMISME QUÉBÉCOIS

On m'a demandé des observations personnelles sur l'évolution du conformisme religieux au Québec. Comme je n'ai pas la certitude d'être moins conformiste que la moyenne des catholiques au Québec, et parce que je ne suis pas psychologue de profession, je n'ai pas du tout l'envie d'y aller d'une introspection cruelle sur le thème des décalages et des oppositions observables entre nos comportements réels et les conseils évangéliques. Je partirai plutôt de l'affirmation générale que nous sommes des chrétiens incroyablement conformistes, et j'essaierai d'abord de voir si notre conformisme tend à s'atténuer, et ensuite, de préciser à quelles conditions l'on peut espérer le réduire plus radicalement et plus rapidement encore. Même si je suis économiste de profession, j'aurai l'audace de dire que ma réflexion sur ces questions a été du type sociologique. Et ceci, parce qu'une discussion valable du conformisme religieux doit tenir compte des caractères structurels de la société.

Dans une société homogène, du type rural, comme celle d'avant 1900 au Québec, formée en grande partie de communautés familiales de travail et de vie, la lutte contre le conformisme religieux est avant tout un problème de lucidité et de courage individuels. On naît chrétien et l'on vit chrétiennement dans une famille chrétienne. Se poser le problème de la foi librement, c'est en même temps faire face le plus souvent à l'obligation de rompre douloureusement avec la famille dans le cas d'une option négative. Au total, de la naissance à la mort, le membre de semblable société est en quelque sorte déterminé à croire.

Cette stabilité naturelle et terrienne de notre conformisme religieux aurait normalement dû craquer de toute part avec le rapide développement commercial, industriel et urbain que nous avons connu depuis 1900. N'oublions pas que les ruraux ne font plus maintenant que 12% de notre population québécoise. Pourtant, je doute fortement qu'il eût été possible de démontrer, dans les années '30, que le conformisme religieux était en recul par rapport à 1900.

Le principal facteur de durée de notre conformisme religieux à travers cette phase de transformation économique et sociale a été le contrôle absolu du système d'éducation par l'Eglise, depuis la petite école jusqu'à l'Université. A ce contrôle, il faut ajouter toutes les

formes d'intégration catholique de notre vie sociale : système hospitalier, assistance sociale sous toutes ses formes, presse, organisations de jeunesse, syndicalisme ouvrier et agricole, groupements patronaux, loisirs, et j'en passe. Avec la complicité de l'Etat Provincial, et, en définitive, notre complicité à tous, nous nous sommes enfermés dans une totalité catholique. C'est cet intégrisme de fait qui est le premier facteur responsable de la pauvreté de notre foi.

Dans un tel cadre social, comme dans la famille rurale chrétienne, je le répète, l'individu n'a guère le choix de croire ou de ne pas croire, ni même l'occasion de se poser la question. On a poussé la stupidité jusqu'à tenter d'anesthésier la pensée active de manière à nous faire dormir sur l'héritage de nos aïeux. Pour s'en convaincre on n'a qu'à feuilleter quelques-uns des manuels scolaires produits par notre trop célèbre D.I.P. : la religion s'infiltré dans tous les ouvrages, même ceux de mathématiques, et souvent avec une imagerie typiquement rurale : croix du chemin, prière en famille, etc. En matière d'assistance et de sécurité sociale, malgré toutes les injustices et l'inefficacité qu'il entraîne, le mythe de la charité privée, présenté comme caractéristique de notre culture, a servi à prolonger et étendre l'aventure de Jeanne Mance à la grandeur du Québec de 1964. Qui de nous n'a pas été saturé de cette histoire faite avec la croix et l'épée pour défendre la langue et la foi ? Et encore, dans un Etat où il y a séparation de l'Eglise et de l'Etat !

Les clercs, c'est bien connu, ont en général un style autocratique et dogmatique. L'Eglise est une monarchie et en outre, elle est dépositaire de la vérité révélée. Il n'est pas facile pour eux, même dans les domaines purement temporels, de se départir de ce style. Dans le domaine politique, pensons à toutes ces formes d'arbitraire et de paternalisme que nous avons subies. L'absence de véritable démocratie dans notre vie sociale, culturelle et politique me paraît avoir constitué le second pilier de notre conformisme religieux. La liberté est une et indivisible. Quand on la cède durant toute sa vie, comment peut-on sérieusement prétendre la conserver en matière religieuse ?

Les liaisons profondes qui ont existé chez nous entre, d'une part, l'intégrisme catholique et l'autoritarisme politique, et, d'autre part le dogmatisme de l'Eglise et l'école nationaliste de Montréal, tout en retardant l'éclosion de la

démocratie sociale et politique, ont par ailleurs introduit dans la conscience collective le besoin d'une expression la plus complète possible, économique, culturelle et politique de notre originalité propre comme communauté nationale. C'est probablement à notre intégrisme catholique que nous devons d'être devenus culturellement, socialement et politiquement inassimilables dans le grand tout canadien. Le refus opiniâtre des autres provinces de permettre et de favoriser notre système d'éducation confessionnel en est une manifestation incontestable. De ce fait une diaspora des Canadiens français de l'est à l'ouest devint impossible et nous sommes restés confinés géographiquement au Québec, dans une sorte de ghetto culturel de type totalitaire.

LUTTE POUR LA LIBERTÉ

C'est contre ce caractère de notre univers québécois que la lutte pour la liberté s'est faite depuis une trentaine d'années et non sans succès. Et les premiers militants de ce combat pour la démocratie ne sont pas sortis des mouvements populaires, ouvriers ou agricoles, mais bien, des universités et de l'intérieur de l'Eglise, plus particulièrement de l'Action Catholique spécialisée. Le syndicalisme d'origine américaine, un syndicalisme de marché, n'a jamais mis en question, sauf récemment, l'autoritarisme de notre société. On peut même dire que sous Duplessis, il s'en est fort bien accommodé. Quant au syndicalisme chrétien, à l'origine, et jusqu'aux années '40, il fut essentiellement un prolongement de l'intégrisme catholique. A leurs débuts, c'est-à-dire, jusqu'aux années '40, il en fut ainsi également des mouvements d'Action Catholique.

A partir des années '40, les mouvements de jeunesse catholiques produisent de plus en plus des militants qui rejettent l'autocratisme religieux. Une fois sortis des cadres de ces mouvements, ceux-ci s'engagent nombreux dans les rangs du syndicalisme ouvrier catholique et dans les moyens d'information, presse, radio et télévision.

Simultanément, l'Ecole des Sciences Sociales de Laval commence à faire rayonner des idées de démocratisation, tant à l'intérieur de l'Eglise que dans l'organisation de la vie sociale et politique. Un bon nombre de ses diplômés les plus dynamiques s'insèrent notamment dans le syndicalisme ouvrier catholique. Pour la suite et les résultats,

c'est de l'histoire que nous connaissons tous : luttes de Laval contre le confessionnalisme dans divers secteurs, notamment les coopérations, oppositions violentes entre le syndicalisme catholique et le régime de Duplessis, grèves mémorables, déconfessionnalisation de la C.S.N., naissance de *Cité Libre*, pénétration de la grande presse et de la télévision par une jeunesse gagnée à la démocratie, ébranlement de l'unité épiscopale quant aux options temporelles, voilà autant de jalons importants dans l'instauration de la démocratie dans notre vie sociale, économique, culturelle et politique.

FOI ET DÉMOCRATIE

Il est capital pour la valorisation de la foi catholique chez nous que le combat démocratique se poursuive et s'amplifie. Des impératifs d'efficacité et de justice requièrent que l'Eglise se désengage rapidement du domaine hospitalier et de l'assistance sociale. On se lamente sur tous les tons que les étudiants de l'Université de Montréal sont devenus anarchistes, qu'ils n'admettent plus l'autorité, qu'ils glissent vers la violence, la dynamite, le marxisme et l'athéisme.

Et en même temps, l'Eglise considère toujours l'Université comme sa propriété, prenant appui sur un Conseil de Gouverneurs composé de capitalistes bourgeois, financiers, industriels ou autres. On n'a pas l'air de se rendre compte que cette Université comptera bientôt plus de 500 professeurs de carrière engagés dans l'enseignement à temps complet et que le gros du budget vient de l'Etat. Là aussi, l'Eglise doit se désengager et rapidement. Comme catholique qui essaie d'être lucide, je considère que le maintien du caractère confessionnel de l'U. de M. devient tous les jours une stupidité tragique pour l'avenir de l'Eglise chez nous. Il faut à l'U. de M. un statut d'institution para-étatique, régie par des universitaires de carrière, gouvernant avec l'appui d'un sénat académique, d'un conseil étudiant et d'un conseil public composé de représentants de tous les secteurs intéressés de notre vie sociale, syndicats ouvriers et agricoles, presse et communications, chambres de commerce et autres groupements de ce genre.

En même temps que les militants et intellectuels de chez nous engageaient une lutte vigoureuse pour la démocratisation des structures de notre vie sociale, économique, culturelle et politique, le

peuple du Québec, comme masse homogène, menait une bataille sourde et opiniâtre, trop souvent négative et stérile pour la liberté des Canadiens français de s'autodéterminer vis-à-vis de l'extérieur. Il y a quelques années, un très sympathique professeur de McGill blâmait Duplessis d'avoir imposé au Québec des coûts énormes par sa politique farouchement autonomiste. Il n'avait pas compris, et peu d'Anglo-Saxons d'ailleurs la comprennent, qu'il s'agissait d'une lutte de tout le peuple.

AUTODÉTERMINATION

Pour mener à bien leur combat démocratique, les militants et intellectuels chrétiens du Québec avaient besoin d'un point d'appui, d'un pouvoir politique efficace et par hypothèse stable. Dans l'ensemble, ils ont opté idéologiquement pour la thèse d'un essor du Canada français par le renforcement de la Confédération canadienne. Pensons, par exemple, aux thèses d'un messianisme culturel du Canada français qui émanaient de l'Ecole des sciences sociales de Laval, aux amitiés fédérales du Père Lévesque et de ses disciples, à l'appui très efficace de la radio et de la télévision fédérale aux partisans de la démocratie et de l'antiduplessisme.

Depuis lors, le combat pour l'autodétermination s'amplifie et s'organise. Outre les mouvements séparatistes, violents ou non, on observe tous les jours des faits significatifs : une C.S.N. déconfessionnalisée, culturellement et politiquement identifiée au Québec qui est en voie de faire reculer le syndicalisme d'origine américaine ; une foule d'associations, chambres de commerce, étudiants universitaires et d'autres qui rompent avec les associations nationales ; une Chambre législative et un Gouvernement provincial vivement préoccupés de faire avancer la cause de l'autodétermination.

Voilà rapidement pour les faits. Sur le *plan des idées*, la situation est confuse et inquiétante pour les chrétiens. Deux courants propagent énergiquement l'idéal de liberté collective, et en particulier, le principe de la souveraineté politique. Le mieux ancré dans la vie du Québec de ces deux courants est l'école intégriste et dogmatiste sur le plan religieux allié à la vieille école nationaliste bourgeoise et réactionnaire sur le plan politique et social. L'autre courant est nouveau, plus jeune et non intégré sérieusement ; il travaille à peu

près uniquement via la presse et les moyens d'information comme la radio et la télévision et des revues de plus en plus nombreuses. Il est facilement athée, normalement socialiste sinon marxiste.

LES INTELLECTUELS

Quant aux intellectuels chrétiens et assimilés qui ont mené le dur combat de la démocratisation intérieure, ils sont au mieux dans une position attentiste. Plusieurs d'entre eux ont engagé la bataille ouvertement contre l'idée de la souveraineté politique du Québec. Se méfiant non sans raison des interlocuteurs des deux courants au point de vue des normes démocratiques ; ils les accusent de nous offrir une coquille sans préciser ce qu'il y a dans l'œuf. Cette thèse fut exprimée, une fois de plus, dans la dernière livraison de *Cité Libre* par Charles Taylor qui brandit contre les indépendantistes l'accusation de globalisme.

Il me semble urgent que les intellectuels chrétiens sortent de leur attentisme ou de leur négativisme quant au problème de la souveraineté et orientent leurs analyses sur le développement d'un ensemble de conditions favorables à l'expression la plus valable d'une indépendance politique au Québec. Il ne faut plus s'attarder à se demander ce que coûterait la séparation ; mais bien quelles seraient les conditions structurelles internes, économiques surtout, les stratégies politiques, les rapports économiques extérieurs avec le reste du Canada et avec les Etats-Unis qui pourraient minimiser le coût immédiat de la souveraineté, et favoriser, à longue échéance, une accélération de notre développement économique et social.

Il se peut, que même au terme de cette analyse, la souveraineté apparaisse trop coûteuse et impossible. Mais on aura eu au moins le mérite de choisir en admettant la réalité, c'est-à-dire que le peuple du Québec désire profondément l'indépendance et en travaillant positivement pour trouver moyen d'actualiser cette forme particulière de la liberté tout court. S'ils n'œuvrent pas rapidement dans cette direction, les intellectuels chrétiens seront devenus ce qu'ils ont tant attaqué, des dogmatistes, c'est-à-dire, des gens qui accordent une valeur absolue à une forme de liberté, la démocratie intérieure, au détriment de valeurs auxquelles le peuple tient manifestement.

N'oublions pas d'ailleurs que la démocratie intérieure parfaite est une denrée pour une société stabilisée dans ses assises et non menacée de l'extérieur. Les Français qui ont l'idéal démocratique dans la peau ont quand même eu le bon sens de se donner un régime autoritaire et paternaliste quand ils ont pris conscience de l'effondrement politique et économique de la France à l'extérieur. Les syndicats ouvriers sont foncièrement démocratiques dans leur régie interne ; quand les conditions extérieures menacent leur existence, dans certaines grèves par exemple, ils savent devenir temporairement de petites dictatures à l'occasion. Aucune forme de liberté n'a en soi de valeur absolue. Il faut les défendre toutes à la fois, et avec réalisme, c'est-à-dire, en tenant compte des circonstances qui permettent de promouvoir en priorité la liberté globale ou la liberté intérieure.

UNE ÉGLISE INTÉGRISTE

L'Eglise est déjà trop associée chez nous à des formes intégristes et à des alliances réactionnaires responsables de notre anachronique conformisme religieux. S'il faut encore que l'aile libérale et démocratique de cette Eglise fasse obstacle d'une manière dogmatique à la volonté d'autodétermination politique du peuple, la jeunesse qui est encore très conformiste sur le plan religieux, au lieu de valoriser la foi qui lui a été donnée en héritage, risque fort de basculer dans l'incroyance et l'athéisme militant.

Du côté de l'Eglise enseignante, celle des clercs, on souhaiterait vivement un effort systématique vers une pensée morale qui ait une dimension sociale. Les chrétientés autocratiques, la nôtre depuis 300 ans, n'éprouvent aucun besoin à cet égard. Un citoyen, c'est un chrétien. La morale est une affaire individuelle, et les moyens de l'incarner relèvent strictement de l'ascèse et de la pratique individuelle des vertus suggérées par la pastorale.

Dans une société industrielle complexe, démocratique et pluraliste, les individus ne sont plus socialement déterminés à croire, ni à croire d'une manière homogène. Au surplus, le développement de plus en plus complexe de l'organisation économique, sociale et politique peut se faire dans un sens contradictoire aux exigences de la foi et de la Révélation. Il est donc essentiel que l'enseignement de l'Eglise informe la vie sociale comme telle.

MORALE ET SCIENCES SOCIALES

Notre morale catholique qui s'est développée en bonne part dans le contexte du Moyen-Age européen, et donc, dans une société autocratique et rurale, manque sérieusement de prise sur le monde contemporain. Basée sur le fait que l'homme est doué de raison, cette morale propose un système de fins raisonnables à l'homme orienté vers Dieu. Mais ces fins raisonnables, l'homme d'aujourd'hui les recherche librement sous l'empire de contraintes typique-

ment sociales, en général tout ce qui a trait à l'organisation économique et politique. Dans chaque société particulière, selon son degré d'évolution et de complexité, il se pose le problème de définir les modes d'organisation économique et politique les plus efficaces pour la promotion des valeurs chrétiennes. Il n'y a pas un système idéal que l'on pourrait appeler chrétien. Tout dépend du contexte historique des sociétés particulières.

Il faut donc que l'Eglise, en s'appuyant sur les sciences de la vie sociale qui cherchent à définir les conditions théoriques de systèmes économiques et politiques efficaces, adapte son message à chaque société, de manière que les chrétiens contribuent comme tels au progrès de la vie sociale et l'orientent vers Dieu démocratiquement, c'est-à-dire, sans recours à la contrainte et au mensonge de l'intégrisme.

Cet effort exige que les papes cessent de proposer des modes d'organisation sociale à l'Eglise universelle : coopératisme, syndicalisme ouvrier-patronal, syndicalisme tout court, anti-socialisme, etc. Ces options relèvent des Eglises locales et supposent, dans ces Eglises, une réflexion soutenue et réaliste sur les modes de vie sociale les mieux appropriés aux circonstances. A l'idée intégriste d'un chrétien déterminé à croire par la vie sociale, c'est-à-dire, conformiste, il faut substituer le projet d'un chrétien agissant démocratiquement et positivement sur l'organisation sociale dans un sens favorable à sa foi. ◀

COLLOQUE

Maintenant

« POURQUOI LA VIOLENCE ? »

PARTICIPANTS :

Jacques Ferron : écrivain

Jacques Larue-Langlois, Président du Mouvement de Désarmement nucléaire et de la paix

Pierre Maheu : Rédacteur à « Parti Pris »

Pierre Nadeau, Animateur à Radio-Canada

Jean Pellerin : directeur de « Cité Libre »

Judi, 26 novembre,
8 heures 30 p.m.

Monastère Saint-Albert-le-Grand
2715, Chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal

INVITATION GÉNÉRALE — ENTRÉE LIBRE

RÉGULATION DES NAISSANCES

LE PHILOSOPHE ET LA PILULE

SIMON PIERRE



Dans le numéro de juillet-août de la revue *Perspectives sociales*, M. Charles de Koninck, éminent professeur et doyen de la faculté de philosophie de l'université Laval, consacre une étude sérieuse au problème moral que soulève l'emploi des pilules anovulantes pour la régulation des naissances. Se défendant de présenter ses vues comme une règle de conduite, l'auteur estime, au plan de la réflexion théorique, que le débat sur la question reste ouvert et n'a pas été clos par l'allocution de Sa Sainteté le pape Pie XII, en 1958. Nous avons pris la liberté de donner à ce résumé, qui se veut tout de même fidèle, la forme d'une discussion, groupant autour de trois centres d'intérêt les réflexions du professeur de Koninck.

LE MORALISTE. *Tous les moralistes s'entendent à proclamer licite, et même recommandable en certains cas, le recours à la méthode de continence périodique pour la régulation des naissances, supposé évidemment qu'il ne s'agit pas d'un calcul égoïste. Mais il ne saurait être question d'appliquer à l'emploi des progestogènes ou pilules anovulantes la même règle morale. Dans le premier cas, on a affaire à un procédé parfaitement naturel; dans le second cas, à un procédé artificiel et contre-nature.*

M. DE KONINCK. Le critère de discrimination que vous invoquez est inopérant.

Premièrement, l'art et la nature, le naturel et l'artificiel, doivent être distingués mais non opposés. L'art (par exem-

ple l'art médical) est normalement appelé à coopérer avec la nature et à faire en quelque sorte ce que ferait celle-ci si elle le pouvait. La nature amputerait un organe gangrené si elle le pouvait. D'autre part, c'est en vertu même de sa nature que l'homme a besoin de choses artificielles : le vêtement, l'habitation, les moyens de transport et de communication. Bien loin d'être contraire à la nature, l'art est ici exigé par la nature à titre de complément indispensable. Le besoin de l'artificiel n'est pas de soi artificiel.

Sans doute les moyens utilisés par l'art seront-ils parfois très différents, voire contraires à ceux qu'emploie la nature. Ils ne deviennent pas pour autant purement et simplement contre nature. On doit se libérer de la notion qu'une chose est opposée à la nature du seul fait qu'elle est artificielle.

De plus, ce que fait la nature n'est pas nécessairement et fatalement bon de fait. Il serait naïf de croire à une nature universellement bienfaisante et incarnant la paix partout où l'homme n'y apporte pas le méfait, la guerre ou d'autres perturbations. Le danger, dans la nature, n'est pas d'invention humaine : il vient d'abord de la nature elle-même. On objectera que la nature est une participation de l'intelligence divine. Oui, mais elle n'est qu'une participation, une participation très éloignée, qui comporte en conséquence des limitations. Qu'on songe, par exemple, à la défense insuffisante dont dispose l'organisme humain contre l'invasion par des corps étrangers. Il faut donc se garder de défier la nature. Même si elle compte à son actif d'admirables réussites, elle présente aussi des lacunes importantes.

Enfin, agir contre la nature n'est pas nécessairement mauvais. Comment pourrions-nous nous nourrir et survivre sans opérer des actes de violence au sein de la nature qui nous entoure ?

LE MORALISTE. *Bien sûr, l'usage des pilules anovulantes comme moyen de régulation des naissances ne peut être rejeté du simple fait qu'il relève de la technique et fait violence à la nature. Il est certain que nous ne pouvons guère bouger ni respirer sans faire violence à quelque chose. Mais dès que nous touchons à la nature humaine, nous sommes aux prises avec un ordre à part. Ce qui oblige à bien distinguer entre les lois de la nature dont parlent les physiciens et les biologistes et la loi naturelle (fondée sur la raison) dont il est question en philosophie ou en théologie morale. Agir contre les lois de la nature n'est pas nécessairement condamnable; il s'agit au contraire d'une nécessité vitale. Mais agir contre la loi naturelle est mal.*

Cependant, même s'il y a lieu de distinguer entre lois de la nature et loi naturelle, cela n'autorise pas à séparer ces deux domaines comme étrangers l'un à l'autre. C'est ainsi que pour apprécier, par exemple, la moralité de la gourmandise ou de l'homosexualité, il faudra considérer la finalité ou l'orientation naturelle des fonctions biologiques en jeu.

Pour revenir à notre problème, l'usage des progestogènes à seule fin de limiter les naissances doit être réprouvé parce qu'en ne respectant pas la finalité naturelle d'un processus ordonné à la génération il devient contraire non pas simplement aux lois de la nature mais à la loi naturelle.

M. DE KONINCK. C'est dire qu'en se prononçant sur la loi naturelle, le moraliste, tout moraliste qu'il est, demeure dépendant de sa connaissance de la nature, et que toute insuffisance en ce domaine risque d'infirmer ses avancés moraux. Ceci doit inciter à la prudence le moraliste qui prétend déceler les *intentions* de la nature. On se souvient encore comment, avant la parution de *Casti Connubii*, des moralistes attirés ont été conduits à déclarer immorale la méthode du rythme et que des consciences en ont été faussées. Ceci dit, quelle est l'intention de la nature en produisant l'outillage sexuel et la différenciation des sexes ?

Et tout d'abord, cette intention est-elle unique ? Puisque les biens du mariage sont multiples, il y a indication que les intentions de la nature ne se ramènent pas univoquement à une seule intention, à savoir la procréation physique, il importe encore de préciser. Car une certaine façon sommaire d'entendre la distinction classique entre la fin principale du mariage (l'enfant) et sa fin secondaire (le commerce d'amitié conjugale) peut prêter à un fâcheux malentendu. L'expression « fin principale » ne doit pas laisser croire que l'autre fin n'a qu'une signification instrumentale. Et l'adjectif « secondaire » (traduction d'ailleurs inexacte du latin *secundus*) ne doit pas s'interpréter par « ce qui vient en second » au sens d'accessoire. L'amitié conjugale possède en soi une valeur de fin honnête et suffisante (*bonum honestum*) et même, à considérer l'intention des *personnes* conjointes, un caractère de fin première et principale. Sans doute cette amitié, sous peine de se détruire, ne saurait-elle exclure l'enfant. Mais les époux ne sont pas « deux en une seule chair » simplement par référence à leur progéniture physique. Encore une fois à considérer la *personne* des conjoints, l'intention expresse et première de la cohabitation et des relations conjugales est celle qui a pour principe et terme l'amitié.

Enfin, après avoir fait à l'amitié conjugale sa juste part, il importe de préciser, en ce qui concerne l'enfant, que le vœu principal de la nature n'est pas sa pure et simple *existence* mais son *éducation* : autrement le devoir des époux serait d'avoir des enfants en aussi grand nombre que possible. Nous admettons aujourd'hui comme une évidence que les époux n'ont pas droit à un nombre d'enfants qu'ils seraient incapables de bien élever. Ainsi donc c'est la réalisation même de la fin principale, l'éducation

de l'enfant, qui demande la limitation du nombre d'enfants.

Or, c'est le lieu de le rappeler, il y a des choses que ferait la nature pour son bien si elle le pouvait. Si la nature savait espacer les enfants de manière à ce qu'on puisse raisonnablement les élever, ne le ferait-elle pas en vue du bien de la famille, de la société et de l'humanité ? Comme elle est impuissante à le faire, pourquoi l'*art* ne pourrait-il intervenir ? D'autant que la nature va déjà à mi-chemin en donnant l'exemple d'une méthode amorcée de limitation et d'espacement des naissances : fécondité de la femme bornée à un certain nombre d'années ; longues périodes agénésiques chaque mois ; arrêt fréquent de la fécondité après l'accouchement pendant la période de lactation.

LE MORALISTE. *Il est évident que si le bien de l'individu ou de la famille ou de l'espèce l'exige, la limitation des naissances devient non seulement permise mais recommandable. Mais il faut que le moyen employé demeure moralement bon. C'est le cas de rappeler que la fin ne justifie pas les moyens. Or, sur ce point, la méthode du rythme se présente comme un moyen licite : on ne saurait en dire autant de l'usage des pilules anovulantes qui constitue une stérilisation directe, bien que provisoire.*

Sans doute une exigence thérapeutique pourra-t-elle légitimer une telle stérilisation, en vertu du principe général des actions à double effet. Mais l'usage des progestogènes à seule fin d'inhiber l'ovulation constitue une violation de la loi naturelle.

M. DE KONINCK. Commençons par souligner un point d'une extrême importance. Puisque l'absorption des pilules anovulantes est reconnue légitime en certains cas, c'est-à-dire sur indications médicales, cela suppose que le moyen en cause n'est pas intrinsèquement mauvais. Autrement rien ne pourrait justifier son usage. Ainsi les pilules anovulantes ne peuvent-elles être assimilées aux contraceptifs purs et simples. L'infécondité temporaire qu'elles provoquent laisse intacte la structure naturelle de l'acte conjugal, lequel demeure aussi complet que durant n'importe quelle autre période agénésique.

Accédons maintenant au cœur du problème. L'emploi des pilules anovulantes constitue-t-il une méthode de *stérilisation* ? Le langage risque ici d'être source de confusion regrettable. Le terme « stérile » possède d'abord un sens obvie et strict : celui d'une condition d'impuissance permanente. Nous

dirons d'un cheval qu'il est stérile lorsque, soit par nature, soit par art, soit par hasard, il est privé de la puissance d'engendrer.

Il y a donc abus de langage ou du moins équivoque à parler de « stérilité temporaire ». De toute façon, si on tient à conserver l'expression, il faut savoir que le mot « stérilité » (ou « stérilisation ») : revêt alors une signification toute différente de son sens premier et obvie, puisque la puissance génératrice n'est aucunement détruite ni abolie. On peut toujours parler de « cécité temporaire » pour celui qu'on enferme dans une chambre noire ou à qui on applique un bandeau sur les yeux ou qui devient aveuglé par le soleil. Mais il est manifeste que le cas est bien différent de celui qui ne voit pas parce qu'il est aveugle.

En somme, le moraliste a tort d'argumenter en donnant au mot « stérile » ou « stérilisation » une signification univoque et en présentant comme adéquate la division : stérilité permanente, stérilité temporaire.

Enfin, même si on adopte la perspective qui autorise l'absorption des pilules anovulantes uniquement pour fin thérapeutique, pourquoi limiter celle-ci au simple aspect somatique de l'organisme féminin, comme si seule la pathologie corporelle pouvait justifier l'usage du produit en cause ? Pourquoi ne pas inclure la pathologie psychique, à certains égards beaucoup plus grave ?

Pourquoi également restreindre la pathologie et la thérapie à l'organisme individuel de la femme ? La famille, elle aussi, constitue un organisme qui sans être strictement naturel comme l'organisme individuel, n'est pas purement moral. Ne pourrait-on pas dès lors parler d'une thérapie familiale, d'un soin de la famille afin qu'elle soit un organisme capable de réaliser son bien principal : l'éducation de l'enfant ?

Devant le débat théorique et les opinions divergentes que suscite le problème de la régulation des naissances, certains époux aux prises avec des difficultés pratiques pourront s'étonner ou s'impatisser. C'est oublier que la morale, comme le rappelle d'ailleurs M. de Koninck, n'est pas affaire de déduction pure sur le modèle d'un traité géométrique. Elle doit se plier aux exigences historiques de la recherche et de l'acquisition graduelle de l'expérience humaine. Aussi faut-il remercier M. de Koninck de sa contribution consciencieuse à l'étude d'une question complexe et difficile.



Huiles à chauffage
Appareils
de chauffage
Livraison automatique
Service jour et nuit

1600 est, rue Marie-Anne, Montréal-34, P. Q.

Tél. : 521-2131

Surveyer, Nenniger, Chênevert & Ass.

1440, OUEST STE-CATHERINE

MONTRÉAL

Compliments de **RENÉ T. ARMAND**

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.

« TOUT POUR LE BUREAU »



MEUBLES ET FILIÈRES

Dactylographes et calculateurs « Olivetti »

Duplicateurs « Rex-Rotary »

Horloges « Stromberg »

Machines à dicter { « Graetz »
et
« Assmann »
Machines à photocopier « Eskophot »

914, rue St-Alexandre, Montréal

Tél. : 861-5771

NEW HAMPSHIRE INSURANCE GROUP

276 OUEST, RUE SAINT-JACQUES

J.-Léon Plante, gérant

Tél. : 845-6286

MONTRÉAL

AVEC
L'EXPRESSION
DE
NOTRE RESPECT
ET DE
NOTRE
GRATITUDE
POUR CE
MAGNIFIQUE
REPORTAGE
SUR LE
CONCILE

LIBRAIRIE
BEAUCHEMIN
LIMITÉE



Edition de
manuels scolaires et
d'ouvrages littéraires



Imprimerie commerciale
Librairie générale
Publications

450, avenue Beaumont
Montréal 15
Tél. : 273-5181

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

FONDÉ EN 1880

PRÊTS EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
ACHATS DE CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES
PRÊTS SUR IMMEUBLES EN CONSTRUCTION

SIÈGE SOCIAL

612 ouest, rue St-Jacques

MONTRÉAL (Canada)

SUCCURSALES À

QUÉBEC — TORONTO — WINNIPEG — REGINA
EDMONTON — VANCOUVER

VERS L'ÉGLISE D'UN NOUVEL ÂGE

VINCENT HARVEY

« L'Eglise que nous avons connue, il y a quelques années à peine, écrit le P. Lambert, spécialiste de l'ecclésiologie et de l'œcuménisme, nous l'avions crue inchangeable, tant les formules semblaient bonnes et sûrs, le mode de son action. Il a suffi du Pape Jean XXIII pour nous donner à comprendre que cette Eglise n'était plus à jour. Vers quoi fallait-il donc s'acheminer sinon vers l'Eglise d'un nouvel âge ? » (*De Rome à Jérusalem*, p. 8).

Je voudrais dégager les principaux traits que l'Eglise avait donnés à son visage depuis quelques siècles, afin de mieux mettre en relief les traits nouveaux de l'Eglise de demain qui s'ébauchent actuellement à Vatican II, de façon laborieuse. On me pardonnera les télescopages historiques que nécessite un propos aussi ambitieux.

Lorsque s'est ouvert le présent concile, des évêques, qui ne manquaient pas d'humour, ont dit de certains de leurs confrères dans l'épiscopat « qu'ils s'en allaient au Concile de Trente plutôt qu'à Vatican II ». La boutade contenait une bonne part de vérité. En effet, ceux des Pères conciliaires qui s'acharnent actuellement à défendre le *statu quo*, luttent, de fait, pour le maintien de ce que plusieurs historiens appellent l'Eglise post-tridentine ou l'Eglise de la Contre-Réforme.

Je m'empresse de souligner qu'il ne faut pas donner à ces appellations (Eglise post-tridentine, Eglise de la Contre-Réforme) un sens péjoratif et y voir quelque mépris que ce soit. Au contraire, dans l'histoire de l'Eglise, le concile de Trente, au 16e s. (à la naissance des temps modernes), a été une sorte de redépart, un coup de barre exceptionnel et décisif. Des orientations et

des choix majeurs y furent pris qui marquèrent l'Eglise pendant quatre siècles : quatre siècles de fécondité humaine et chrétienne.

Ce sont précisément ces orientations et choix majeurs qu'il faut brièvement analyser dans la conjoncture historique du 16e s., pour comprendre le catholicisme des siècles suivants : ses caractéristiques, ses attitudes, son style.

La situation de l'Eglise, au milieu du 16e s., était tragique. La chrétienté médiévale s'était effritée, et avec elle l'unité de l'Eglise d'Occident. Déjà la Réforme déclenchée par Luther avait pris corps et la rupture devenait un fait accompli. Par ailleurs, Henri VIII avait soustrait à l'obédience romaine (*Acte de Suprématie*, 1534) la puissante et riche Eglise d'Angleterre. Au surplus, la pensée théologique était éternée par des courants nouveaux et violents. Les dissensions portaient sur des points majeurs en Christianisme, tels que la conception de la grâce et de la justification, l'efficacité des sacrements, la nature de l'Eucharistie, la légitimité du sacerdoce hiérarchique et l'aspect institutionnel de l'Eglise. Enfin, l'Eglise était en décadence morale profonde et de partout on réclamait une réforme dans la tête et dans les membres.

Devant cette situation, une triple urgence s'imposait à l'assemblée conciliaire de Trente : 1) Freiner le morcellement de l'Eglise romaine et trouver un nouveau centre d'unité ; 2) Préciser la doctrine catholique sur les points en litige et condamner les « erreurs » nouvelles ; 3) Réformer l'Eglise catholique.

Voir comment le concile de Trente s'est engagé dans cette triple tâche, c'est apercevoir du même coup, et à leur origine même, les principales caractéristiques de l'Eglise post-tridentine. Et il suffira de comparer ces caractéristiques

avec les orientations actuelles de l'Eglise à Vatican II, pour saisir le changement qui est en train de s'opérer.

L'UNITÉ

Comme je viens de l'indiquer, il ne s'agissait pas tant, pour l'assemblée conciliaire de Trente, de restaurer l'unité de l'Eglise occidentale que de prévenir de nouvelles ruptures en renforçant les liens entre la papauté et le reste du monde catholique. A l'empire chrétien et à l'empereur, respectivement comme formule et agent d'unité à l'époque de la chrétienté médiévale, allait se substituer la monarchie romaine papale, comme nouveau symbole et centre d'unité spirituelle dans ce monde où les nationalités devenaient de plus en plus jalouses de leur autonomie et de leur absolutisme. Et c'est la grande création du concile de Trente d'avoir transmis à l'autorité romaine ce service de l'unité nouvelle.

Par la force des choses, cette monarchie romaine papale, nouveau centre dynamique d'unité chrétienne, allait se structurer sur le type de société de l'époque : société pyramidale où l'autorité, les pouvoirs législatifs et exécutifs sont fortement centralisés dans le monarque et les organismes gouvernementaux dont il s'entoure et qu'il cherche à contrôler le plus possible. Un type de société, en outre, qui préfère l'*uniformité* à une unité s'accommodant et s'enrichissant de la diversité, comme c'est le cas dans les sociétés de type démocratique.

Ces deux tendances à la centralisation et à l'uniformisation se sont développées progressivement et ont atteint une sorte d'apogée sous le pontificat de Pie XII qui fut, par ailleurs, un très grand Pape.

Un point marquant de cette progression de la tendance centralisatrice fut incontestablement la définition de la primauté et de l'infaillibilité pontificale, *indépendamment* de la collégialité. Certes, on se proposait bien de définir aussi la collégialité à Vatican I, mais la guerre franco-allemande, que plusieurs théologiens considèrent comme un événement providentiel, est venu mettre fin au Concile. Personne n'ignore, par contre, qu'à la suite de Vatican I l'ultramontanisme a crié « victoire » et que le processus de centralisation s'est accéléré tandis qu'à l'inverse la juridiction et le pouvoir des évêques allaient en décroissant.

La tendance uniformisatrice n'est, pour ainsi dire, qu'un corollaire de la centralisation. Lorsque tout est décidé jusque dans les détails par une curie romaine et en très grande majorité italienne, il y a peu ou pas de diversité possible. Les Chinois, les Africains, les Japonais doivent penser la foi chrétienne en Occidentaux. Ils doivent prier, non seulement en Occidentaux, mais même en latin, langue officielle de l'Eglise. Bref, pour devenir chrétiens, ils devaient s'occidentaliser.

Heureusement les Chinois pourront très bientôt prier Dieu en chinois et nous-mêmes en français ! De plus, la définition de la collégialité, sans mettre en cause la primauté et l'infaillibilité pontificales, est une première étape vers la décentralisation et la « délatinisation » de l'Eglise, au profit d'une plus grande catholicité. On prévoit également un nouveau mode d'exercice de l'autorité, dans l'Eglise, qui accordera une plus grande autonomie aux Eglises nationales, ainsi qu'un nouveau type d'unité ecclésiale qui accueillera la pluralité des valeurs humaines, culturelles, sociologiques et religieuses du monde actuel.

ATTITUDES DOCTRINALES

Le concile de Trente avait fait une œuvre dogmatique et doctrinale considérable. La théologie postérieure s'est préoccupée plus de défendre cet acquis que de le développer et de l'enrichir. En général, elle eut tendance à s'engager dans une apologétique intolérante, et à s'enfermer dans une scolastique desséchée et desséchante. Méfiante à l'égard de toute nouveauté méthodologique et doctrinale, elle a souvent fait porter le plus gros de ses efforts sur le dépistage des erreurs et leur condamnation. Que cette attitude inquisitoriale ait parfois

géné, voire brimé, l'intelligence catholique, on pourrait difficilement le nier. Il serait facile d'en fournir des exemples encore très proches de nous.

Mais, phénomène nouveau dans l'histoire des Conciles, Vatican II ne comporterait pas d'anathèmes, selon le vœu même de Jean XXIII. Il serait un concile de rapprochement œcuménique, de compréhension et d'échange fraternels entre les différentes Eglises chrétiennes. Vatican II serait aussi, par la volonté de Jean XXIII et de Paul VI, un concile du dialogue avec le monde, un concile qui jette des ponts avec l'humanité du 20^e siècle, travaillée par des aspirations et des dynamismes nouveaux à l'égard desquels l'Eglise était, en général, restée étrangère, indifférente ou méfiante.

L'attitude fondamentale requise au dialogue sera faite de respect, d'admiration, d'accueil et de volonté de servir, ainsi que l'exprimait si justement Paul VI à l'ouverture de la deuxième session du Concile : « Que le monde le sache : l'Eglise le regarde avec une compréhension profonde, avec une admiration sincère et avec la ferme détermination non de le conquérir, mais de le servir ; non de le mépriser, mais de le valoriser ; non de le condamner, mais de reconforter et de le sauver ».

En outre, ce dialogue utilisera un langage qui soit compréhensible pour le monde du 20^e siècle, qui rejoigne l'homme d'aujourd'hui sur les divers chemins de sa propre recherche, selon les particularités des différentes cultures.

Le présent Concile, et c'est là son objectif pastoral, s'efforcera « de rencontrer le plus possible l'expérience et la compréhension du monde contemporain » et « d'insérer le message chrétien dans la circulation de pensée, d'expression, de culture, d'usages, de tendances de l'humanité telle qu'elle vit et s'agite aujourd'hui sur la face de la terre » (*Ecclesiam suam*).

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE

La réforme qu'avait à entreprendre le concile de Trente était surtout d'ordre moral, au sens que nous a bien appris toute une génération de prédicateurs qui a encore ses représentants. La réforme qui s'impose actuellement à l'Eglise est plus subtile et plus profonde, mais non moins urgente. On a surtout insisté sur la *pauvreté* et la *charité*. Mais encore faut-il bien en comprendre le sens, sans minimisation.

A part quelques exceptions locales, l'Eglise actuelle est économiquement pauvre, voire misérable dans certains pays. La pauvreté dont il s'agit est donc autre chose. C'est d'abord et avant tout une attitude intérieure de dépouillement à l'égard de tout ce qui faisait autrefois la gloire et le prestige d'une Eglise en situation de chrétienté : influence politique, puissance institutionnelle, titres honorifiques et privilèges de toutes sortes qui pouvaient sembler si utiles au royaume de Dieu. Il faut donc se dépouiller de cette mentalité « ancien régime » et jusqu'à évacuer la tenace nostalgie de l'état de chrétienté pour accepter humblement de remplir le rôle obscur, mais plus évangélique, du ferment dans la pâte.

Quant à la charité, c'est celle dont S. Paul nous dit qu'elle est « longanime et serviable ; qu'elle ne fanfaronne pas, ne se rengorge pas, ne cherche pas son intérêt, ne s'irrite pas, ne tient pas compte du mal, mais excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout » (*I Cor.*, 13 : 4-7, *passim*). C'est la charité qui fait prendre en charge le monde, non pour se l'approprier, mais pour le servir et lui offrir le salut « par les seules voies légitimes de l'éducation humaine, de la persuasion intérieure, de la conversation ordinaire, toujours dans le respect de la liberté personnelle des hommes civilisés » (*Ecclesiam suam*).

« Non l'Eglise de la Contre-Réforme, mais une Eglise du dialogue œcuménique ; non une Eglise coupée du monde, mais une Eglise qui jette un pont vers l'humanité contemporaine, et une Eglise qui se veut universelle, non à la manière d'une totalité divisible en parties, mais sous forme d'une communion d'Eglises fortement personnalisées. Dans cette Eglise renouvelée, il ne s'agit pas toujours tellement de supprimer que de dépasser et d'intégrer, de refuser que de corriger et de parfaire. Une part d'administration demeure nécessaire, mais l'aspect le plus haut sera l'aspect pastoral ; l'autorité doit être maintenue, mais elle sera davantage communautaire, conciliaire et collégiale. Cette Eglise mettra l'accent sur la communion intérieure et sur les réalités mystérieuses qui la soutiennent plus que sur les aspects juridiques et sociétales qui la structurent ; sur le témoignage personnel et évangélique, de préférence aux appuis officiels et établis ». (B. Lambert, *De Rome à Jérusalem*, p. 8.)

RI. 3-5766 PAVILLON TRACY Réceptions de tous genres 1681, Bl. Marie-Victorin Tracy	RI. 2-1133 EDGAR MILLETTE ENRG. Tapis - Prélarts - Tuiles Ch. St-Ours Sorel	529-1379 ASCENSEURS ALPIN CIE LTÉE 656, de La Salle Québec
527-2210 FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES 2360, Ch. Ste-Foy Ste-Foy	JOS.-E. LEMIEUX ENR. Importateurs - Quincailliers en gros 11, rue St-Pierre Québec	623-1551 WELDWOOD OF CANADA LTÉE 299, Joly Québec
692-0373 GARNEAU-LIMITÉE Grossistes en marchandises sèches 71, Dalhousie Québec	623-9157 MAURICE BINET INC. Plomberie, chauffage, électricité 194, 45ième rue ouest Québec	BARNABÉ & FILS LIMITÉE 2350, ave du Mont-Thabor C.P. 99 Québec 3, Qué. Limoilou.
653-5993 LE MARIE ANTOINETTE 2813, Boul. Laurier Québec	663-0504/0685 Pharmacie DROUIN 3079, ave Royale Giffard	523-2662 G.-E. TREMBLAY ENR. Coupe-froid national en caoutchouc 1995, de la Ronde Québec
625-1969 MILLE ILES APPRAISALS ENRG. 266, Ste Rose Ste-Rose	692-1532 LANGLOIS, DERY, DROUIN & RICHARD AVOCATS ET PROCUREURS 126, rue St-Pierre Québec	
RI. 3-6610 LA MAISON SCOTT AGENCE LAURENTIDE CLOTHES 33, rue Augusta Sorel	RI. 3-8366 LORENZO PICARD CHIRURGIEN - DENTISTE 63, rue du Prince Sorel	
LO. 9-2501 CODÈRE LIMITÉE Ferronnerie et quincaillerie 30, Wellington N. Sherbrooke	562-1549/2330 BLANCHETTE, ROBERGE, DESMARAIS AVOCATS 305-308, Continental Sherbrooke	
Guy Pinard, gérant des ventes LECLERC vos produits laitiers favoris Sherbrooke: Tél.: 562-2673 Granby: Tél.: 372-5882	569-7411 LEVESQUE LIMITÉE MEUBLES 38, Wellington S. Sherbrooke	
569-9941 BROUILLARD AUTOMOBILES LTD. 2700, King West Sherbrooke	569-6065 GASTON BEAUDOIN C.A. 826, Belvédère Sherbrooke	864-4356 Les Produits BLANCHET INC. Margarine Rock Forest
HOMMAGES DE LA Chandellerie F. BAILLARGEON LIMITÉE ● Cierges, chandelles et bougies tous genres. ● Cuivrierie et orfèvrerie religieuses ● Articles pour le Culte toutes catégories. MAISON ÉTABLIE EN 1896 Téléphone: 866-6913 SAINT-CONSTANT Cté. Laprairie, Qué.	MONTRÉAL 105, St-Paul e.	389-1375 LOUIS CORBEIL INC. CONSTRUCTEURS 585 ouest, rue Fleury Montréal
		DA. 1-4344 MARC CAMPEAU CONTRACTEUR-MENUISIER 10691, des Récollets Montréal-Nord
		381-3989 G. GAGNON LTÉE ENTREPRENEURS pierre et brique 1671, Bl. Henri-Bourassa Montréal
		729-6394 LABORATOIRE DE BÉTON INC. Inspection des agrégats - contrôle des mélanges 3800, est boul. Métropolitain Montréal

RI. 3-3351

Marine Industries Ltd.

TRACY, QUÉ

HULL : NOUVEAU DIOCÈSE

HENRI DALLAIRE

Excellence vous fondez un nouveau diocèse en période de Concile. Cela vous donnera-t-il l'occasion d'appliquer des principes nouveaux et d'instaurer des structures nouvelles ?

— Le Concile a en effet mis en chantier une rénovation de l'Eglise. Il est sans doute plus facile d'appliquer ces innovations quand on fait du neuf que lorsqu'il faut remodeler les structures anciennes et qui résistent à l'habitude.

Mais d'abord, tout n'est pas nouveau dans ce diocèse. Au contraire il existe déjà de nombreuses structures, comme les paroisses et les œuvres, et de nombreuses coutumes qui sont les mêmes que dans le reste du Québec.

Et puis tout n'est pas à changer dans les anciennes manières de faire. L'éternelle opposition entre l'ancien et le moderne ne se pose pas moins ni autrement à Hull qu'au Vatican ou que partout ailleurs dans le monde.

Les laïcs auront-ils un autre rôle à tenir dans le diocèse de Hull qu'ailleurs ?

— Je suis résolument de ceux qui veulent rendre aux laïcs la place qui est la leur dans l'activité évangélique de l'Eglise.

La théologie du laïcat n'est pas encore achevée et pour cette raison il ne nous est pas possible de déduire en pure théorie ce qui appartient en propre aux laïcs. Il nous faudra donc procéder empiriquement, par expériences. Il nous faudra donc aussi avancer prudemment, comme sur un terrain que l'on connaît mal et qui peut cacher des trappes et des sables mouvants.

En tout cas, nous sommes résolus à faire tenir aux laïcs les plus grandes responsabilités possibles, autant dans la distribution de la parole évangélique que dans l'administration des choses sacrées et profanes.

Est-ce à dire que vous allez confier aux laïcs des tâches administratives, diocésaines et paroissiales ?

— Oui. Nous allons demander aux laïcs de soulager le fardeau administratif du clergé.

Mais il faut tout de suite ajouter que nous ne voulons pas faire des laïcs de pieux comptables. En vertu de leur baptême ils ont plus et mieux à faire, dans l'Eglise, que de compter la quête dominicale. S'il est normal que les prêtres confient une large part de l'administration aux laïcs, il faut d'abord que ces laïcs soient bien préparés à administrer en chrétiens.

Or le laïc mal préparé tombe trop souvent dans l'une de deux erreurs opposées que le clergé aussi doit apprendre à éviter. La première erreur administrative, c'est d'aborder les questions d'argent avec un esprit de simplisme pseudo-évangélique. « Accordons toutes les demandes d'aumône. Soyons d'une générosité qui ne compte pas : la Providence pourvoira. Que la main droite ignore ce que fait la main gauche ». Cette attitude, pourtant bien inspirée, mène à l'exploitation par les gens sans scrupule et à la ruine des communautés.

D'autres au contraire prétendent administrer les biens d'Eglise comme on administre un commerce ou une compagnie de finances. Le résultat est tout aussi déplorable, car on en vient très tôt à des attitudes d'une dureté qui n'a rien de chrétien. Par exemple, on refusera la sépulture de leur enfant à des parents qui ne peuvent pas payer d'avance.

Excellence, on parle beaucoup de pauvreté au Concile ; et au Québec on critique beaucoup les bâtiments que possède le clergé. Un nouveau diocèse peut-il éviter ces critiques et appliquer les nouvelles normes de pauvreté ?

— Tout d'abord les critiques sont en grande partie affaire d'opinion publique. Et l'opinion publique juge mal le plus souvent parce qu'elle est mal renseignée. Je crois que l'Eglise n'utilise pas assez les grands moyens de communication sociale que sont la presse, la radio et la télévision. C'est pourquoi nous nous proposons de renseigner nos diocésains sur l'utilisation que nous faisons de leurs argents. Nous avons déjà commencé, du reste, en publiant les chiffres d'une récente campagne de souscription. Ensuite, il court un peu

partout une notion de « pauvreté évangélique » qui manque totalement de fondement scripturaire et de réalisme. Malgré certains textes bibliques de lecture difficile, l'idéal évangélique de pauvreté selon l'esprit n'implique pas du tout le dénuement complet ni des individus ni des groupes.

Il y a là une rééducation à faire en profondeur. Nos efforts pour améliorer les relations publiques de l'Eglise diocésaine feront cette rééducation pour une large part. Mais la participation réelle de nombreux laïcs aimant sincèrement l'Eglise fera encore plus pour répandre des idées justes sur ce qui convient à l'Eglise de posséder pour être efficace sans s'alourdir.

Excellence, avez-vous un programme de construction dans ce nouveau diocèse de Hull ?

— Oui, forcément.

Certains ont suggéré que pour être tout à fait « évangélique » au sens que je viens de dénoncer, le nouveau diocèse de Hull ne devrait avoir ni immeuble ni organisation.

Je le regrette. Mais l'œuvre d'évangélisation qui est une œuvre surnaturelle se traduit, sur terre, dans une activité humaine. Elle a donc besoin de moyens matériels et elle est obligée de se loger.

La cathédrale est une église paroissiale du vieux Hull, que nous avons reprise. L'évêché s'élèvera sur un terrain qu'on nous a gracieusement donné. Si nous ne gardons pas la résidence actuelle qui s'y élève et qui nous a également été donnée, c'est qu'elle a déjà de l'âge et ne saurait loger, même modestement, le personnel prévu ni protéger les documents, pourtant indispensables, qu'elle abritera.

Le centre des œuvres diocésaines est une ancienne école, un Centre d'Apprentissage, que nous avons racheté à bon compte. En plus des œuvres, j'y logerai mes bureaux et ceux de l'administration diocésaine : procure, chancellerie. J'y logerai surtout les Petites Sœurs de l'Assomption, qui attireront ainsi les pauvres sous le même toit que l'évêque.

On critiquera peut-être encore ces installations. Elles seront pourtant modestes, je vous en réponds. Et elles trouveront sûrement grâce aux yeux de ceux qui, aimant l'Eglise d'un cœur sincère, se donneront la peine de se renseigner d'abord.

Comptez-vous réformer la structure économique de votre diocèse et, entre autres, éliminer les différentes classes de services et de mariage ?

chez Casavant

la  **Qualité**
vient en
premier

Casavant Frères

LIMITÉE

FACTEURS D'ORGUES DEPUIS PLUS DE 125 ANS
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC

C. H. PERRAULT

président et directeur général

L. I. PHELPS

chef harmoniste

J. L. Lèvesque & L. G. Beaubien Stés

VALEURS DE PLACEMENT

Membres de
l'Association Canadienne des
Courtiers en Valeurs Mobilières

L. G. Beaubien & J. L. Lèvesque Inc.

AGENTS DE CHANGE

Membres :
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1 Tél. : 879-2222

Québec - Trois-Rivières - St-Hyacinthe - Shawinigan - Sherbrooke
Chicoutimi - Ottawa - Moncton - Paris - Bruxelles - Genève

Lalonde, Valois

Lamarre, Valois & Associés

INGÉNIEURS-CONSEILS

615, rue BELMONT

MONTRÉAL-3, P. Q.

L'ACTION, L'AVENTURE, LE SUCCÈS
VOUS ATTENDENT DANS
L'AVIATION.



Inscrivez-vous dès maintenant aux cours du service navigant qui commenceront en septembre ou octobre.

Demandez une entrevue personnelle à l'un des officiers d'orientation de l'A.R.C. inscrits ci-dessous ou communiquez avec lui par téléphone ou par courrier afin d'apprendre comment vous pouvez gagner vos ailes de pilote ou de radio-navigateur en suivant les cours de navigation aérienne commençant cet automne. Si vous êtes âgé de 17 à 24 ans et célibataire, si vous possédez une douzième année scientifique ou l'équivalent et si vous êtes jugé apte d'après les normes de l'A.R.C., vous connaîtrez l'action, l'aventure et le succès en devenant membre de la grande équipe de l'Aviation canadienne. Consultez l'officier d'orientation de l'A.R.C. à votre bureau local de recrutement.

UN MONDE NOUVEAU... ET PLEIN D'AVENIR!

Il y a place
pour vous
dans

L'AVIATION

royale du Canada



RCAF62-1453FR

CENTRE DE RECRUTEMENT DE

L'A. R. C.

1254, rue Bishop

Montréal

255-6405 R. BEAUCHEMIN STATION DE SERVICE B.A. 4235, Notre-Dame est Montréal	FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES LUCIEN TREMBLAY, président 2009, est Sherbrooke Montréal	331-1267 J.E. VINCENT LTÉE 9750, de l'Acadie Montréal
DU. 7-7379 DUBÉ & DUBÉ LTÉE Entrepreneurs électriciens 1394 est, rue Sauvé Montréal	DU. 7-3570 LES ORGUES O. JACQUES ENRG. 1495, Prieur Montréal	331-0545 GUY VIDRICAIRE Courtier d'assurances agréé 7730, Jean Bourdon Montréal
321-2200 CLAIREMENT DELISLE INC. Entrepreneur en menuiserie 3907, rue Martial Montréal	254-5785 ROGER GOULET COURTIER EN ASSURANCE 4472a, Jeanne d'Arc Montréal	274-2910 LUCIEN GERVAIS BIJOUTIER 6577, Chateaubriand Montréal
WE. 7-2398 DISTRICT 50 United mine workers of America 1500 ouest, Ste-Catherine Montréal	645-4539 BROADWAY SUPER MARKET F. Landry, prop. 341, Broadway Montréal	RE. 8-9473 BEAUVAIS & BÉDARD ENRG. ÉPICIER-BOUCHER 5505, Victoria Montréal
OR. 4-1527 LA SALLE CLEANERS INC. WHOLESALE 254, St-Jean Longueuil	OR. 6-5345 HOTEL LAPINIÈRE 180, Ch. Lapinière R.7 Ville Brossard, P.Q.	OR. 4-0341 RENÉ DESMARTEAU CONSTRUCTEUR GÉNÉRAL 158, Ave Grant Longueuil
274-6449 COMPTOIR ST-JOSEPH INC. 7895, Bl. St-Laurent Montréal	DU. 9-6303 A. CROTEAU & FILS INC. Entrepreneurs en maçonnerie 8764, de Chateaubriand Montréal	523-2193 LA LAITERIE POUPART CIE LTÉE 1715, rue Wolfe Montréal
UN. 6-2831 L. LIMOGES INC. PROVISIONS EN GROS 644, rue William Montréal	HU. 6-7335 CONCRETE CONSTRUCTION INC. 1082, Décarie Montréal	VI. 9-4575 MONTREAL SHOE MACHINERY 535, Ontario Est Montréal
RA. 7-2859 H. BOISVERT INC. MENUISERIE 8521, 10e Avenue Ville St-Michel	VI. 2-6891 PAPETERIE LAUZIER LTÉE 417, rue St-Nicolas Montréal	484-3877 AMEUBLEMENT SCOLAIRE LTÉE 3522, Ave Prud'Homme Montréal
RA. 7-1311 BEAUDOIN SPINNING ENRG. ORNEMENTS D'ÉGLISES 3870, Ch. St-Michel Ville St-Michel	521-5282 JOS. LATULIPPE LTÉE Ferrermerie-peinture-tapisserie 2558, rue Rouen Montréal	BROADWAY CHIPS 22, Broadway Montréal-est
LA. 2-0844 ROGER LABRIE ENRG. PLOMBERIE CHAUFFAGE 1351 est, rue Dorchester Montréal	CL. 6-7581 PAUL GUILBAULT TRANSPORT 5455, Notre-Dame est Montréal	LA. 4-7557 FAUCHER & FILS LTÉE 2055, Bl. Pie IX Montréal
527-1254 ARROW INDUSTRIES INC. Traitements thermiques des métaux 3100, Rouen Montréal	RE. 3-8277 JEAN-PAUL LACROIX IMPORTATEUR DE DIAMANTS 2937, rue Lacombe Montréal	321-4124 PÉPINIÈRE SAINT-AUBIN & FRÈRES 5725 est, Jarry St-Léonard, P.Q.
277-2149 G.E. BOURGET CIE ASSURANCES 454, Jarry est Montréal	DA. 1-3810 VITA-YOGURT FOODS LTÉE 10581, Hénault Montréal	RE. 3-3713 QUINCAILLERIE DARLINGTON 6540, Darlington Montréal
321-4303 MARCHÉ ST-LÉONARD INC. MARCHÉ MÉTROPOLE 5644, rue Jarry est St-Léonard	766-0851 ANDRÉ TASSÉ ASSURANCES INC. Courtiers d'assurances agréés 1474, rue Springland Montréal	524-1167 QUINCAILLERIE J.R. GRÉGOIRE 3605, Ontario est Montréal
RA. 5-4754 ROY & FILS LTÉE 3399, Bl. Métropolitain MONTRÉAL	527-2164 Dr. J.L. LÉGER ET ASSOCIÉS 1656, Sherbrooke est Montréal	453-6361 RAYMOND CHÉRON Fabricant d'objets de piété 2260, Bl. Perrot Île Perrot sud
866-9801 CORDNER, HUBERT & BOND LTÉE 1253, ave McGill suite 470 Montréal	366-3540 S. THIBAUT Courtier d'Assurances générales vie et maladie 196, Clément Lasalle	
769-3849 ST-LAURENT, ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC. La Prudentielle compagnie d'assurance limitée 5160, rue Wellington VERDUN	766-0851 ANDRÉ TASSÉ ASSURANCES INC. COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS 1474, rue Springland Montréal	

— « Réformer la structure économique » me paraît un terme trop vaste et trop vague. On peut en faire l'étoffe de jolis discours : on ne peut pas en tirer des réformes concrètes.

Prenons plutôt quelques points particuliers. Actuellement, dans plusieurs diocèses du Canada, on repense tout ce qui est purement « administration » : revenus du clergé, dîme, tarifs de funérailles et de mariages. Le diocèse de Hull se penchera aussi sur ces problèmes, s'il veut marcher au rythme de l'Eglise Vatican II. Et c'est nécessaire. Toutefois, comme je le disais au début, il ne faudrait pas croire que tout ce qui se faisait dans le passé n'avait aucune valeur. Il existe, dans le clergé diocésain, des coutumes très belles qui ne sont pas connues et qui valent la peine de l'être. Par exemple, dans notre région — et cela depuis plusieurs années — quand le salaire d'un curé dépasse \$2,500.00, l'excédent est taxé par l'évêque pour former une caisse de secours au bénéfice des prêtres dont le salaire est inférieur.

Quant aux classes des services religieux, leur uniformisation est avancée dans plusieurs diocèses au Québec. Et je disais que ceci est en relation très étroite avec la réforme liturgique du Concile Vatican II. Et je m'explique. En effet, quand tout le peuple chrétien sera partie prenante dans la liturgie, quand il saura répondre au célébrant et chanter sa joie chrétienne (même aux funérailles), alors les paroisses n'auront plus à déboursier d'aussi fortes sommes pour les chœurs de la chorale. Et quand le nombre des banderolles funéraires et les longueurs de tapis rouge des mariages, dans une liturgie rénovée et simplifiée, n'auront plus valeur normative dans nos cérémonies liturgiques, alors l'uniformisation tellement souhaitée sera facilitée. Et remarquez bien que ce ne sont pas nécessairement nos prêtres qui tiennent aux banderolles et aux tapis rouges. Il y aura des luttes épiques à soutenir avec certains paroissiens pour les remiser.

Quant au reste, ce sera affaire de générosité, mais aussi affaire de justice.

Tant qu'il y aura des misérables au Québec et à Hull, les riches devront s'en occuper. C'est très grave devant Dieu que de gaspiller son argent même si on l'a gagné le plus honnêtement du monde. Ainsi, c'est un crime devant l'humanité, pour un petit groupe de riches chasseurs ou pêcheurs, de nolisier un avion et d'aller pratiquer leur sport sous le cercle polaire, pour la

simple vanité de faire ce que leurs amis n'ont jamais fait. Ces enfantillages seront une faute grave aussi longtemps qu'il y aura de la faim sur terre.

Eh bien, dans ce domaine aussi, nous allons devoir prêcher, enseigner et renseigner nos diocésains. La réforme des structures économiques dans l'Eglise, ce n'est pas seulement aux clercs qu'elle s'impose. C'est aussi aux laïcs !

Le diocèse de Hull aura-t-il son Petit Séminaire ?

— Oui, et je l'espère, dès l'année prochaine.

La revue *Maintenant* s'en est prise aux petits Séminaires, aux « pépinières », comme elle disait ; et j'avoue que ces articles m'ont déplu.

Bien entendu, ce que nous aurons à Hull n'est pas le petit séminaire « tridentain », où les enfants sont amenés à l'âge de douze ans pour y vivre, en soutane, le reste de leur vie sans jamais connaître l'atmosphère normale de la famille et sans jamais respirer l'air de la vie des laïcs.

Le petit séminaire que nous projetons — et remarquez que ce n'est encore qu'à l'état de projet — sera partie intégrante du nouveau collège des Pères du Saint-Esprit, à Limbour. Les séminaristes, dont le nombre sera limité à un maximum de quatre-vingts, seront tous assez avancés pour être inscrits au cours collégial, c'est-à-dire, âgés de seize à vingt ans. Ils passeront, comme les autres collégiens, les fins de semaines, dans leurs familles. Ils partageront, sans aucune distinction, la vie des autres collégiens tant sur le plan académique et culturel que dans le domaine sportif. De la sorte, ils jouiront pleinement de cet avantage tant vanté du contact avec ceux qui se destinent à des carrières laïques.

La différence substantielle entre ces séminaristes et les collégiens sera d'être logés dans un local différent où régnera une ambiance plus familiale, plus intime, plus réveillée. Moins anonyme, quoi ! Dirigés par des prêtres compétents et fidèles à l'Eglise de « l'aggiornamento », ces jeunes se prépareront à être, demain, les prêtres dont le monde a besoin.

Le but de ce Séminaire n'est nullement de « forcer » des vocations en empêchant les jeunes gens de connaître un monde attirant qui, plus tard, les envoûterait peut-être. Mais au contraire : supposé des vocations sacerdotales sérieuses, le but est de leur offrir l'ambiance et les avantages qu'elles souhaitent, dont elles ont besoin pour

s'épanouir. Le Seigneur, en 1964 à Hull, comme aux premiers jours de Galilée, se choisit encore des apôtres à qui Il propose une formation spéciale. En d'autres mots, comme père de ce diocèse et comme spécialement chargé des vocations sacerdotales qui s'y épanouissent, je ne puis pas ne pas offrir à ceux qui les souhaitent des conditions de vie et d'études qui favorisent leur vocation et qui s'harmonisent avec leurs aspirations les plus hautes et les plus authentiques.

Le diocèse de Hull aura son petit séminaire et je puis vous assurer que les vocations qui s'y épanouiront n'auront rien de la caricature d'homme et de prêtre contre laquelle *Maintenant* s'en est pris.

Mais je me rends compte, mon Père, que nous avons beaucoup parlé de constructions matérielles. Dans mon esprit, bâtir un diocèse nouveau, ce n'est pas surtout faire surgir de terre des édifices. L'Eglise, elle n'est pas d'abord faite de murs, mais de fidèles : elle est faite du Peuple de Dieu en marche. L'Eglise de Hull se construira lorsque son clergé sera saint et bien préparé pour répondre aux appels et aux exigences de tous les chrétiens qui circulent sur ce territoire qui s'appelle le diocèse de Hull.

C'est pourquoi, depuis sa fondation, depuis un an, le diocèse compte quatre prêtres qui poursuivent des études en Catéchèse et en pastorale familiale. A ce nombre, il faut en ajouter trois autres qui se spécialisent en philosophie, en littérature et en sciences ; dans ce domaine aussi, je crois que le clergé doit compter quelques compétences.

De plus, deux laïcs, non pas à titre strictement personnel mais après entente avec leur évêque — et je trouve cela très sain — se spécialisent actuellement en catéchèse.

Enfin, le diocèse a assumé en bonne partie la formation professionnelle d'un laïc en Sociologie religieuse. Ce laïc, après avoir obtenu sa licence en Europe, poursuit, cette année, ses études de doctorat au Québec. Et l'an prochain, nous aurons notre bureau diocésain de sociologie religieuse. Ainsi l'Eglise de Hull pourra être plus facilement présente au monde, selon l'esprit du Concile Vatican II. Ainsi s'élaborera une pastorale d'ensemble où toutes les forces apostoliques du diocèse se regrouperont dans un effort de lucidité et d'amour pour édifier une grande et belle communauté de charité. ♦

PERSPECTIVE SUR LA TROISIÈME SESSION

LE CLIMAT DE LA 3^e SESSION

Les Evêques ont, de toute évidence, une attitude plus professionnelle. Ils savent pourquoi ils sont là et savent à quoi s'en tenir. Tout sentiment de nouveauté est disparu et ils se reconnaissent les uns les autres comme des collaborateurs dans une affaire d'extrême importance. L'amitié qui règne entre les Evêques de tant de nations est réelle et importante.

MARIOLOGIE

Citant une observation déjà faite par le cardinal Newman, le cardinal Léger dit que, en pratique, la dévotion à Marie n'est pas suffisamment dirigée vers Dieu et vers le Christ. « Puisque, comme nous le savons, il y a là un empêchement et un obstacle pour beaucoup de chrétiens, spécialement pour les Frères séparés, il est nécessaire d'avertir pasteurs et fidèles, quand ils pratiquent la dévotion à la Vierge Mère de Dieu, de tenir le culte en relation avec Dieu et avec le Christ ».

Et le Pasteur Marc Boegner d'ajouter de son côté : « Depuis longtemps, la piété catholique a fait usage du terme de médiatrice et de corédemptrice. Et l'on sait qu'après la définition par Pie XII, du dogme de l'Assomption corporelle, de nombreux catholiques attendaient, espéraient, annonçaient la définition d'un nouveau dogme proclamant Marie médiatrice et même corédemptrice. Ai-je besoin de dire que dans les confessions non romaines issues de la Réforme, cette possibilité apparaissait

comme une menace dangereuse contre tout rapprochement entre les Eglises de la Réforme et l'Eglise romaine ? Déjà la proclamation du dogme de 1950, dont aucun fondement scripturaire ne peut être sérieusement présenté, avait été ressentie comme singulièrement inopportune au point de vue œcuménique. Allait-on voir le fossé se creuser plus encore par la définition de Marie médiatrice ?

« La question a été posée devant le Concile, lors de la discussion du chapitre 8 du schéma De Ecclesia. Ce chapitre est le dernier du volumineux projet présenté : aux yeux des tenants d'une mariologie accentuée, il fait l'objet d'un appendice, tandis qu'au regard des autres il marque un couronnement. Toujours est-il que, selon le désir des premiers, c'est là que Marie doit recevoir, de la foi de l'Eglise, le titre de médiatrice. Sans doute ils n'hésitent pas à déclarer qu'il n'y a, entre Dieu et l'humanité, qu'un seul médiateur, Jésus-Christ, dont, parce qu'il est Dieu et homme, la médiation est unique, parfaite, définitive. Et pourtant, ils requièrent pour Marie la fonction de médiatrice, encore que la reconnaissant différente de celle de son Fils ».

LES FEMMES AUX MESSES DU CONCILE

A une messe du Concile, une femme — la première, sauf erreur — a pu communier à l'hôtel central de Saint-Pierre. Cet événement n'est digne de remarque que parce qu'il renverse des habitudes aussi ancrées qu'étonnantes.

L'an dernier, Mme Nhu, belle-sœur de Mgr Ngo Din Thuc, archevêque de Hué, avait été écartée de la Sainte Table lors d'une messe du concile. Bien mieux, Mme Montini, qui accompagnait son mari, s'était vu empêcher de communier au moment où elle se présentait au côté du frère du pape.

Quant aux journalistes, s'ils étaient eux aussi parfois autorisés à assister à la messe précédant les congrégations générales, c'était à une seule condition : qu'ils n'appartiennent pas au sexe faible. Cette discrimination avait paru si arbitraire aux membres de la presse présente à Rome, lors de la deuxième session, qu'ils envoyèrent une protestation à Mgr Felici. Mais en vain.

CANONISATIONS

Le cardinal Léon-Joseph Suenens, 60 ans, archevêque de Malines-Bruxelles en Belgique, membre de la Commission de coordination du Concile et l'un des quatre Modérateurs-Délégués, a dit à l'Assemblée que le caractère pastoral de Vatican II requiert un changement dans la manière présente d'examiner les candidatures à la canonisation, en vue de rendre possibles celles de saints de toutes les parties du monde et de toutes les classes de la société.

Cela n'a pas été réalisé historiquement en fait, déclare le cardinal. Un examen de la liste des saints qui ne furent pas des martyrs, canonisés depuis le début du 18^e siècle, « montre que 85% sont des membres des ordres religieux, et seulement 15% des laïcs ». Une sélection par nations montre « que

PAUL ROLLAND CONSTRUCTION LTÉE

540 OUEST, HENRI-BOURASSA WEST MONTRÉAL 12, QUE.

PAUL ROLLAND, ING. P., PRÉSIDENT
CLAUDE ALLARD, ING. P., SEC.-TRÉS.

TÉLÉPHONE 331-2110

UN. 1-8297

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTÉE

VALEURS DE PLACEMENT

333 est, CRAIG (suite 20) MONTRÉAL

849-7791

**LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON
LUSSIER,, NOISEUX, SENÉCAL**

COMPTABLES AGRÉES

215, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL
SHERBROOKE TROIS-RIVIÈRES

Bélanger, Wolfe & Associés

INGÉNIEURS-CONSEILS

7003 CHRISTOPHE-COLOMB
MONTRÉAL 10

TÉLÉPHONE 273-7748

645-0636

RESTAURANT TOURBILLON

11715, NOTRE-DAME EST
POINTE AUX TREMBLES

OR. 6-7721

**DESOURDY
CONSTRUCTION LTÉE**

3350, BOUL. LAURIER LAFLÈCHE

Tél.: 489-8336

YVES BÉLANGER architecte d.b.a.
4003, Boul. DÉCARIE MONTRÉAL

Tél.: HU. 9-3889

J.E. BRAZEAU Limitée
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
7357, RUE SHERBROOKE O. MONTRÉAL

Tél.: 273-4267

LÉOPOLD MORETTI, arpenteur-géomètre
6955, RUE CHRISTOPHE-COLOMB MONTRÉAL

Tél.: HU. 4-7311

PHARMACIE MARIUS LÉTOURNEAU
BERNARD LÉTOURNEAU B. PH. L., PH.
3828, BOUL. DÉCARIE MONTRÉAL

J.O. HOULE, D.C., F.I.C.C.

VI. 9-8182

ATELIERS BRISSON FUR.

3701, DE BULLION MONTRÉAL

LA. 6-3565

COITEUX AUTOMOBILE INC.

5235, Papineau Montréal

866-4806

**ARMAND SICOTTE
& FILS LTÉE**

1950, Bl. Sir Wilfrid Laurier,
Lafèche

MONTRÉAL

TERRA-COTTA-LTÉE

1010, Ste-Catherine W. Montréal

OR. 1-9174

ST-LAMBERT

BUSINESS COLLEGE

15, rue Aberdeen St-Lambert

MI. 5-4525

ROCHELEAU ET FRÈRES
SERVICE IMPERIAL ESSO

11951, rue Victoria P.A.T.

HU. 6-7351

**J.L. LAFLEUR
DYNAMITE LTÉE**

1912, Boul. Décarie Montréal

WE. 7-9568

PISAPIA

CONSTRUCTION INC.

1872, Notre-Dame est Montréal

661-3756 XAVIER ALLAIRE INC. PLOMBIER 7, rue Bretagne Beauport	527-9654 DELWAIDE & GOFFIN ENR. Manufacturiers de Monuments 1105, St-Vallier ouest Québec	529-8187 NAP. CÔTÉ Sports Inc. 874-878 est, rue St-Joseph Québec
692-1811 ALPHONSE ALLARD Fruits et légumes en gros 21, Marché Finlay Québec	523-0837 J.M. DORÉ INC. PORTE - CHÂSSIS 562, rue Dollard Québec	522-5087 GEORGES LECLERC MARCHAND DE CHAUSSURES 863, St-Joseph est Québec
524-4155 JANIN CONSTRUCTION LTÉE ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX 580, Grande-Allée est Québec	837-3621 J. ALF. LEMIEUX & FILS LTÉE ASSURANCES GÉNÉRALES 17, rue Victoria Lévis	524-2706 POULIN & FILS ENR. Plomberie, électricité et chauffage 592, 1ière Ave Québec
524-0761 IMPRIMERIE DRAPEAU ENR. 769, rue Racine Québec	692-1944 PAUL-O-SERVICE ENR. Service et location de crane 93, St-André Québec	LA. 3-9972 PÂTISSERIE PAOLO ENR. 969, Ave Cartier Québec
661-1855 PÂTISSERIE DE L'ÉTOILE ENRG. Spécialités: Pâtisseries Françaises 2517, Boul. Ste-Anne Québec	681-3547 PEN MASS 610, Belevédère Québec	681-7371 CARETTE AUTOMOBILES LTÉE 2060 ouest, Boul. Charest Ste-Foy
849-8242 PLEINAIR SPORT ENR. 142, Bl. du Lac Beauport	681-7797 B.P.D. TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES INC. 215, Graham Bell Ste-Foy	767-5311 Pharmacie RÉMY'S 5500, Ave Verdun Verdun
DON D'UN AMI		DON D'UN AMI
521-0051 LES ATELIERS D'ART CLAUDE THÉBERGE 2137, rue Montcalm Montréal	MONTCALM AUTOMOBILES INC. 901, 1ière AVENUE, Limoilou Québec	
524-4676 J.E. SAMSON INC. 281, St-Vallier est Québec	525-6823 Les Services d'Immeubles Grande-Allée Inc. prêts hypothécaires - ventes - achats - échanges 240, Grande-Allée ouest Québec	
653-3329 PICARD, ROCHETTE & ASSOCIÉS Ingénieurs-Conseils 1009, Rte de l'Eglise Ste-Foy	522-8878 CLÉMENT MONFETTE SERVICE INC. réparation et pièces d'accessoires électriques 317, Canardière Québec	
692-1957 MATAPÉDIA COMPANY LTD B.P. 186 Station B Québec	623-2887 ANTONIO BLOUIN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 180, Colombière ouest Québec	
525-8040 ARTHUR PELLETIER & FILS LIMITÉE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ 477, rue St-Sauveur Québec	653-7421 FOURNITURES DE CUISINE ENR. Z. COUTURIER 2700, Bl. Laurier, suite 710 Québec	
524-5623 Services spécialisés pour Hôpitaux et Hôtel enr. manufacturiers uniformes - costumes 496, rue d'Aiguillon Québec	623-4450 HENRI AUBUT ENR. PLÂTRE - GRAFTEX - STUCCO 42, Des Bouleaux est Québec	
523-1695 PARENT & FILS ENR. ENTREPRENEURS-PEINTRES 465, Bl. St-Cyrille est Québec	529-8401 MARCEL ROCHETTE LTÉE ÉQUIPEMENT AUTO MOTEUR 160, Ave St-Sacrement Québec	
654-7281 JOS. PARISI JR Eastern Canada Construction Ltd Ave du Parc Pont de Québec	723-7466 La Chandellerie Rimouski Enr. Tout pour le Culte 107, rue Tessier Rimouski	DAVIE SHIPBUILDING LTD P.O. BOX 130 LÉVIS, Qué.

90% des canonisés proviennent de trois nations ». Ces trois nations, non mentionnées par le cardinal, sont l'Italie, la France et l'Espagne.

Une révision de la méthode présente d'examen des candidatures de canonisation est nécessaire. « Le système actuel est beaucoup trop lent, beaucoup trop tracassier, beaucoup trop centralisé » à Rome. Généralement les canonisations n'interviennent que longtemps après que la personne est morte, « et ainsi l'effet de la déclaration publique est grandement diminué ». Si la canonisation intervenait immédiatement après le témoignage donné, « le peuple vivant dans le même temps aurait une invitation concrète à la sainteté ».

Ce n'est pas un secret, dit le cardinal, « que de grandes dépenses sont liées aux enquêtes telles qu'elles sont aujourd'hui pratiquées, ce qui n'est pas surprenant puisqu'elles n'arrivent à terme qu'après 50, 80 et souvent plus d'années. » Comme un ordre religieux seul peut supporter de telles dépenses et entretenir une cause, il est aisé de comprendre pourquoi il est si peu de laïcs à avoir reçu les honneurs des autels, et pourquoi est si réduit le nombre de prêtres diocésains parmi les saints canonisés ».

ET L'ORIENT...

Mgr Ziadé, archevêque maronite de Beyrouth affirme : « Le schéma sur la collégialité, ne vaut pas pour l'Orient. Refaisons-en un qui convienne à l'Orient comme à l'Occident. La discrimination entre l'Orient et l'Occident est désuète et peu évangélique. L'Orient doit sans cesse prier pour avoir le droit d'exister dans l'Eglise romaine. Il faut que cela cesse. Centrons tout sur l'Esprit saint et sur l'Eucharistie. Pourquoi cet esprit juridique que l'on retrouve partout ? Un diocèse est avant tout le signe efficace de l'Eglise. Disons-le ».

L'EXEMPTION DES ORDRES RELIGIEUX

Mgr Richard Lester Guilly, 59 ans, jésuite, évêque de Georgetown, en Guyane britannique propose à l'Assemblée conciliaire que les ordres religieux soient responsables non devant les évêques individuels des diocèses, mais plutôt devant le Collège des évêques, par sa tête, le Souverain Pontife.

Par l'exemption des ordres religieux, « le Collège entier des évêques par le Pontife Suprême peut accomplir en plénitude ses obligations vis-à-vis de l'Egli-

se universelle. En d'autres termes, la valeur de l'exemption doit être expliquée par sa fonction supra-diocésaine, par son importance pour l'Eglise universelle, et spécialement par sa nécessité pour la vie de l'Eglise dans les missions ».

Il dit alors comment, dans son diocèse, 50 prêtres sur 60 sont membres d'instituts religieux, hommes qui viennent du dehors parce qu'il n'y a pas assez de prêtres autochtones. Et plus de la moitié des religieuses, dans son diocèse, viennent aussi du dehors. « Notez bien, dit-il, que tous ces excellents et très efficaces collaborateurs peuvent venir à nous... parce qu'ils sont exempts, parce qu'ils ne sont pas à la disposition d'un évêque individuel ». Mgr Guilly a demandé que cette idée de la responsabilité devant le Collège des évêques, par le Pontife Suprême, sa tête, soit prise comme base de toute la question de l'exemption des ordres religieux.

LES PRÊTRES TOMBÉS

« Dans ce concile œcuménique l'attention a été plusieurs fois dirigée sur la condition misérable dans laquelle se trouvent les prêtres tombés ». L'évêque signala que le schéma conciliaire sur les devoirs pastoraux des évêques indiquait que les prêtres tombés devaient « être traités avec miséricorde », mais, ajouta-t-il, « la possibilité de ce traitement miséricordieux n'existe pratiquement pas », parce que l'Eglise en cette matière est « trop rigoureuse ».

Peut-on parler de traitement miséricordieux, « aussi longtemps qu'un tout petit nombre seulement peut être aidé, et de telle manière que les potins et rumeurs sont inévitables ».

« La Sainte Mère Eglise est miséricordieuse à tous et à chacun », dit-il ; « mais — que mes paroles soient prudentes — il semble que l'Eglise ne désire pas manifester sa miséricorde à ces fils, dont beaucoup peut-être ne se seraient pas égarés hors du droit chemin, si une main secourable s'était étendue plus tôt vers eux ». « Une solution plus large est nécessaire, continua l'évêque, qui soit vraiment indicative d'un traitement miséricordieux, qui ne soit pas gâtée par des inquiétudes sur les mauvais effets possibles », mais « touchant les conditions existant dans les divers pays ».

COLLÉGIALITÉ

L'Archevêque McGucken de San Francisco a déclaré à une conférence de

presse que si un Conseil d'évêques était établi, cela permettrait aux évêques de partager leurs biens de façon plus rationnelle. Par exemple, les nations qui sont à court de prêtres, dit-il, bénéficieraient peut-être des ressources des autres pays et les diocèses qui sont mieux organisés financièrement pourraient partager leurs richesses avec les diocèses plus pauvres.

En réponse aux questions concernant les premiers désirs quant à la formation d'un Conseil de ce genre, l'archevêque répondit qu'on sentait que la Curie n'était pas suffisamment internationale. Il ajouta qu'on avait de plus le sentiment que la Curie, étant l'organe administratif du Pape, n'était-il pas dans une position pour prendre des initiatives.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

Le cardinal Ottaviani affirme que « le principe selon lequel chacun a droit de suivre sa propre conscience doit supposer que la conscience n'est pas contraire à la loi divine ». De son côté le cardinal Cushing ne craint pas d'affirmer qu'une liberté religieuse égale et universelle est réclamée parce que tous les hommes sont égaux et doués des mêmes droits humains, « parmi lesquels le pape Jean spécifie le droit à la liberté religieuse ».

Le cardinal Ottaviani note qu'il manque dans le texte « une explicite et solennelle affirmation du droit premier et authentique de la liberté religieuse qui appartient objectivement à ceux qui sont membres de la véritable religion révélée ». Evoquant l'Histoire le cardinal Cushing constate que toute la matière de la liberté religieuse « peut être ramenée à deux propositions. Premièrement, l'Eglise catholique a toujours insisté sur sa propre liberté dans la société civile et devant les pouvoirs publics. Deuxièmement, cette même liberté dans la société civile, qu'elle a toujours réclamée pour elle-même et pour ses membres, l'Eglise maintenant, en ce temps, en est aussi le champion pour les autres Eglises et leurs membres, en réalité pour toute personne humaine ».

MŒURS PARLEMENTAIRES

Les évêques prennent-ils les mœurs parlementaires trop au sérieux ? Toujours est-il que le secrétaire général, Mgr Felici, au cours de la 80e Congrégation générale, les a priés de quitter le bar (où l'on ne sert que du café !) et de regagner l'aula...

UN. 1-8215



333 est, rue Craig, MONTRÉAL 18
Chambre 212

288-0163



Gélinas Compressors Inc.
and paint sprayers

4845 ST. DENIS ST.

MONTREAL

387-7332

Thermodynamique

Spécialistes en combustion - Division technique
pour remplacement ou réfection des foyers de
vos fournaïses

1800, Bl. Levesque

Duvernay, P.Q.

868-1857

PLACEMENTS PLESSIS INC.
COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

4, est rue Notre-Dame Montréal
Succursale: Trois-Rivières: 284, rue Radisson
Tél.: 378-2044

ST-JUDE, P. Q. - TEL. 23



COUVOIR CHABOT

LIMITÉ ENREGISTRÉ CERTIFIÉ

LÉON CHABOT, PROPRIÉTAIRE

vendeur exclusif des fameuses poulettes "H. & N."

RE. 9-3291

LA MAISON

JANIN CONSTRUCTION LTÉE

7085, Cote des Neiges

Montréal

DU. 7-7391

FERNAND LABROSSE INC.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

44 ouest, Port-Royal

Montréal

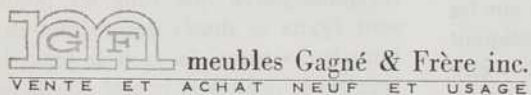
TÉL.: 681-2618



L. & M. UNIFORM ENRG.
REG'D.

80, AVENUE DES ROCHERS
LAVAL-DES-RAPIDES, P.Q.

TEL.: 529-9911



250, 4E RUE QUÉBEC 3

524-5452

RÉNOVATION QUÉBEC ENR.
REVÊTEMENT D'ALUMINIUM

577, 14ème RUE

QUÉBEC

661-5446

LIONEL BÉLANGER, Prés.

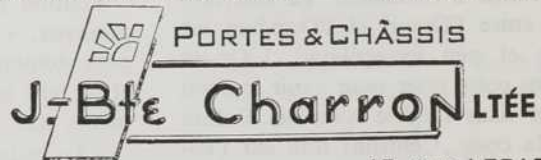
LIONEL BÉLANGER & FILS INC.
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

351, St-Michel

Ste-Thérèse de Lisieux

TÉL. BUREAU: 823-2424

RÉS. 823-7116



ANDRÉ CHARRON
GÉRANT

12, RUE LESAGE
STE-THERÈSE

HOMMAGE À MAINTENANT

CAISSE POPULAIRE
NOTRE-DAME DE GRÂCE

5319, Notre-Dame de Grâce

Montréal

Gérant: M. A. Gaston Cadieux

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LTÉE
INVESTMENT DEALERS

Members of
The Investment Dealers' Association of Canada
Offices: QUÉBEC, SHERBROOKE, TORONTO

275 St. JAMES St. West
MONTRÉAL



Tél.: 845-6162

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS & CIE LTÉE
STOCK BROKERS

Members:
Montréal Stock Exchange Canadian Stock Exchange
Office: SHERBROOKE
For a stock market closing summary 845-9231 after 5p.m.



... RÉFORMISTE OU RÉVOLUTIONNAIRE ?

PIERRE SAUCIER

Si bruyant soit-il le socialisme demeure toujours le fait d'une petite minorité au Québec. Une propagande savamment entretenue a flétri cette tendance et il faudra sans doute des années pour lever l'hypothèque qui grève la gauche. Le socialisme continue d'apparaître comme un concept d'importation, abstrait et suspect. C'est tout au plus une cocarde à l'usage principalement d'intellectuels marginaux. Les efforts d'un N.P.D. pour rallier à son camp la classe ouvrière se sont soldés par un échec. Le travailleur qui trouve son compte dans le syndicalisme d'affaires tient jalousement à sa liberté et refuse l'aventure de la politisation. Le peuple connaît un malaise réel, mais il ne conteste pas vraiment l'ordre établi et continue de réagir politiquement selon les schèmes traditionnels.

Socialisme, année zéro

On a souvent démontré que les chances du socialisme sont bien précaires sur un continent où triomphe le néo-capitalisme. L'échec récent de la C.C.F. en Saskatchewan, le seul Parlement en Amérique du Nord contrôlé par des socialistes, a porté un dur coup à la gauche. Au Québec, la tentative d'un socialisme autochtone, le P.S.Q. a échoué provisoirement, et il ne reste plus qu'une faction N.P.D., anémiée et fortement ébranlée. Malgré le vote à 18 ans et le mécontentement d'une certaine jeunesse (comme en témoignait le film choc, *Jeunesse, année zéro*), le jour paraît encore éloigné où un député socialiste siègera à Québec ! Bref, en cet automne de 1964 il faut une bonne dose d'idéalisme pour miser sur le socialisme en terre canadienne et au Québec en particulier.

Fait brutal, l'électoratisme favorise les partis richement nantis. De plus, la

plupart des mesures socialisantes mises de l'avant par des socialistes sont accommodées par les partis classiques qui les appliquent à l'économie libérale. Il n'est que de voir les mesures sociales appliquées par un parti démocrate aux U.S.A. et un parti libéral au Canada. Convertie en *medicare*, l'assurance-santé a des chances de passer sous un régime néo-capitaliste. L'actuel régime libéral d'Ottawa a su tirer parti d'une formule mise au point par le C.C.F. : le *fédéralisme coopératif*. Il suffisait de retenir la magie du mot ; même vidé de son contenu primitif, le slogan conserve une valeur de propagande. Jusqu'à ce jour, la stratégie électorale a empêché les tiers-partis d'obtenir autre chose que des succès très relatifs. On ne voit pas l'heure où l'un des grands partis devra céder la place à un parti travailliste comme cela s'est produit en Grande-Bretagne !

Signes de changement

Sur l'échiquier politique dans notre régime parlementaire, le socialisme apparaît donc comme une hypothèse bien fragile et il faut un optimisme robuste pour escompter des succès à brève échéance. La masse n'est pas organisée et il n'existe pas de conscience de classe. Pourtant, on reconnaît à d'autres signes un terrain éminemment favorable à l'ensemencement des idées de gauche.

Au Québec, dans les régions sous-développées des partis comme le Crédit social et l'Union nationale ont obtenu des succès non négligeables en s'appuyant sur un mécontentement populaire réel. Ils ont su canaliser à leur profit une clientèle mûre en d'autres pays pour le socialisme. Tout ce qui a nom socialisme, marxisme, communisme et gauchisme étant encore fort suspect, il ne restait aux prolétaires qu'une seule façon d'enregistrer leur vote protestataire : élire des députés d'opposition.

Progrès de la socialisation

L'analyse doit encore envisager d'autres aspects. Et l'on perçoit tout une série de facteurs nouveaux qui pourraient bien hâter le progrès des partis de gauche, car nous assistons à une mutation accélérée au Québec.

Il faut souligner que le *gauchisme* n'est plus stigmatisé avec le même zèle qu'autrefois. L'Eglise elle-même, si elle condamne toujours le socialisme doctrinal, reconnaît depuis Jean XXIII les bienfaits de la *socialisation*. Le déblocage des dernières années favorise la diffusion des idées progressistes : justice sociale, tolérance, pluralisme, promotion ouvrière. La nationalisation de l'électricité impensable il y a dix ans est un fait accompli. L'assurance-santé est pour bientôt. Le rôle accru de l'Etat en éducation est de plus en plus reconnu comme une nécessité, etc.

« La ligne du risque »

Mais les changements les plus radicaux se sont produits chez les socialistes eux-mêmes. Jusqu'à 1963, c'est-à-dire jusqu'à *Parti-Pris* la forme la plus courante du socialisme, décriée par l'extrême-droite sous l'étiquette passe-partout de *gauchisme*, se ramenait à un travaillisme d'inspiration fédéralisante représenté par le N.P.D. - P.S.D., *Cité Libre*, journaux et presse, radio-t.v. de la métropole, les *Editions du Jour*, la F.T.Q., etc.

Mais le vent de l'indépendantisme a soufflé et l'on a commencé d'envisager un socialisme plus virulent et d'inspiration proprement québécoise. Le virage s'est amorcé avec la *Revue socialiste, Liberté* (direction : Hubert Aquin), le M.L.F., le P.S.Q. L'essai magistral de Pierre Vadeboncoeur *La Ligue du Risque* fait la synthèse de cette évolution et annonce la nouvelle orientation des forces de gauche.

Un virage majeur

Peu après les premières explosions du F.L.Q., le nouveau socialisme s'est incarné dans une revue nettement révolutionnaire : *Parti-Pris*. La parution de cette revue inaugurerait un style de socialisme inédit et qui a vite pris de l'ampleur avec la multiplication des publications socialistes : coup de barre à gauche au *Quartier Latin*, fondation de *Socialisme 64*, lancement de *Révolution Québécoise*. D'autres périodiques comme *l'Indépendance* (R.I.N.), *Québec Libre* (F.R.I.) et *Le Peuple* véhiculent le même message. On est passé tout à coup du citélisme au partiprisme. La mutation est capitale.

Née en 1950, deux ans après le manifeste *Refus Global*, *Cité Libre* a inauguré au Québec la réflexion socialiste, préconisant une réforme socialisante dans un contexte *canadien*. Cette revue, qui est à la source de la remise en question actuelle, mettait l'accent sur des valeurs qui s'appellent les droits de l'homme, la tolérance, la promotion ouvrière, l'éducation gratuite. Travaillisme fédéralisant coloré de démocratie chrétienne et de personnalisme, cette mouture de *Témoignage Chrétien* et *d'Esprit* connut un succès mérité.

Pour s'imposer, *Parti-Pris* devait s'affirmer par opposition à la revue aînée. En empruntant à *Temps Modernes* et à l'évangile anticolonialiste et marxiste, *Parti-Pris* opéra un virage majeur. Du socialisme réformiste, on passait au socialisme intégral et révolutionnaire. Les nouvelles valeurs devaient se résumer dans une trinité séculière dont les trois branches sont l'indépendantisme, le marxisme et le laïcisme. Ce programme radical rejette les valeurs traditionnelles : l'Eglise, le capitalisme, la Confédération, mais il répudie des valeurs nouvelles dans notre milieu telles que la démocratie sociale, le pluralisme, la tolérance, et cela, au profit d'un dogmatisme à rebours des précédents. *Parti-Pris* s'alimente aux grands textes de l'anticolonialisme : Fanon, Memmi, Berque et suit les canons de la littérature marxiste sans affiliation au communisme international. Ce marxisme autarcique et intolérant connaît dans les milieux intellectuels et petits-bourgeois, et surtout dans la jeunesse, un succès normal à un moment où l'idée d'indépendance et les valeurs progressistes suscitent un nombre croissant d'adhésions.

Septembre 64 : nouveau départ

Voici que cette entreprise révolutionnaire a tout juste un an et son numéro anniversaire annonce sous le titre *Manifeste 64-65* un nouveau départ. Il convient de réfléchir à la portée du phénomène. La période héroïque du pamphlet romantique et des *vulgarités* prend fin. La revue se propose maintenant une réflexion et une analyse plus lucide et plus en accord avec le réel. Du ciel des théories on compte descendre au terrain concret, et quotidien. L'action se poursuivra sur un triple front : recherche, éducation populaire et encadrement. Les outils de cette transformation sont un club révolutionnaire, la propagande par les Editions et la revue, la fondation d'un Parti. Les escarmouches du début céderont la place à un combat systématique et organisé.

L'équipe dissidente qui avait pris la relève à *Cité Libre*, après la rupture fracassante du printemps se devait, pour ne pas perdre la face, de donner une suite à sa protestation et c'est ainsi qu'est née la secte de *Révolution Québécoise*. Il est malaisé de distinguer ses objectifs de ceux de *Parti-Pris*. Rédigée par des journalistes pamphlétaires à la faveur du lock-out de *La Presse*, la nouvelle publication est brouillonne et très verbaliste dans la plus mauvaise veine de *Parti-Pris*. L'aventure pourrait bien tourner court.

Dans un style apparenté se situe le *Quartier Latin*, qu'anime une petite fraction du monde étudiant et qui a découvert qu'il avait plus ou moins consciemment une « vocation socialiste ». Sur le campus le Q.L. propage un socialisme plus ou moins partipriste. Son plus grand mérite consiste à construire un *syndicalisme étudiant*.

Le R.I.N. publie toujours son mensuel, *l'Indépendance*, qui véhicule pélemêle des idées plus ou moins socialisantes, tandis que le F.R.I., qui milite clandestinement pour des idées marxistes, obtient une publicité gratuite de la police avec les saisies de *Québec Libre*. Quant à *La Cognée*, organe du F.L.Q. c'est une feuille hors-série à l'usage des anarchistes.

Socialisme 64

Il reste une nouvelle publication, la plus importante de toutes à mon sens. Cette revue, qui porte le nom de *Socialisme 64*, a vu le jour le 1er mai et elle se définit comme *la Revue du socialisme international et québécois*. D'excel-

lente tenue, cette revue trimestrielle tranche par son style plus académique et scientifique, par ses préoccupations syndicales et par son ouverture au reste du monde. L'article inaugural indique clairement le sens de sa recherche qui à long terme pourrait être très féconde : *matériaux pour la théorie et la pratique d'un socialisme québécois*.

La panoplie des publications socialistes atteste une vitalité sans précédent dans les rangs de la gauche. La variété ne manque pas et reflète fidèlement les contradictions et les tiraillements actuels. On ne saurait disposer de toutes ces contestations radicales de la *condition québécoise* avec des accusations aussi sommaires que *national-socialisme totalitaire* et *globalisme réducteur* comme a tenté de le faire le trio Trudeau-Pelletier-Taylor dans des analyses partiellement justes, mais terriblement émotives. Il serait trop facile aussi de voir dans cette explosion quelque nouvelle croisade limitée à des cercles marginaux d'intellectuels frondeurs. L'éparpillement peut aussi donner le change sur l'ampleur du phénomène qui atteint tout de même des proportions inédites.

Certes, les masses populaires demeurent à l'écart de ce brassage d'idées, mais il n'est pas dit que d'ici trois ou quatre ans on ne verra pas naître quelque Front socialiste de libération populaire.

Un départ byronien

Que penser de ce socialisme révolutionnaire ? Sous sa forme principale *Parti-Pris*, il faut convenir que le mouvement a pris un très mauvais départ. Pour se définir, le nouveau socialisme a adopté des dogmes inverses de ceux de *Cité Libre* et les quatre cinquièmes des articles ressortent à une sorte de romantisme littéraire exacerbé, avec tous les défauts inhérents au genre : idéalisme abstrait, verbalisme percutant, pamphlet, prophétisme.

Au lieu d'une recherche lucide et méthodique fondée sur un examen du réel, on nous a proposé le plus souvent une rhétorique dogmatique aussi intransigeante à sa manière que le messianisme nationaliste des générations précédentes. L'an I de ce socialisme global et autochtone ressemble trop à une croisade. Les jeunes lions du socialisme révolutionnaire ont de la verve et ils ont pratiqué un style de chansonniers. *Parti-Pris*, Gilles Vigneault, Pauline Julien et la cellule du *Cochon borgne* ont des traits communs. Leur refus crispé du

passé s'exprime par un prophétisme très émotif et un désespoir byronien. « La mesure est criminelle et la sagesse assassine », proclame un des coryphées de *Parti-Pris*. Il était naturel de commencer par des *vulgarités* et des coups de butoir (qui sont autre chose que des graffiti de collégiens), mais l'aventure risquerait de tourner court si elle ne rompait avec ce style juvénile. L'équipe en a d'ailleurs convenu dans une autocritique remarquable en septembre.

Parti-Pris a eu le mérite de pousser à l'extrême, en les conjuguant avec les idées de la gauche laïque, les thèses du nationalisme. Il se doit maintenant d'entreprendre comme il se le propose une recherche sérieuse à partir de son hypothèse. Le renouveau de la société québécoise à la lumière d'un credo socialiste, laïciste et indépendantiste ne saurait être rejeté a priori comme l'a fait un Charles Taylor. La prospection rationnelle et systématique de cette hypothèse n'a encore jamais été faite.

Face à *Parti-Pris* nous demeurons donc dans l'expectative. On verra si l'équipe saura tenir ses promesses et dé-

laisser le romantisme au profit d'une recherche lucide et concrète. Par contre, en deux livraisons seulement *Socialisme 64* a donné déjà des garanties sérieuses : on a commencé à accumuler des matériaux précieux en vue de l'édification d'un socialisme proprement québécois. On pourrait dire que les deux initiatives opèrent à des niveaux différents et qu'elles se complètent, *Parti-Pris* travaillant à un niveau irrationnel qui a son efficacité sur le terrain politique, et *Socialisme 64* œuvrant dans une perspective à long terme. Il reste cependant que pour des militants qui se disent marxistes, les révolutionnaires de *Parti-Pris* ont montré un singulier détachement vis-à-vis du réel et un idéalisme étrange quand on connaît la rigueur de calcul des marxistes.

Pour une justice sociale

Pour l'instant, le socialisme révolutionnaire est encore à l'état brut et mythique. Il lui faudra poursuivre une investigation rationnelle et scientifique. L'hypothèse partipriste peut se révéler

féconde, mais elle demeure une théorie, une option parmi d'autres.

Dans le contexte actuel, plusieurs options s'offrent à nous. Fédéralisme coopératif, politique fonctionnelle, néo-nationalisme capitaliste montrent déjà de nettes insuffisances. La situation commande l'examen de toutes les solutions.

Pour ma part, je ne suis pas persuadé que la seule issue débouche sur l'indépendantisme marxiste et laïciste. Je me refuse à la perspective du parti unique, de la dictature de classe, du laïcisme sectaire et du socialisme intégral, tout autant qu'au statu quo néo-libéraliste. A la trinité partipriste, il est permis d'opposer une autre triade qui pourrait être par exemple un état québécois souverain, social-démocratique et pluraliste. La solution peut fort bien se trouver entre les réformettes citélibristes et le bain de sang partipriste. Le christianisme authentique demeure une source vive d'inspiration, car il est porteur de valeurs révolutionnaires. Celles-ci pourraient très bien se concrétiser dans une république indépendante, respectueuse de la liberté démocratique et de la justice sociale. ◀

Maintenant

COLLOQUE À QUÉBEC

« Beatles ou Jeunesse Dorée »

PARTICIPANTS :

Madeleine Stanton : étudiante en philosophie

Jacqueline Fournier : institutrice

Henri Labelle : étudiant en pédagogie

Guy Hamel : président de la fédération de l'U.C.C., Québec-Nord

ANIMATEUR :

Dr Bernard Jean : psychiatre

Mardi, 17 novembre

8 heures 15 p.m.

École Secondaire Perrault
Chemin-Ste-Foy
Québec

INVITATION GÉNÉRALE — ENTRÉE LIBRE

FÉDÉRALISTE OU SÉPARATISTE ?

L.-ANDRÉ GIGNAC

VINCENT HARVEY

YVES CÔTÉ

Pendant longtemps, aux yeux de plusieurs, le sort de la foi chrétienne du peuple canadien-français apparaissait lié au sort de sa langue et de sa culture française. Dans cette optique, il pourrait sembler à qui ne voit de salut pour la langue et la culture française que dans la séparation, qu'un chrétien au Québec devrait être séparatiste.

Par contre, aux yeux de plusieurs, la seule option réellement en harmonie aujourd'hui avec la foi chrétienne serait le fédéralisme. Le séparatisme, disent-ils, c'est le repliement sur soi, l'isolement. Le refus de présence au monde. Et le christianisme est ouverture aux autres, communion universelle dans la fraternité, présence au monde.

Un chrétien, au Québec, doit-il être séparatiste ou fédéraliste ? Nous voulons tenter de répondre à la question. Notre point de vue ne sera pas d'ordre politique, mais théologique. Nous nous demanderons même plus largement : dans la conjoncture actuelle, à quel type d'engagement sa foi invite-t-elle un chrétien du Québec ?

La foi n'impose aucun choix

L'ordre politique n'est pas étranger à l'ordre de la foi. Le chrétien, par son baptême et par sa foi au Dieu Père et Créateur de toutes choses, est pleinement chez lui au milieu de la cité terrestre. Sa foi, pourtant, lorsque se pré-

sentent à lui diverses options politiques, ne lui prescrit aucun choix ni aucun refus pourvu que ces options ne soient pas incompatibles avec ce qu'il croit.

Deux options politiques s'offrent aujourd'hui aux chrétiens du Québec. Deux options fondamentales, plus ou moins nuancées suivant les personnes ou les groupements qui s'en font les champions. Le fédéralisme — depuis le fédéralisme centralisateur jusqu'à la fédération d'Etats associés en passant par le fédéralisme coopératif. Et le séparatisme. Aucune de ces options ne paraît, de soi, incompatible avec la foi.

Au regard de Dieu qui a créé le ciel et la terre et qui a créé l'homme, toute valeur terrestre, toute valeur humaine est fondamentalement bonne. Qu'un groupe d'humains, unis par les liens d'une même langue et d'une même culture, veuillent se constituer en Etat autonome et posséder une personnalité politique propre, rien là ne va contre le dessein de Dieu. N'est-ce pas un souhait inscrit en tout être humain que de conquérir un jour son autonomie et d'atteindre à la maturité ? Pourquoi en serait-il autrement des peuples que soude une même histoire, une même langue, un même mode de penser et de sentir, une même culture ? Le séparatisme, regardé positivement, est donc compatible avec la foi chrétienne.

Par ailleurs, il est également naturel à des adultes de s'unir dans une action commune, à la recherche d'un bien commun. Cette sorte d'association est non seulement possible dans le respect de l'autonomie de chacun, mais elle

suppose, pour être fructueuse, cette autonomie. Ne collaborent vraiment que des êtres maîtres d'eux-mêmes. Pourquoi en irait-il autrement au plan de la collaboration et même de l'association politique entre les peuples ? Le fédéralisme, comme la formule intermédiaire de l'Etat associé, est donc également compatible avec l'ordre naturel établi par le Dieu Père et Créateur de toutes choses.

Les deux options politiques qui s'offrent au Québec nous paraissent toutes deux humainement possibles et nullement en contradiction avec la sagesse imprimée par Dieu dans sa création. Pour fixer son choix, le chrétien devra donc faire appel, non directement à sa foi, mais au jugement de sa prudence affrontée à tous les éléments en jeu.

Le fédéralisme, un danger pour la foi ?

Il est certain que la foi chrétienne, pour s'épanouir au milieu d'un peuple, doit se plier à certaines lois d'incarnation. Pour être profondément vécue, la foi a besoin de s'exprimer dans la langue qui façonne la sensibilité et la culture de chaque peuple. Pour autant, on ne saurait affirmer que le sort de la foi soit totalement lié au sort de la langue et de la culture. Même si le fédéralisme signifiait un jour la mort de la culture française au Canada — ce qui demeure peu probable — il ne constituerait pas une menace directe à notre foi.

Par ailleurs, l'unité chrétienne des Canadiens français étant révolue, il apparaît certain qu'à l'avenir on dissocie-

334-7940

CORPORATION DE SALABERRY
CONSTRUCTION

237, Boul. Thompson St-Laurent

642-7431

EUDES AUTOMOBILES LTÉE

Dépositaire autorisé MERCURY

505, Ave Broadway Montréal

PR. 4-7777

SEVEN-UP

ST-HYACINTHE LTÉE

3145, rue Sicotte St-Hyacinthe

MÉTROPOLE

722-1133

RADIO-TAXI

274-6431

HECTOR JOLICOEUR INC.

Au procédé stérilisé

Éliminez vos problèmes de buanderie

6459, Christophe-Colomb Montréal

352-2700

Imprimerie

RICHELIEU Limitée

10551, Bl. Ray Lawson, Ville d'Anjou

LA. 7-2381

MOHAWK MOTOR

mfg Ltd

2875, rue Hochelaga Montréal

RE. 1-1131

J.R. ROBILLARD LTÉE

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

5245, Van Horne Montréal

PO. 7-6351

ROMULUS THOUIN

ASSURANCES GÉNÉRALES

6940, rue Hurteau Montréal

PR. 4-5314

LÉO BOUSQUET

COURTIER D'ASSURANCE AGRÉÉ

4087, Bl. Laurier

Douville

PR. 4-4866

BROUILLETTE AUTO INC.

Chrysler - Plymouth - Valiant - Fargo

1050, des Cascades

St-Hyacinthe, P.Q.

PR. 4-8628

STUDIO B.-J. HÉBERT ENR.

PHOTOGRAPHE

491, Ave Ste-Anne

St-Hyacinthe, P.Q.

387-3623

MAISONS PRÉFABRIQUÉES DU QUÉBEC

MONTRÉAL - QUÉBEC - TORONTO

535, rue Notre-Dame

St-Sulpice, P.Q.

RÉS-DUPONT 8-4644

Z. LAVIGUEUR

PRÉSIDENT

Z. Lavigueur Limitée

DU. 7-3792
8850 BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL 14

LABORATOIRE HYDRAULIQUE LA SALLE

0250, ST-PATRICK

MONTRÉAL

REGENT

BRASS MFG. CO. LTD.

7397 ST. HUBERT ST. MONTRÉAL 10, QUÉ.

626-4410

Les Autobus Brisebois Limitée

- SERVICE LOCAL
- SERVICE SCOLAIRE
- VOYAGES SPÉCIAUX

797-3396

J. L. GAUDETTE, PRÉS.

Les Produits Laitiers

VAL MASKA INC.

ST-DAMASE - CO. ST-HYACINTHE, P. Q.

POUDRE
DE LAIT

SPRAY PROCESS

MILK
POWDER

BEURRE - FROMAGE - CASÉINE

BUTTER - CHEESE - CASEIN

PR. 4-8333

CÉSAIRE VERMEERSCH

FLEURISTE

Serre 3160, Girouard

St-Hyacinthe

TEL. STE-ROSALIE 18

TÉL. PR. 3-3989

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
AGRICOLE**

DE STE-ROSALIE

SPÉCIALITÉ: FARINE DE LUZERNE

GROS ET DÉTAIL

CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES, ACCESSOIRES

J. L. LASNIER

DOYENS DE LA CHANDELLERIE AU CANADA

ENREGISTRÉE

674-6557

2, RUE ST-ANTOINE
LONGUEUIL, QUÉ.

HOMMAGES DE :

La Societē RADIO-CANADA Ottawa

Le Poste C.B.O.F.

SPÉCIALISTES EN FONDATIONS

RE. 9-2371

FRANKI CANADA LIMITÉE

187, Boul. GRAHAM

QUÉBEC — OTTAWA — TORONTO — EDMONTON — VANCOUVER

MONTRÉAL

GRACIEUSETÉ DE:

RI. 3-3326

Sorel Steel Fonderie Ltée

160, rue du ROI

SOREL

LE BON DIEU EN TAXI
Montréal

527-3141

LES ASSURANCES U.C.C.

801, SHERBROOKE EST

MONTRÉAL

274-5661

LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS

SUERTIN, LEROUX & ASS. INC.

6971, rue ST-DENIS

MONTRÉAL

TÉL. CR. 1-7839

Les Etablissements Cogné Furg.

CLOCHES
SONNERIES ÉLECTRIQUES
RÉPARATIONS
VITRAUX

5909 MARQUETTE
MONTRÉAL

849-8041

JACQUES DUSSAULT, c.r.
AVOCAT

612 ouest, rue St-Jacques Montréal

842-1493

Champagne, Moisan, Juteau & Quidoz

AVOCATS ET PROCUREURS

1195, rue Berri

Montréal

321-7811

LA CIE DE TRANSPORT DES
LAURENTIDES Ltée

Autobus à louer pour excursions etc.
Tarifs spéciaux pour écoliers

10100, Bruxelles

Montréal-Nord

288-7108

MORENCY, GAGNON & CIE

COMPTABLES AGRÉES

521, est rue Sherbrooke

Montréal

LA. 6-9161

Etablie en 1892

PHILIBERT BÉDARD Limitée

FERBLANTIERS — COUVREURS

5075, rue Fullum

Montréal

625-1965

DECCA PETROLEUM ENR.

HUILE

264a, Rosemère

Rosemère

688-2002

J.L. LE SAUX LTÉE

ÉLECTRICIEN

3570, du Souvenir

Chomedey

522-1581

Drouin, Drouin, Garneau & Royer

AVOCATS

399, est rue St-Joseph

Québec, P.Q.

529-3351/7

J.A.Y. BOUCHARD INC.

AIR CLIMATISÉ — RÉFRIGÉRATION

765, Côte d'Abraham

Québec

ra, de fait, les problèmes de vie française et les problèmes de foi. Beaucoup voudront envisager pour lui-même, le sort de notre langue et de notre culture. Et ils auront raison.

Rien dans la foi n'invite donc à combattre le fédéralisme.

Le séparatisme, repliement sur soi ?

Il est naturel à tout homme de souhaiter parvenir à l'âge adulte et à la maîtrise libre de soi. Ainsi des peuples. Être adulte ne signifie toutefois pas fermeture aux autres. C'est au contraire un signe de l'âge adulte de pouvoir entrer en dialogue et en association avec les autres sans crainte de s'aliéner soi-même. Si le séparatisme devait signifier pour les Canadiens français du Québec une sorte de repliement sur eux-mêmes et un refus d'ouverture au monde, cette option serait alors non seulement contraire aux exigences de la foi chrétienne mais aussi à une vision saine de l'homme et de l'univers. Tel n'est sans doute pas le sens que donnent au séparatisme la plupart de ses tenants. Il faut pourtant admettre que le terme lui-même n'est pas sans quelque ambiguïté et sans prêter à malentendu. « Se séparer » n'exprime sans doute, du moins nous l'espérons, que l'aspect négatif d'une démarche que les séparatistes doivent concevoir comme beaucoup plus positive.

Et l'œcuménisme

De toute façon, le séparatisme, pour un chrétien du Québec, ne viendrait-il pas en opposition avec le vent d'œcuménisme qui souffle de nos jours sur le monde chrétien ? Il n'est pas impossible que les affrontements et les durcissements provoqués par les attitudes séparatiste et antiséparatiste rendent plus difficile, au moins pour un temps, le dialogue œcuménique entre chrétiens de langue anglaise et de langue française. Mais ne confondons pas les domaines. Autre est l'ordre de la politique, autre l'ordre de la vie propre de l'Eglise. De soi, l'appartenance à des communautés politiques distinctes ne saurait en rien entraver le rapprochement et le dialogue œcuméniques entre chrétiens.

Chrétiens présents à l'évolution politique

Aux chrétiens du Québec, la foi n'indique aucun choix auquel s'arrêter face aux deux options possibles du fédéra-

lisme, et du séparatisme. Par contre, elle les invite vivement à être présents à l'évolution actuelle de notre vie politique. Le coin de terre que le chrétien partage avec ses compatriotes n'est pas sa seule patrie ; sa patrie dernière est en haut, dans le Royaume du Père. Mais sa patrie de la terre n'est pas étrangère à sa patrie d'en haut. Le Royaume du Père y est déjà mystérieusement présent, en gestation. Et sur cette terre, au nom même de notre baptême et de la foi de notre baptême, « nous travaillons à la volonté du Père non seulement par les œuvres proprement spirituelles : l'évangélisation, la liturgie, la prière, la contemplation, mais aussi chaque fois que nous réussissons à incarner des valeurs comme la justice, la vérité, l'amour dans la pâte lourde de la réalité humaine, dans l'histoire ». (H.-I. MARROU dans *La conscience chrétienne et les nationalismes*, Paris 1959, p. 252.)

Au milieu de la crise politique que nous traversons, un chrétien ne peut demeurer indifférent, en retrait ou prétentieusement au-dessus de la mêlée. Il ne peut, comme chrétien, retirer son épingle du jeu en se disant : « Attendons la fin. Quand les dés seront joués, nous verrons comment tirer profit de la situation ! » La foi, au contraire, invite chaque chrétien à s'engager même politiquement. Comme à tous les autres, il sera permis au chrétien d'hésiter, peut-être longuement, tant notre problème politique est fait d'éléments divers et complexes. Il se fera au moins un devoir urgent d'analyser, au meilleur de ses moyens, les aspects du problème en vue des choix que la vie l'obligera à prendre de toute manière un bon jour.

Agir en chrétien

Le chrétien dont les choix sont déjà arrêtés et qui a opté pour l'une ou l'autre des deux solutions, doit encore agir chrétiennement dans le cadre de son option. Sans passer en revue toutes les exigences de la foi chrétienne à cet égard, rappelons simplement que le respect des personnes, qui s'impose naturellement à tout homme, s'impose de surcroît au chrétien au nom même de sa foi.

Dans notre contexte, respecter les personnes, ce sera aussi, par exemple, reconnaître à tous leur droit à une libre opinion. Ce sera s'abstenir d'interpréter malhonnêtement la pensée des autres pour les accuser de tous les crimes ou les tourner en ridicule. Un séparatiste

chrétien acceptera qu'un Canadien français soit fédéraliste et ne le fera pas passer pour traître à son groupe ethnique. Un fédéraliste chrétien admettra comme possible l'option séparatiste et ne traitera pas ses tenants d'imbéciles ou d'écervelés.

Une question délicate ne peut être, à ce point, écartée. La violence. A-t-on le droit de l'utiliser pour atteindre ses fins ? Posons la question en termes nets : un chrétien d'option séparatiste peut-il recourir à la violence ou permettre sans protester que d'autres y recourent pour qu'arrive l'heure de l'indépendance du Québec ?

Aux yeux de la morale chrétienne, le recours à la violence pourrait peut-être, en certains cas, rares sans nul doute, se justifier. Encore que sur ce point il y ait divergence entre les théologiens. De toute façon, l'emploi d'un moyen aussi extrême supposerait une situation d'extrême oppression que tous les moyens pacifiques demeureraient impuissants à supprimer. Nous pensons qu'une telle situation n'existe pas présentement au Québec. Des moyens pacifiques nombreux s'offrent aux séparatistes — comme aux fédéralistes de faire progresser et triompher leur option. Malgré ses faiblesses la démocratie dont nous jouissons nous paraît encore assez ouverte : à chacun, à chaque groupement de proposer ses choix à l'ensemble des citoyens, qui jugeront. Les options offertes aux Canadiens français du Québec supposent la maturité politique. Pourquoi ne pas leur reconnaître également assez de maturité pour fixer eux-mêmes leur choix ?

Épreuve de maturité

Un pays vivant est en perpétuelle évolution. Il est, en un sens, toujours à un tournant de son histoire. Les années que nous vivons, pourtant, seront plus particulièrement décisives tant du point de vue politique que religieux. Nous nous réjouissons que le renouveau théologique amène l'Eglise à reviser et redéfinir son rôle et son mode de présence au milieu des Canadiens français du Québec. Aussi souhaitons-nous que dans l'enjeu politique auquel nous sommes affrontés, l'Eglise, comme telle, ne prenne point parti, mais que les chrétiens, de leur côté et chacun à sa mesure, mettent la main à la roue et apportent leur part à l'édification de la cité humaine qui est nôtre. L'épreuve fera voir si nous sommes devenus adultes, politiquement et chrétiennement. ♦

SOMMES-NOUS JUSTES ?

JEANNE L'ARCHEVÊQUE-DUGUAY

Charité, justice, mots harmonieux qui servent joliment la poésie, la sentimentalité, la piété, parfois même la politique. Nous les laissons mijoter sur nos lèvres afin de mieux goûter le contentement, l'assurance qu'ils répandent en notre conscience. Avec ces mots dans la bouche, nous sommes certains de remplir au maximum notre devoir social.

Avec ces mots-là, doux, harmonieux, moelleux à l'oreille et pour le cœur, nous emmitouflons, charitablement bien sûr, les victimes de la ségrégation raciale, les affamés dont les squelettes couvrent la plus grande partie de la terre; toutes les misères humaines se trouvent bien au chaud sous ce camouflage: Amour! Charité!

Et nous, les purs, regardons outre-frontières avec dédain, désapprobation, terreur, ces voisins qui refusent les droits et les libertés légitimes à la race noire. Nous applaudissons aux révoltes des indigènes qui rejettent le colonialisme et réclament l'indépendance; puis repliés sur notre conscience pacifiée, nous louons Dieu d'avoir déposé en notre cœur de chrétiens exceptionnels la charité envers l'humanité.

Nous autres, xénophobes

Un examen, même sommaire, de notre conduite à l'égard de ceux que nous considérons comme des « étrangers » devrait réveiller quelques remords et nous prouver que poétiser, haranguer sur la charité, sur la justice, de la part de catholiques catalogués fidèles à la Loi, ne signifie rien qui vaille. Les preuves s'accumulent chez nous, aussi bien dans le domaine public que dans les relations privées pour confirmer qu'une ségrégation raciale plus

hypocrite et plus sournoise qu'ailleurs se pratique, dans nos milieux canadiens et chrétiens.

Pas de guerre ouverte, il faut tout de même sauver la face! Nous avons notre pudeur... Mais mille et mille taquineries matérielles et morales envers les émigrés, les personnes déplacées, au travail, dans les lieux publics, dans les écoles et les rapports de voisinage.

Cette appellation « d'étranger » prononcée vous savez avec quelle intonation? En voilà une manière catholique de nommer ce prochain que le Christ a commandé d'aimer comme soi-même. Là où la ségrégation raciale devient méchante, insidieuse c'est dans le milieu de l'habitat. Comment pouvons-nous, avec bonne conscience répéter ces mots qui prirent leur vrai sens sur les lèvres du Christ: Charité, Amour, Fraternité, quand nous dédaignons de loger dans le voisinage de familles d'autres races, que nous leur refusons le gîte?

La guerre sournoise

S'ils sont tolérés, vous entendez dans le quartier ces commérages, ces moqueries sur les mœurs, les coutumes, les modes de vie, la langue de ces nouveaux venus! Les parents défendent la camaraderie avec les « petits étrangers » qui pourraient apprendre à leurs jeunes « de mauvaises choses ». Les malveillances répandues dans la famille s'étendent à l'école. Les enfants entre eux n'ont aucune pitié et Dieu sait quel raffinement ils apportent à humilier, bafouer leurs camarades immigrés. Il n'est pas rare que les professeurs y ajoutent l'incompréhension, l'impatience envers ces élèves aux prises avec des complexes de toutes sortes causés par l'insécurité, les difficultés d'adaptation à la langue, à des programmes d'étude différents, aux habitudes scolaires.

L'ouvrier ou le professionnel chrétien, amateur de doctrine sociale, refuse par jalousie ou ambition, de reconnaître la valeur, la compétence du confrère venu d'autres pays. Il le charge des travaux que lui-même dédaigne et cela pour un salaire qui se compare plutôt à une aumône. On le tient en tutelle, sans espoir de promotion.

L'isolement moral, intellectuel est encore plus exaspérant. « Nul n'est une île » mais on parvient à creuser autour du Néo-Canadien ce courant de solitude qui lui donne l'impression désespérante d'être un îlot perdu au milieu d'une foule sur la défensive. Cette population qui porte l'étiquette de chrétienne à faux puisqu'elle refuse, dans notre pays, dans notre province, d'aimer vraiment, de servir par des actes le Christ dans ces frères qu'il lui délègue de tous les points du monde.

La paille et la poutre

Nous sommes tous frères, dans le Christ! Belle parole! Profonde parole! En réalité que signifie-t-elle, quel sens prend-elle pour nous, les purs, qui partageons le Pain à la Table du Père? Il n'y a pas une table pour nous, Canadiens, et une autre pour les enfants d'autres races. Le Christ a bien dit: la table du Banquet. Une seule table pour tous, abstraction faite de la couleur, de la langue, des mœurs.

Avant de crier au scandale devant les turpitudes, les violences du voisin et d'épiloguer sur la paille dans son œil, arrachons à froid, s'il le faut, la poutre dans le nôtre. Que l'amour, la charité, la justice ne soient pas uniquement des termes de discours, de poèmes ou de chansons mais qu'ils extériorisent, envers les frères d'autres races, la vie du Christ en nous. ♦



La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins

- 10 Unions régionales
- 1,258 Caisses populaires
- 1,400,000 Sociétaires

Etes-vous l'un de ces sociétaires?

Spécialités :

HABIT CLERICAL
PARDESSUS, DOUILLETTE

Confection sur mesure

*J. T. Guimond
& fils*

Maison canadienne-française

établie en 1906

Tél. AVenue 8-4714

175 est, rue SAINTE-CATHERINE

LES INGÉNIEURS ASSOCIÉS LTÉE

Fondée en 1928

Labrecque, Gagnon & Neugebauer
INGÉNIEURS-CONSEILS

10 ouest, SAINT-JACQUES

TEL. AV. 8-1246-47

MONTREAL-1

Bleau + Rousseau inc.

5014 OUEST, SHERBROOKE / WESTMOUNT

FOURRURES

RI. 2-2706
**PAPETERIE
 RICHELIEU INC.**
 41, rue du Roi Sorel

523-6092
**CITÉ AUTOMATIQUE
 TRANSMISSION ENR.**
 187, Bigaouette Québec

525-4833
**OFFICE
 SPECIALTY LIMITED**
 555, Bl, Charest e. Québec

522-5696
**IRÉNÉE SIMARD
 AVOCAT**
 264, de la Couronne Québec

Félicitations à MAINTENANT

LES FILLES DE LA SAGESSE, Pensionnat Notre-Dame de Lourdes, 675, Church
 LA SUPERIEURE GENERALE DES SOEURS DE SAINTE-ANNE
 SOEURS DU BON-CONSEIL
 R. SOEURS DE LA MISERICORDE, 12435, de la Misericorde
 FILLES DE LA CHARITE DU SACRE-COEUR
 SOEURS DE LA CHARITE DE NAMUR
 SOEURS FILLES DE LA SAGESSE
 PERES OBLATS DE MARIE-IMMACULEE
 LES PERES EUDISTES
 COLLEGE DU BON PASTEUR
 LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES, 28, ave Goulburn
 FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE, 870, rue St-Jean
 INSTITUT LOUIS-BRAILLE
 ATELIERS DES SOURDS MUETS
 PAROISSE ST-BARTHELEMI, 7137, des Erables
 PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
 PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE-MARIE-VIANNEY, 6421, 25e ave
 PAROISSE STE-GERTRUDE
 PAROISSE SAINT-HIPPOLITE, 1055, rue Tassé
 PAROISSE ST-PIERRE-APOTRE, 90, Montenas
 PAROISSE ST-SACREMENT, 2280, Bourdages
 PAROISSE ST-EMILE
 PAROISSE ST-JEAN-BOSCO
 PAROISSE ST-GABRIEL
 PAROISSE ST-PIERRE
 PAROISSE ST-CHARLES, 130, Beechwood
 PAROISSE SACRE-COEUR, 600, Cumberland
 HOPITAL LEGARDEUR INC., 14, rue Ethier
 HOPITAL RETRAITE ST-BENOIT, 8050, est rue Notre-Dame
 HOPITAL HOTEL-DIEU ST-VALLIER
 HOPITAL N.-D. DE L'ESPERANCE, 1275, Côte Vertu
 HOPITAL-DIEU ST-MICHEL
 HOPITAL JEANNE-MANCE INC., 1640 est, rue Tillemont
 HOPITAL MARIE-REINE-DES-COEURS, 3209, rue Bossuet
 HOPITAL ST-VINCENT, 60, Cambridge
 HOPITAL HOTEL-DIEU DE SOREL

OTTAWA
 LACHINE
 CHICOUTIMI
 MONTREAL
 SHERBROOKE
 SOREL
 OTTAWA
 QUEBEC
 CHICOUTIMI
 CHICOUTIMI
 OTTAWA
 LAPRAIRIE
 JACQUES-CARTIER
 MONTREAL
 MONTREAL
 MONTREAL
 ROSEMONT
 MONTREAL-NORD
 ST-LAURENT
 LONGUEUIL
 ST-HYACINTHE
 MONTREAL
 TRACY
 SOREL
 SOREL
 EASTVIEW
 OTTAWA
 REPENTIGNY
 MONTREAL
 CHICOUTIMI
 ST-LAURENT
 ROBERVAL
 MONTREAL
 MONTREAL
 OTTAWA
 SOREL

PR. 4-5356 AUBIN ST-PIERRE INC. PRODUITS FORD 3015, Dessaulles St-Hyacinthe	PR. 4-4696 STATION DE SERVICE POIRIER 8500, Cascades St-Hyacinthe	792-3857 M. LÉO ARCAND ENR. 310, ST-JOSEPH Providence
PR. 4-5301 ACME AUTOSERVICE LTÉE 3000, rue Dessaulles St-Hyacinthe	PR. 2-2229 JEAN-PAUL BEAUDRY LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS St-Pie de Bagot, C.P. 190 Qué.	PR. 3-0427 JEAN-JACQUES HOULE GARAGE Ch. sud de la rivière St-Hyacinthe
797-3322 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE St-Damase St-Hyacinthe	797-3356 ROSAIRE MESSIER ENR'G HUILE À CHAUFFAGE St-Damase Qué.	797-3803 RENÉ PALARDY Entrepreneur en plomberie 175, St-Joseph St-Damase
PR. 4-8484 J.A. VINCENT & FILS INC. QUINCAILLERIE 1890, Des Cascades St-Hyacinthe	PR. 3-1912 CENTRE DE LA COULEUR Spécialiste en décoration 845, des Cascades St-Hyacinthe	PR. 4-4224 LABBÉ & LABBÉ ENR. GARAGISTE 7600, des Cascades e. St-Hyacinthe
PR. 4-7592 VACHON INC. Emile Blouin, gérant 1150, St-Louis St-Hyacinthe	796-3321 LÉOPOLD DESMARAIS Courtier d'Assurance agréé St-Thomas d'Aquin St-Hyacinthe	PR. 3-2555 CHEZ RÉJEAN NETTOYEUR 2425, rue Ste-Anne St-Hyacinthe
PR. 3-2538 MOTEL ST-HYACINTHE SALLE À MANGER 4825, Bl. Laurier Douville	774-5381 GABRIEL LAFONTAINE Courtier d'assurances agréé 1677, rue Girouard St-Hyacinthe	PR. 4-4622 JEAN-MARIE NAULT BOUCHER Marché centre St-Hyacinthe
PR. 4-4820 MAGASIN MODERNE C.-O. Lussier, prop. 548, ave Mondor St-Hyacinthe	PR. 4-6555 LAITERIE MONT ST-HILAIRE LTÉE 648, rue Concorde St-Hyacinthe	RA. 2-7454 FORMASTER INC. 7528, Dante St-Michel

Germain Deschênes Construction Cie

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX — GENERAL CONTRACTORS

RESIDENCE
 TELEPHONE: 523-4833

2562, RUE DEZERY STREET — MONTRÉAL 4

BUREAU-OFFICE
 TELEPHONE: 525-4946



AIDE À L'ÉTRANGER

JARDINIERS OU MÉCANICIENS

GILLES LALANDE

Dans la mesure où les peuples des pays nantis ont conscience de l'étendue des besoins des pays sous-développés, il est naturel que leur opinion publique soit imbue du sentiment qu'il ne se fait jamais assez en matière d'aide extérieure. Et normal, en quelque sorte, que les esprits les plus éveillés chez eux aux impératifs du développement mettent en rapport le niveau de vie de ces pays avec l'aide qu'ils accordent aux pays en voie de développement. C'est là toutefois une base assez mince pour mesurer les efforts accomplis par chaque pays dispensateur d'aide, ou pour évaluer les mérites de la politique d'aide extérieure de ces pays et de leurs programmes d'assistance au développement.

UNE ACCUSATION

Le Canada paraît avoir été la première victime de ce procédé simpliste qui consiste à établir une relation de cause à effet entre le niveau de vie d'un pays et l'étendue de ses programmes d'aide extérieure. Aux yeux de certains commentateurs, en effet, il ne fait pas de doute que notre pays fait preuve d'égoïsme national. Regardez, disent ces critiques, les données officielles des services gouvernementaux : en 1962, le Canada n'a consacré que \$2.66 par tête d'habitant aux fins de l'aide aux pays sous-développés contre plus de \$20.00 aux Etats-Unis. Consultez, ajoutent-ils, les statistiques du Comité d'Aide au Développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E. pour la même année, qui révèlent que le Canada a affecté seulement 0.14%

de son revenu national brut à l'aide extérieure tandis que la France y allait de 2.4% (ou 1.37% ou 1.5% selon d'autres sources), le Portugal de 1.41% et la Belgique de 0.75%.

OFFICIERS ET SIMPLE SOLDAT

Mais que veut-on absolument comparer les entreprises de coopération et d'assistance de puissances telles que la Grande-Bretagne, la France ou le Portugal, dont l'aide extérieure n'est souvent que le prolongement de leur action coloniale dans les pays qui ont dépendu d'elles, d'une part, et les programmes d'aide du Canada, petite puissance, à l'échelle mondiale, qui ne s'intéresse au développement que depuis 1950, et qui, par surcroît, est lui-même une ex-colonie ? Les révélations du rapport Jeaneney (décembre 1963) notamment, en ce qui a trait à la France, ne sont-elles pas à cet égard révélatrices ? Des 46,000 assistants techniques français répartis dans le monde, 43,000 nous dit-on se trouvent en Afrique française. Et que tient-on si obstinément à mettre en parallèle l'aide à l'étranger des Etats-Unis, puissance dont les responsabilités mondiales ne sont plus à démontrer, d'une part, et l'aide extérieure du Canada, puissance dont le cadre essentiel se limite à l'Alliance atlantique, d'autre part ?

Car qu'on le veuille ou non, l'aide extérieure d'un pays s'apprécie d'abord en termes de politique internationale. Voilà un premier avertissement. Y chercher trop strictement le reflet d'un niveau de vie constitue à tout le moins une singulière erreur de perspective. Certes, le produit national brut n'est pas sans rapport avec la part des ressources natio-

nales affectée à l'aide à l'étranger, mais fondamentalement, c'est la position internationale occupée par un pays qui influe le plus sur la ligne de conduite de ce pays en matière d'aide. Les Etats-Unis et la France d'un côté, le Canada de l'autre, n'étant pas dans la même ligue, pour ainsi dire, on doit s'attendre à ce que leur politique d'aide se situe à des registres différents. Les rapprocher sans tenir compte de leur dimension internationale équivaut ni plus ni moins à confondre officiers et simple soldat. Chaque pays dispensateur d'aide part donc d'une situation particulière.

A CHACUN SON AIDE

Il faut bien reconnaître que chaque pays occupe au départ une situation qui lui est propre. Cette situation particulière, au sens strict du terme, c'est son passé historique, son développement économique et culturel, sa stature internationale qui l'établissent. C'est elle cependant qui détermine la capacité de ce pays d'entreprendre un programme d'aide extérieure et qui dicte, pour ainsi dire, la nature, la ventilation et la façon de conduire ce programme. Ainsi, la puissance des Etats-Unis annonce l'ampleur et la variété de l'aide économique américaine ; ainsi, la continuité durant une longue période de la présence française en Afrique explique la qualité de l'assistance technique française sur ce continent ; ainsi, la faiblesse relative des moyens culturels et économiques du Canada rend compte du caractère forcément marginal de nos programmes d'aide. A partir de conditions très différentes, chacun de ces trois pays a non seulement un programme

d'aide mais « son » programme d'aide qui, lui, correspond à une situation rigoureusement singulière.

Les programmes nationaux d'aide à l'étranger ont par définition un caractère singulier. Leur composition se distingue toujours, d'une façon ou d'une autre, de celle des programmes parallèles ou concurrents. A vrai dire, aucun ne renferme pour l'ensemble les mêmes types d'assistance, les mêmes modalités, les mêmes conditions. De l'un à l'autre, la part faite à l'aide au développement proprement dit varie par rapport à celle faite aux secours internationaux et aux soutiens financiers; celle de l'aide économique par rapport à celle de l'aide militaire; celle accordée sous forme de prêts par rapport à celle dispensée sous forme de dons; celle de l'aide bilatérale par rapport à celle de l'aide multilatérale; celle de l'aide publique par rapport à celle de l'aide privée. La difficulté de passer d'un programme à un autre, et *a fortiori* d'en apprécier les mérites relatifs, est telle, qu'il vaut mieux renoncer une fois pour toutes à les comparer. Qu'on examine plutôt l'aide extérieure de chaque pays pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle paraît être à côté de celle des autres. Voyons ce que cela donne dans le cas du Canada.

EFFORT LOUABLE

Les moyens réels d'action du Canada en matière d'aide extérieure sont bien en dessous de ce que peuvent indiquer son produit national brut ou le niveau de vie de ses habitants. Le Canada souffre en effet de nombreuses limitations, notamment d'une pénurie grave de chercheurs et de cadres spécialisés dans les questions intéressant les pays sous-développés. Ses institutions universitaires, à deux ou trois exceptions près au Canada anglais, sont dangereusement elles-mêmes sous-développées. Plusieurs de ses régions économiques n'ont pas atteint à ce jour le stade du « décollage ». Enfin, l'agence même du gouvernement fédéral chargée de l'administration de nos programmes d'aide, le Bureau de l'Aide Extérieure, éprouve toutes les difficultés à assurer sa propre expansion depuis qu'on l'a créée en 1960. C'est donc dire que des contraintes réelles limitent au Canada la possibilité d'augmenter de façon appréciable la somme des fonds publics affectés à l'aide extérieure.

Or malgré ces handicaps, le Canada n'a pas moins réussi à consacrer la

somme d'un demi-milliard de dollars à l'aide aux pays sous-développés entre 1950-51 et 1964-65. Les crédits prévus pour la seule année courante s'élèvent à près de \$200,000,000. D'ailleurs, les sommes votées chaque année par le Parlement au chapitre de l'aide au développement ont connu depuis le début une progression continue, sauf au cours de la crise financière des années 1961 et 1962. Entre 1963-64 et 1964-65, par exemple, l'augmentation a atteint les \$70,000,000. D'autre part on peut présumer, à défaut de renseignements exacts, que l'aide privée du Canada aux pays sous-développés, ou aide accordée par des organismes privés, est appréciable, sinon considérable.

UN DOSSIER REMARQUABLE

Mais plus remarquable encore est le dossier du Canada à l'O.N.U. sur le plan de l'aide multilatérale. De 1946 à 1962, par exemple, le Canada a versé \$13,300,000 au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (F.I.S.E.), se plaçant ainsi au deuxième rang des pays donateurs. A l'automne de 1963, la contribution du Canada au Fonds spécial des Nations Unies a été portée de \$2,500,000 à \$5,000,000. Mais en réalité, le Canada ne le cède qu'aux Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour ce qui est de la somme totale des contributions versées aux divers programmes spéciaux d'aide des Nations Unies. (*La Presse*, 15 février 1964 : « L'aide du Canada à l'étranger », du même auteur.) Là au moins, nous faisons notre part. Or cet effort, qu'on a trop tendance à ignorer, constitue le premier des traits de ce qu'on peut appeler l'originalité de l'aide extérieure du Canada.

ORIGINALITÉ CANADIENNE

Ce qui frappe de prime abord dans nos programmes d'aide, c'est la faible part qu'y occupe l'assistance technique : environ 3% du total des sommes engagées. En revanche, l'aide extérieure du Canada est dans sa totalité une aide au développement, une aide purement économique par opposition à une aide militaire. En fait, l'assistance technique militaire accordée par le Canada à la Nigeria et au Ghana d'une part, et la fourniture par notre pays de certains équipements militaires à l'Inde d'autre part, émanent à d'autres budgets que celui de l'aide extérieure. Autre fait singulier : l'aide extérieure du Canada a été dispensée jusqu'ici, en très large

part, sous la forme de dons, notamment d'équipement et de marchandises (denrées alimentaires, métaux, pâte de bois et engrais). Enfin cette aide, pour la majeure partie bilatérale (accord de pays à pays), est accordée uniquement en réponse à des demandes soumises par les pays intéressés, à qui incombe la responsabilité de justifier chacun de leurs projets en fonction d'un plan général de développement.

Il est à noter d'autre part que certains de ces traits ont évolué au cours de ces dernières années. La part faite aux crédits de développement, par exemple, n'a cessé de grandir. Celle relative à la fourniture de matières premières industrielles et de pièces de rechange en est venue presque à égaler celle des projets de construction, à la demande de certains pays bénéficiaires. Enfin, des signes récents laissent croire à une orientation nouvelle et plus diversifiée de certains fonds d'aide extérieure, notamment des crédits à long terme, surtout en direction de l'Amérique latine.

UNE ORIENTATION PRÉFÉRENTIELLE

L'aide accordée par le Canada aux pays sous-développés a été néanmoins dirigée jusqu'ici, dans une très large mesure, vers certains pays du Commonwealth : l'Inde et le Pakistan en Asie, la Nigeria et le Ghana en Afrique. On aurait tort de croire toutefois que cette orientation préférentielle correspond primordialement à un souci de renforcer l'insaisissable institution qu'est le Commonwealth. Bien sûr notre participation au Commonwealth, ajoutée au fait que le Canada a toujours engagé par priorité des relations diplomatiques régulières avec les pays du Commonwealth, y est pour beaucoup. Mais on peut se demander si, au départ, l'orientation de nos programmes d'aide vers les pays du Commonwealth n'a pas été jusqu'à un certain point fortuite puisque c'est le Plan de Colombo (1950), une initiative du Commonwealth, qui qui nous a saisis pour la première fois du problème du développement.

Quoi qu'il en soit, il est juste de dire qu'en ces années '49-50, peu de pays décolonisés, hormis les territoires ex-britanniques du Sud-Est asiatique, avaient même conscience de la possibilité de coopérer avec les pays nantis pour leur développement. Si l'Inde a su mieux tirer parti depuis, de l'aide offerte par le Canada dans le Plan de Colombo, c'est peut-être à cause de ses

immenses besoins. C'est aussi sans doute en raison du fait que ce pays a un plan de développement économique précis, qui garantit jusqu'à un certain point l'emploi efficace de notre aide. Et que l'Inde constitue, en puissance, le seul contrepoids valable à la Chine communiste sur le continent asiatique. Or si l'Inde est d'abord un pays d'Asie avant d'être un membre du Commonwealth, faut-il retenir plus longtemps le présumé dilemme du Canada : aide aux pays du Commonwealth ou aide aux pays francophones ?

ET LA FRANCOPHONIE

L'ambition du Canada français de contribuer au développement des pays francophones d'Afrique paraît en tous points légitime. La question reste de savoir comment.

On voit mal, *a priori*, comment un Québec en développement pourrait apporter une aide *publique* qui soit plus que symbolique aux pays sous-développés. Nos besoins en techniciens, en chercheurs, en experts, il est à craindre, ne seront pas satisfaits avant au moins une génération. Il faudra aussi, un long temps avant que les universités de langue française du Québec puissent dépêcher, pour des périodes prolongées, dans l'un quelconque des pays de la Communauté francophone, des équipes de spécialistes du genre de celles de l'Université McGill à Madras ou de l'Université de Colombie Britannique en Malaisie, la première pour aider à fonder une faculté de médecine, la deuxième pour mettre sur pied une *School of Business Administration*. Le projet des Jésuites canadiens en Ethiopie et celui des Pères Dominicains au Rwanda sont trop particuliers, à maints égards, pour servir d'exceptions à cette règle.

Il reste évidemment possible à nos universités de recevoir un contingent accru d'Africains francophones désireux de faire en Amérique du Nord leurs études en langue française. Mais cette formule a des limites comme l'indique l'expérience acquise au Canada anglais avec des étudiants d'autres pays sous-développés. En effet, un bon nombre de ces étudiants tendent à s'installer au Canada après leurs études plutôt qu'à retourner dans leurs pays, ce qui, on en conviendra, n'est pas particulièrement conforme aux buts visés par l'aide extérieure. Les universités canadiennes de langue anglaise, d'ailleurs, préfèrent de plus en plus offrir aux étudiants de ces pays des cours faits pour répondre aux besoins spécifiques des pays sous-dé-

veloppés ; à preuve, le *Diploma Course in Economic Development* de l'Université de Toronto et le *Colombo Plan Course* de l'Université Carleton auxquels sont inscrits, en plus d'étudiants réguliers, de nombreux fonctionnaires des jeunes Etats.

Quant au problème général de la présence canadienne-française en Afrique sur le plan de l'aide extérieure, il est pour le moins douteux que notre état de francophones nous assure nécessairement l'accès de l'Afrique française. C'est à se demander même si l'omniprésence d'assistants techniques, d'instituteurs ou de militaires français, pour la plupart ex-fonctionnaires de la France d'Outre-mer, ne risque pas de compliquer singulièrement la tâche d'une implantation canadienne-française dans ces territoires. L'intégration plus ou moins formelle dans des cadres français — les institutions d'enseignement par exemple — des éléments que nous pourrions envoyer en Afrique française au titre de l'assistance technique, ne poserait-elle pas des problèmes d'ordre quasi insurmontable ? La question vaut en tout cas la peine d'être examinée.

Quoi qu'il en soit, il semble impossible pour le moment d'imaginer une aide extérieure du Canada français aux pays d'Afrique française qui ne serait pas étroitement coordonnée, sinon orchestrée par les services compétents du gouvernement français. C'est peut-être d'ailleurs pourquoi il apparaît plus facile de susciter des projets d'aide à l'Afrique francophone en territoire ex-belge, comme celui des Dominicains au Rwanda, qu'en territoire ex-français.

POUR MIEUX OFFRIR

On conviendra que le Canada français ne saurait s'improviser dispensateur d'aide. Que ce soit en Afrique française ou en quelque autre territoire francophone du monde, le Canada français ne pourra assumer sa part de responsabilité en matière d'aide que si ses standards rejoignent ceux qui prévalent chez les autres pays donateurs. Or dans l'état actuel des choses, son lot paraît être beaucoup plus de recevoir, notamment par une coopération avec la France (*Le Devoir*, 8 octobre 1964 : « Le Québec à l'heure de la coopération internationale » par Jean-Marc Léger), que d'offrir, du moins sur le plan de l'aide à caractère public. Prendre en somme aujourd'hui, pour mieux offrir demain.

L'ALTERNATIVE

Ou le Canada français *se prépare* à jouer un rôle utile dans cette grande œuvre de solidarité humaine que représente l'aide aux pays sous-développés, ou le Canada français sape les programmes d'aide extérieure du gouvernement fédéral en les critiquant inconsiderément et en menaçant de lancer son propre programme d'aide publique dans un avenir prochain. Voilà, posée en termes simples, l'alternative.

Or la première proposition de cette alternative implique heureusement un programme. Elle exige que les autorités du Québec passent au plus tôt à l'action. Que les autorités publiques décident de l'opportunité de créer une commission chargée d'étudier l'incidence sur le Québec de la politique d'aide extérieure du Canada. Que les autorités privées dressent un inventaire de toute l'aide accordée par les organismes du Québec aux pays en voie de développement. Toutefois l'essentiel à entreprendre appartient encore à l'Université. C'est à elle en effet qu'incombe la tâche d'offrir à la jeunesse du Canada français la possibilité de prendre contact avec le monde extérieur non occidental ; de faire entrer à l'Université l'étude des civilisations étrangères, notamment les civilisations africaines, asiatiques et latino-américaines, sous une forme ou sous une autre ; de canaliser et d'encourager les efforts des chercheurs vers les pays ou les régions du monde au développement desquels le Canada français pourrait un jour contribuer. Car il serait illusoire de songer à une contribution collective du Canada français aux tâches du développement sans une infrastructure d'études et de recherches sur les problèmes intéressant les pays sous-développés.

Quant à la deuxième proposition, elle consiste à clamer contre les programmes d'aide extérieure du gouvernement fédéral ; à demander leur réorientation immédiate dans le sens du respect intégral du caractère biculturel du pays ; à exiger une réduction draconienne de notre budget de défense et la répudiation de nos engagements envers l'Alliance atlantique aux fins d'accroître « substantiellement » l'aide du Canada aux pays sous-développés.

Mais ces deux propositions s'offrent-elles vraiment sous la forme d'options, ou mieux encore d'alternative, puisque, comme l'a dit Raymond Aron : « Nous devons être des jardiniers et non des mécaniciens dans notre manière d'aborder les affaires internationales ».

L'ÉCOLE CATHOLIQUE ?

PROBLÈME

L'école catholique influence-t-elle les attitudes et le comportement religieux de ses gradués ? La suspicion des chercheurs sociaux est que si la socialisation est dépendante pour une grande part du milieu scolaire, elle résulterait moins de l'instruction formelle donnée en classe, que des groupes informels de confrères, d'amis, de voisins, ou de la famille. La seconde suspicion est que si l'école catholique exerce une influence, n'introduit-elle pas, à cause de sa structure autoritaire, des attitudes de conformisme, parfois même d'intolérance dans une société qui se veut démocratique ?

HYPOTHÈSE

Afin de vérifier ces deux suppositions, on pourrait imaginer une situation expérimentale groupant deux populations catholiques : l'une formée entièrement à l'école catholique (élémentaire, secondaire, collégiale) ; et l'autre, entièrement à l'école neutre. Cette procédure nous permettrait de comparer les attitudes et comportements des deux groupes ; et par là même, de discerner si d'une part l'école catholique exerce par-delà la famille et les autres groupes, une influence distincte ; si d'autre part, une fois contrôlées les diverses variables sociales, l'école catholique accentue nos inclinations au conformisme et à l'intolérance.

Au Québec, il est clair qu'une telle expérimentation serait difficilement praticable puisqu'il n'existe pas d'école neutre groupant une population catholique. Pourquoi alors ne pas profiter de l'expérience de nos voisins du Sud où une telle procédure devient applicable.

ANDRÉ BILLETTE, O.P. : Attaché de recherche, National Opinion Research Center, Université de Chicago.

RAPPORT D'ENQUÊTE

Récemment A. Greeley et P. Rossi du National Opinion Research Center (N.O.R.C.) de l'université de Chicago ont fait une enquête sur les effets sociaux de l'école catholique selon la procédure indiquée ci-haut. Après un an de recherche, le Centre présentait à la fondation Carnegie, en octobre, son rapport préliminaire que je me permets d'esquisser ici, y ayant moi-même participé. Il s'agit d'un rapport préliminaire en ceci qu'on y a omis le détail du contrôle effectué sur des variables aussi importantes que l'âge et l'ethnicité de même que toute généralisation théorique. Aussi la seule lecture de ce rapport, bien que suggestive, ne saurait-elle servir à quelque orientation que ce soit.

L'étude comprend 4,500 catholiques environ (dont 2,753 ont été interviewés durant 2 à 3 heures chacun), et un groupe-contrôle de 600 protestants interviewés. Cet échantillon se situe entre 23 et 57 ans, est réparti selon les caractéristiques sociographiques de la population américaine et représente un taux de coopération de 77%. Quels sont les résultats ?

INFLUENCE LIMITÉE

Les écoles catholiques ont une influence mais en certains secteurs de vie, seulement. L'enquête révèle au plan de la doctrine, une différence nette en ce qui regarde les réponses de pourcentage moins élevées, c'est-à-dire plus difficiles ; ce qui suggère que les gradués de l'école catholique restent mieux informés que les autres, sur les points plus subtils de leur catéchisme. A noter que le compte le plus élevé a trait à la primauté pontificale, et le moins élevé au corps mystique.

Au plan des attitudes morales, l'enquête révèle que les gradués de l'école

ANDRÉ BILLETTE

catholique acceptent plus volontiers les lois et l'autorité hiérarchique, particulièrement dans les domaines critiques de la vie personnelle : sexe, chasteté prémaritale, mariage, contrôle des naissances, divorce, censure des livres et des films, etc. En général, ils se distinguent des autres sur les items clairement définis par une norme ecclésiastique.

Au plan du comportement extérieur, l'enquête révèle qu'ils accomplissent plus fidèlement leurs obligations rituelles. 85% des gradués des écoles catholiques et 66% des catholiques gradués de l'école publique assistent à la messe dominicale : ce qui manifeste une forte différence entre les deux pourcentages. D'autre part, on peut noter que le taux de pratique reste très élevé, indépendamment de l'école catholique. Cette même conclusion se déduit des données sur la fréquence de la communion, de la confession, de la prière quotidienne, de l'abstinence le vendredi, etc. Si au plan social de la paroisse, les gradués de l'école catholique ne participent pas beaucoup aux organisations, cependant ils seront fidèles à envoyer leurs enfants à l'école catholique et à contribuer davantage au financement non seulement de l'école mais des organisations de l'Eglise.

ABSTINENCE ET CHARITÉ

Ce sondage d'opinions, pour autant que l'opinion traduit la réalité, indique une influence réelle de l'école catholique. Mais nos instruments d'enquête révèlent aussi des secteurs de vie où l'école catholique semble n'avoir pas ou peu d'influence distincte, ceux par exemple de la charité fraternelle et de la justice sociale. A un plan normatif, on a demandé non sans humour si l'on considèrerait que l'amour du prochain est plus important que de s'abstenir de

viande le vendredi. La réponse la plus facile selon la dynamique de l'interview, était d'acquiescer à la proposition. Pourtant seulement 53% des diplômés de l'école catholique le firent contre plus de 60% venant de l'école publique. On s'étonne que l'abstinence soit si importante et même légèrement plus à l'école catholique : serait-ce en fait un signe de légalisme ou un signe d'identité catholique dans un milieu pluraliste ?

ENGAGEMENT SOCIAL

Pour autant, l'influence sur le plan de l'engagement social n'est pas nette. Les diplômés de l'école catholique ne répondirent pas avec plus de probabilité, que quelqu'un leur avait confié un problème récemment. Même, un pourcentage moindre répondirent qu'ils avaient consacré du temps ces derniers mois, à aider quelqu'un dans le besoin. Ils ne participent pas davantage aux organisations religieuses. Sur le plan de la justice sociale, comme l'intégration raciale, l'honnêteté dans les déclarations d'impôts, dans les réclamations d'assurances, dans l'emploi du temps durant les heures de travail, la participation aux syndicats ouvriers, les attitudes à l'égard des problèmes de propriété, d'entreprises, d'économie domestique, du chômage et de la pauvreté, les attitudes à l'égard des relations internationales, des Nations Unies, de la contribution aux pays moins riches. Dans tous ces secteurs, l'enquête ne révèle aucune influence de l'école catholique.

Si la présente enquête ne présente aucune évidence empirique d'une influence positive de l'école catholique en matière de justice sociale, elle n'en indique point davantage de négative. Avec une régularité monotone, les diplômés de l'école catholique, selon un même pourcentage que les autres, se font des amis parmi les protestants et les juifs, participent aux activités non religieuses, ont le respect des minorités et des libertés civiques, sont tolérants à l'égard d'autrui et s'informent des affaires publiques.

INTERPRÉTATION

Comment interpréter en premier lieu : l'absence d'influence de l'école catholique au niveau de l'engagement social ? Une constante se manifeste : cette similarité de comportement des diplômés de l'école catholique avec les autres groupes suggère de façon régulière que les attitudes sociales ici mesurées sont moins le fruit du « style » d'école que d'un fond de valeurs religio-

culturelles transmises par l'ensemble des institutions américaines. Deux questions tentèrent de vérifier l'hypothèse de Will Herberg qu'il y a, transcendant les limites de chacune des dénominations, une commune tradition religio-culturelle, qu'il appelle l'Américanisme. On demanda l'opinion des catholiques au sujet de deux énoncés hérétiques du point de vue de la doctrine catholique. L'un était la théorie pélagienne selon laquelle l'homme peut obtenir le salut par lui seul, et l'autre était une proposition moderniste selon laquelle Dieu n'a cure de la manière dont il est honoré du moment qu'il l'est. Parmi les diplômés de l'école catholique, seulement 32% et 36% s'opposèrent respectivement à la première et à la seconde affirmation.

Comment interpréter en second lieu que l'école catholique ait une influence distincte en certains autres secteurs ? Ici encore un *pattern* semble s'être dégagé à toutes les étapes de la présente recherche. De façon régulière, l'école catholique a exercé une influence dans les domaines où précisément le catholique américain se distingue des autres Américains non catholiques : fréquentation de l'église, loyauté vis-à-vis l'autorité hiérarchique, stricte moralité sexuelle. Dans les domaines moins symboliques à cet égard, l'influence de l'école catholique a été inexistante ou marginale. Pourquoi ? Il importe ici de se référer à l'histoire américaine qui est différente de la nôtre.

HIER ET AUJOURD'HUI

Durant la majeure partie du siècle présent, l'Eglise catholique américaine a été engagée dans un processus d'*acculturation*. Presque la moitié de ses membres étaient immigrants ou fils d'immigrants. Au risque de simplifier, on peut dire que le souci de l'Eglise fut de protéger la foi de ces gens. Son système d'écoles séparées fut établi au XIXe s. comme une mesure défensive propre à une minorité. La hiérarchie de ce temps vit l'école publique comme essentiellement une institution protestante menaçant la foi du catholique immigré. L'école catholique, en donnant une importance majeure aux symboles distinctifs de la foi catholique, dévotion externe, autorité papale et hiérarchique, chasteté sexuelle, défendait ses membres contre l'indifférentisme culturel, doctrinal et moral, présent dans la culture du Nouveau Monde.

Mais qu'en est-il de la situation aujourd'hui ? Un fait est certain : avec

ou sans écoles catholiques, les immigrants, leurs fils et leurs petits-fils ont gardé leur foi. Ils forment actuellement le groupe religieux le plus puissant. Ils sont peu différents, selon l'enquête, des autres Américains, par le niveau de revenu, d'éducation ou d'occupation. La base historique, sociale et économique pour une église de ghetto semble s'évanouir. Avec la modernisation et l'œcuménisme des papes Jean et Paul, les bases théologiques de cette politique défensive semblent aussi s'évanouir.

APPLICATIONS

Aussi cette enquête permettra-elle, pour sa part, à l'*intelligentsia* catholique de s'interroger avec plus d'acuité. Le système d'écoles catholiques monopolise la majorité des ressources et du personnel. Pourtant à peine un tiers des catholiques est atteint, tandis que les deux autres tiers et le reste des étudiants sont laissés à eux-mêmes. Dans ces circonstances, certains soutiennent déjà que si les écoles catholiques ne peuvent avoir d'autres résultats que ceux mentionnés plus haut, il n'y a pas lieu de maintenir de telles écoles.

Cette enquête peut suggérer à d'autres d'opter pour un nouvel équilibre dans la transmission des valeurs et des attitudes. Les écoles catholiques devront refléter les valeurs caractéristiques non plus de l'Eglise de l'immigrant minoritaire mais de l'Eglise de l'âge œcuménique. Elles devront insister selon ces mêmes adeptes, sur les secteurs de vie où l'enquête ne révèle présentement aucune influence distincte.

Le problème c'est que ces nouveaux accents sont moins faciles à transmettre. La défense des symboles distinctifs d'un clan ancestral est toujours plus spontanée et facile à comprendre que l'accueil profond d'autrui ; l'enseignement de l'Eglise contre le mariage mixte ou le *birth control* a connu une vigueur que n'ont pas eue par le passé, l'intégration raciale et la justice sociale ; une recherche d'unité n'est pas aussi simple qu'une adhésion passive à la primauté pontificale. L'école catholique parviendra-t-elle à transmettre ces nouveaux accents ?

Du moins l'utilité pastorale de la présente enquête aura été de décrire, sans doute, par des instruments de mesure bien inadéquats, les accents présentement transmis, et par là, peut-être, d'alerter la conscience à la nécessité d'un nouvel aiguillage.



M. HIRSCH À L'I.C.A.P.

LÉO DORAIS

FABLE

Il était une fois une grande famille qui invita un cousin éloigné à la visiter aux frais d'un oncle sympathique. Il fut demandé au parent éloigné de se renseigner un peu sur la situation particulière de la famille afin que tous puissent rechercher ensemble des réponses à ses problèmes. L'oncle sympathique avait lui-même certaines réserves à formuler quant à l'opportunité d'inviter ce cousin en particulier, mais se laissa finalement gagner. La grande famille mit sur pied tout un montage afin de recevoir le cousin et profiter de ses réflexions.

Le cousin arrive, est présenté lors d'une réunion d'une part importante du conseil de famille; tout semble reluisant et à propos. Un détail est oublié: que pense le cousin de cette famille éloignée? Il avait lu jadis que la famille vivait dans un primitivisme intellectuel lamentable, par conséquent il n'avait pas cru nécessaire de faire le pont entre la réalité du 20e s. et la fiction du siècle précédent. Il est entendu qu'un voyage de quelques jours une année précédente habilitait le cousin à se renfermer dans sa mentalité supérieure.

Arriva ce qui devait arriver: le cousin parla mais sans permettre à son auditoire de le juger à compter d'une présentation préparée avant son départ. Ainsi il n'aurait pas été injuste d'avoir pu lire dans les journaux: « Dans une brillante improvisation notre cousin a ressassé devant son auditoire les lieux communs de l'économie politique. Il a particulièrement

brillé dans sa preuve du déplacement du centre de gravité de la population vers... » (je vous le donne en mille)!

Non, vraiment et c'est ici la fin de la parabole, je n'aime pas me faire traiter en retardé. Je puis être facilement identifié du conférencier comme étant celui qui est sorti de la salle après dix minutes de ses exercices de style.

MORALITÉ

Il me semble que la morale de l'histoire est assez simple: d'une part, quel rôle ont pu jouer les nombreuses agences d'information des gouvernements auprès de ce conférencier; et d'autre part, comment peut-on accepter que les règles du jeu soient suspendues dans le cas d'un seul participant?

Le premier point mériterait une étude plus détaillée. Mais comment est-il encore possible qu'un Européen, un Français par surcroît, puisse sous-estimer un auditoire d'intellectuels canadiens d'expression française? Le rôle « d'interprète » du Canada, et du Québec en particulier, serait-il perdu dans la ronde des obligations sociales de nos représentants? Est-ce que ces agences ne sont pas principalement à l'affût et au service de ces invités spéciaux afin de combler le fossé entre leurs phantasmes et le réel? Il y aurait peut-être lieu de songer ici à une solution plus fonctionnelle entre les associations qui lancent les invitations et la Maison du Québec, entre autres. Un officier de liaison pourrait servir ainsi à interpréter le pays à ceux qui seraient encore tentés de venir le coloniser intellectuellement.

La deuxième question soulevée plus haut est moins aisée à résoudre. A-t-on craint de blesser le conférencier en lui

demandant de respecter une règle générale observée par tous les autres invités? Il me semble qu'à ce niveau il doit y avoir intransigeance de la part des organisateurs: on se refuse à fournir un texte, alors l'invitation doit être retirée. Accepter un compromis, c'est refuser de reconnaître la qualité de l'auditoire qui, lui aussi, a ses exigences légitimes.

I. C. A. P. ET RADIO-CANADA

Il est toujours désagréable de « s'être fait avoir » par quelqu'un, en particulier, lorsque celui qui est pris n'est pas celui auquel on pense. Le premier perdant dans ce cas c'est l'I.C.A.P. qui voit ainsi les standards de son colloque diminués. Devant le travail de préparation d'un Dion, d'un Parenteau, d'un Breton, pour ne nommer que ceux-là, quelle baisse de niveau que l'improvisation dont il est question! C'est encore l'I.C.A.P. qui y perd lorsqu'un transport de fonds doit s'effectuer du poste « bourses pour permettre à des étudiants de participer au colloque » au poste « conférencier-à-cachet-élevé-qui-ne-répond-pas-aux-exigences-du-contrat ». C'est encore l'I.C.A.P. qui récoltera les à-coups de cet incident par des réticences légitimes que Radio-Canada (l'oncle sympathique) pourra entretenir à l'avenir à l'endroit de certaines décisions quant aux participants aux colloques. Il ne faut pas oublier que l'I.C.A.P. a peut-être plus besoin de Radio-Canada, que l'oncle sympathique de son neveu.

J'espère que l'I.C.A.P. saura réagir. Il serait trop bête qu'un organisme qui a à jouer le rôle d'analyste de la société ne réussisse pas à s'appliquer à cette tâche dans son propre cas.



« MONDO CANE »

JACQUES LAMOUREUX

« Allo Police » en couleurs

Une femme qui allaite un porc. Une horde de femmes qui déshabillent l'acteur Rossano Brazzi dans un grand magasin. Des oies que l'on engraisse de force en leur introduisant dans le bec un moulinet à grain. Des femmes que l'on engraisse dans une cage pour qu'elles plaisent au chef de la tribu. Un restaurant de New York où des gourmets se délectent de fourmis, de vers de terre, de serpents à sonnettes. Le vendredi saint, dans un village de Calabre, des hommes se lacèrent les jambes avec des morceaux de verre. Une tortue géante vient agoniser sur une plage du Pacifique des suites de la radioactivité. On introduit de force des oursins empoisonnés dans la gueule des requins que l'on relâche par la suite. En Italie, des enfants polissent des crânes humains. Et ainsi de suite.

Voilà seulement quelques-uns des 33 sujets du film de Guallerio Jacopetti : *Mondo Cane*.

Vous êtes probablement dégoûté : je ne fais que jouer le jeu du réalisateur avec son film : lancer à la figure du public des images écœurantes, dégoûtantes, dégradantes, nauséabondes, sortant de leur contexte.

Et pourquoi fait-il cela, je vous le demande ?

Pour ramasser des gros sous, cela est d'une évidence criante. Il mise sur les bas instincts du public ; il sait que le sang a toujours été populaire depuis les cirques romains jusqu'à la lutte contemporaine ; il n'ignore pas que le scandale rapporte toujours de l'argent ; il flatte donc son public en lui offrant un *Allo Police* animé et en couleurs par sur-

croît. Jacopetti est un habile commerçant : avec les recettes (énormes) de *Mondo Cane*, il a pu tourner un autre film aussi dégoûtant *Women of the World*. Il prépare actuellement un *Mondo Cane numéro 2*.

Vrai de Vrai

Quelques-uns rétorqueront que tout ce que Jacopetti montre sur l'écran est vrai, que c'est authentique, que de tels faits se produisent sur notre planète et que jamais, au cours du film il n'a recours à des trucages.

Oui, d'accord, ces événements sont vrais : je n'en nie point la véracité. Mais je demande simplement : pourquoi ? Pourquoi montrer ces scènes horribles ? Dans quel but ? Quand on m'aura montré une intention de l'auteur autre que celle de monter une machine à sensations dans le but d'épater et par là de faire de l'argent, je changerai d'idée. Pour l'instant, je persiste à croire que cette démarche est absolument gratuite et purement commerciale.

Quel est vraiment le dessein du cinéaste ? Veut-il faire un essai sur l'omniprésence du Mal dans le monde ? Désire-t-il faire œuvre scientifique de type sociologique, ethnographique ou anthropologique ? Pas le moins du monde. Le commentaire ne fait que décrire ce qu'on voit sur l'écran en ajoutant quelques précisions géographiques ; certains épisodes ne comportent aucun texte.

Je ne suis pas contre le fait que l'on montre ces images, mais je suis contre leur inopportunité, étant donné que le réalisateur ne semble pas avoir d'autre but que d'épater pour le plaisir d'épater. Si le film était un pamphlet, un poème, un essai ou une étude, certaines images seraient justifiées. Mais ce n'est nulle-

ment le cas ici. On sent trop la recherche de la sensation pour la sensation.

Si, au cours d'un documentaire d'une vingtaine de minutes sur une tribu de Nouvelle-Guinée, on voyait une femme allaitant un porc, on serait moins choqué car le contexte nous aurait préparés à ce choc. Mais, dans *Mondo Cane*, on nous lance littéralement à la figure cette image survoltée et, hop, trois minutes après nous revoilà plongés dans un autre écœurement qui n'a aucun rapport avec le premier et cela pendant une heure et demie.

La cruauté, la violence, les images-choc ne sont pas neuves au cinéma : *Terre sans pain* de Bunuel, *Assassins d'eau douce* de Jean Painlevé, *Le Sang des bêtes* de Franju, etc. Mais dans chacun de ces exemples, les images n'étaient pas gratuites : elles faisaient partie d'un ensemble et servaient le propos de l'auteur. Ces œuvres avaient du style et on pouvait, à travers les images brutales, lire l'intention du cinéaste. Dans *Mondo Cane*, aucun style, aucune pensée, aucune intention, aucun objectif. Du sang à l'état pur et pour consommation immédiate.

Cinéma et culture

J'ai rencontré des gens sérieux, cultivés, qui ont été emballés par *Mondo Cane* et qui prétendaient même que ce film était très bien fait au point de vue cinéma. Lorsqu'il s'agit de théâtre, de musique, de peinture, de littérature, ces gens ont un goût très sûr et une vaste culture ; il est pénible de constater que lorsqu'ils en arrivent au cinéma, ces gens sont totalement dépourvus de culture cinématographique. Un film, comme un roman, cela « s'écrit » et pas n'importe comment ! Le langage cinématographique, ça existe.

A ce point de vue, l'étude analytique de *Mondo Cane* serait très révélatrice : on y verrait que le « fond » et la « forme » dans une œuvre d'art sont inséparables, contrairement à ce que nos professeurs de français enseignent en donnant, pour une composition française, X points pour le fond et X points pour la forme : rien de plus stupide ! L'œuvre ne fait qu'un tout. C'est à travers la forme, le style que se lit la pensée d'un auteur.

Qu'est-ce que la vérité ?

En étudiant *Mondo Cane*, on se rendait compte que l'auteur se contredit continuellement et qu'il ne prend absolument pas son sujet au sérieux, malgré les apparences. Après le générique, Jacopetti nous avertit que certaines images du film qu'on va voir choqueront, mais qu'elles sont vraies. « Présenter la vérité avec objectivité sans l'édulcorer est un devoir », y lit-on. Exactement une minute après avoir fait sa belle déclaration de principes, Jacopetti la contredit en nous montrant des jeunes Italiens (du village natal de Rudolph Valentino) à l'aide de lentilles déformantes qui enlaidissent les visages en les allongeant. Or le texte dit justement que ces garçons voudraient se faire remarquer par un producteur de cinéma et devenir un autre Valentino. Or Jacopetti les enlaidit avec ses lentilles spéciales : c'est ça « présenter la vérité avec objectivité sans l'édulcorer » ?

Tout au long du film, on pourrait citer de nombreux exemples où Jacopetti, par des cadrages choisis, des angles spéciaux, un montage déterminé, une musique orientée, « édulcore la vérité ». Je pense à l'épisode particulièrement disgracieux du studio d'amaigrissement de Los Angeles. On voit des femmes énormes s'adonner à divers exercices d'amaigrissement : mais la caméra est postée aux endroits les plus biscornus, les plus bizarres et dans un angle de fort mauvais goût, des rouleaux de chair qui se font « balloter » par ces machines (qui remplacent les massages). Et la bande sonore accompagnant ces images nous fait entendre des glouglous et autres bruits d'eau. C'est ça « présenter la vérité avec objectivité sans l'édulcorer » ?

L'auteur tourne en ridicule une procession religieuse en l'honneur de saint Dominique où l'on enroule des serpents autour des statues, par l'adjonction d'une musique humoristique. C'est ça « présenter la vérité avec objectivité sans l'édulcorer » ?

LA RADIO CETTE OUBLIÉE

JEAN-PAUL VANASSE

Grandeur et misère...

Dans ce rassemblement de l'humanité auquel nous assistons aujourd'hui et qui sera une des grandes caractéristiques du 20e siècle, la radio a joué un rôle capital. Et elle doit continuer à le jouer. Ça, c'est une opinion d'optimiste. Et comme Jeanne d'Arc, j'entends des voix, oui, des voix qui disent... Ecoutez-les.

Mais faites donc l'expérience de promener lentement l'aiguille sur la bande d'ondes de votre appareil et peut-être changerez-vous d'avis. Qu'est-ce qu'on entend trop souvent ? Un enchaînement ininterrompu d'annonces de soupes, de cinémas, d'autos, de poulets frits, de magasins d'alimentation, de vêtements sport. Le tout inmanquablement entrelardé de chansonnettes — ces inévitables chansonnettes — qui ne pêchent pas toutes par un excès de qualité. Et votre resserrement du monde, votre rassemblement quotidien des hommes, ne trouvez-vous pas qu'il est joliment perdu dans les multiples concours de la radio, dans ses devinettes, sans parler de la manie stupide de certains annonceurs de tout nous hurler dans les oreilles comme si nous, les auditeurs, étions de pauvres crétins incapables de comprendre quand les gens parlent sur un ton normal.

Oui, c'est vrai, il y a cette marée sans cesse recommencée de la médiocrité sonore. Radio, cinéma, télévision, disque, quel monde de bruyante inanité ! Quels avaleurs et quels avilisseurs d'énergies. Que faire ? Imposer silence à ces intarissables bavards. C'est une solution. J'en suggère une autre. Dresser pour soi-même un petit traité du bon usage des moyens de communication et s'en inspirer impitoyablement tous les jours. On n'en sort pas : la vie est un choix à renouveler à chaque instant.

Alors, votre bel enthousiasme pour la radio, le cinéma, le disque, la télévision ? Résiste-t-il à tout le mal que vous venez d'en dire ? Bien sûr que oui. Et j'ajoute même que ces instruments de culture et

de divertissement, ces rassembleurs d'humanité ne sont pas en cause. Je viens de parler ici du pire. Il ne faudrait pas oublier qu'il y a aussi le meilleur. Par exemple : le disque reçoit tout aussi docilement la *Petite Musique de nuit*, de Mozart, que la voix d'Elvis Presley. Ainsi en va-t-il de la radio. Si vous avez autre chose à faire dans la vie, laissez la production courante se perdre dans le néant, ne retenez que les moments heureux, les heures de grâce.

Je parlerai ici exclusivement du réseau français de Radio-Canada (5 postes de base et quelque 25 postes affiliés) tout en sachant très bien que certains postes privés, notamment C.K.A.C. pour m'en tenir à Montréal, ont une programmation dont certains moments mériteraient d'être fortement soulignés. Ce sera peut-être pour une autre fois.

De la musique avant toute chose

Au cours des premières années de la télévision, il y eut un tel déplacement d'intérêt vers cette nouvelle merveille que la radio en fut pour un temps complètement oubliée. Comme dans le syndicalisme, son ancienneté lui assurait une espèce de permanence et elle était entourée du respect dû aux vieilles choses. Un peu plus, ma foi ! et elle entraînerait le folklore.

Mais la télévision eut beau drainer toutes les énergies et toutes les attentions, se mériter des chroniques quotidiennes dans les journaux, devenir l'objet de tous nos soins, il fallut bien constater un jour que la radio existait toujours. Heureuse obstination ! L'époque du gavage-télévision étant passée, et le public maintenant guéri de la télévisomanie, voici que depuis quelques années la radio fait une remontée, voici qu'elle va chercher sa part de l'auditoire, que ses meilleures émissions reconquerraient le public.

Et ce n'est que bon sens car il y a un équilibre à établir. Par exemple, la radio, c'est aujourd'hui le triomphe de la musique. C'est un domaine où elle affirme nettement sa supériorité sur la télévision. Plus souple, moins coûteuse,

elle permet d'offrir à l'auditeur une plus grande variété d'émissions musicales. Sur le plan national, elle permet d'entendre tous les orchestres du pays, elle offre une tribune aux jeunes artistes, elle fait écho en plusieurs émissions à des manifestations comme celles des Jeunesses musicales, elle familiarise le public avec les meilleurs chansonniers.

Par ailleurs, c'est aussi la radio qui permet d'entendre les œuvres nouvelles grâce aux échanges avec divers pays. C'est la radio, surtout, qui fait connaître la musique contemporaine, les œuvres d'un Varèse, d'un Stockhausen et de combien d'autres. Elle permet enfin de mettre à l'affiche des œuvres qu'il serait impossible ou trop coûteux de présenter à la télévision. Tous les jours, Radio-Canada fait une très large place à la musique, surtout l'après-midi, les journées fastes étant le samedi et le dimanche. Tout y passe : la musique pour grand orchestre, le jazz, l'opérette, la musique ancienne, les nouveaux enregistrements.

19 heures par jour

Le réseau français diffuse 19 heures par jour. Durant la journée, on tend vers un certain équilibre entre les émissions-magazines — je signale en particulier *Partage du jour* et *Métronagazine* qui sont souvent d'un intérêt égal à celui de l'émission télévisée *Aujourd'hui* — les études agréables du genre *Une demi-heure avec...*, les émissions mu-

sicales ou dramatiques, et les informations proprement dites. Mais le soir, ce sont les émissions culturelles, les affaires publiques, la musique sérieuse qui ont la part du lion, surtout du mois d'octobre au mois de mai. Tous les lundis, à 8 heures, on peut entendre l'émission *Sur toutes les scènes du monde*; les œuvres qu'on y présente ont souvent plus d'intérêt que celles qu'on peut voir à la télévision tant par leur qualité intrinsèque que par leur interprétation soignée.

La beauté du mot

Il faut signaler aussi une émission qui vient de commencer et dont on attend beaucoup. Elle tient l'affiche tous les jours, à 2 h. 30 de l'après-midi, et elle est reprise à 10 h. 30 du soir. Elle emprunte son titre à une chanson de Léo Ferré, *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?*

La radio est aujourd'hui le triomphe de la musique, mais c'est aussi le triomphe du style, de la littérature, de la parole. Bien des émissions-récits doivent leur succès uniquement à la qualité de la langue. A la radio il faut avoir quelque chose à dire et il faut surtout savoir le dire. C'est la seule façon de retenir l'attention. Ici le mot est roi. C'est sans doute pour cette raison que Henri Guillemin, que les Canadiens connaissent déjà par ses causeries à la télévision, recrutera un fort public, le samedi, à midi.

Sous le titre *Découverte de la littérature*, Guillemin offre aux auditeurs du réseau français de Radio-Canada un panorama des lettres françaises qui va de Pascal à Claudel en passant notamment par Lamartine, Flaubert, Rimbaud et Péguy.

En ai-je assez dit pour vous convaincre que la radio « a encore ses bons moments » ? Pourtant, je n'ai retenu que quelques émissions, je n'ai rien dit du rôle important de la radio au plan de la diffusion rapide des nouvelles. Je n'ai pas parlé non plus des émissions F.M.; la moitié des appareils qui se vendent aujourd'hui comportent la bande de fréquence modulée. Moins encombrante, moins astreignante que la télévision, la radio rejoint des publics très divers. Par exemple, le public marchant et roulant : les amateurs de transistors et les automobilistes. A Radio-Canada, on a conscience que la musique, les affaires publiques, les émissions culturelles sont en quelque sorte l'armature de la radio d'aujourd'hui. On a conscience également de s'adresser à un public varié, un public sélectif. Enfin, on songe aux moyens qui permettraient d'attirer les jeunes vers la radio.

Alors, la radio ? Pas morte. Mais il faut consulter les horaires. Et que les horaires soient pour vous comme des filets aux mailles assez lâches pour laisser fuir le menu fretin et ne retenir que les gros poissons. Peut-être ferez-vous de temps à autre des pêches miraculeuses. Amen !

QUELLES ÉTRENNES OFFRIR ?

UNE FENÊTRE SUR L'AVENIR !

UN ABONNEMENT ...

À Maintenant

SESSION PROVINCIALE

LE PROCHAIN DISCOURS DU TRÔNE...

CLAUDE DÉRY

VERS L'ÉMANCIPATION

La dernière session de l'Assemblée Législative a pu surprendre par sa durée et l'intensité des travaux divers soumis comme des décisions rendues. Mais la quatrième session de la 27^e législature prévue pour janvier 1965 promet déjà de tenir sur la sellette les représentants du peuple durant plusieurs mois. On estime même qu'un minimum de soixante projets législatifs seront déposés par le gouvernement.

L'accent majeur des mesures préconisées convergera de nouveau vers l'émanicipation économique du Québec. On poursuivra les négociations touchant les plans conjoints et le retour des pouvoirs et droits de taxation par le truchement des conférences fédérales-provinciales ou par des rencontres entre hauts fonctionnaires, mais le gouvernement québécois entend de plus soumettre à la Chambre basse une loi sur le régime des rentes qui constituera à la fois un service social pour les pensionnés de l'Etat et un appui financier d'importance capitale, dont le trésor provincial pourra disposer en faveur de l'expansion industrielle. On sait que déjà une résolution de principe à ce sujet fut endossée à l'unanimité de l'Assemblée Législative, lors de la dernière session.

On peut aussi anticiper un débat assez prolongé sur le rapport prévu de la

Commission Bélanger concernant la fiscalité et le partage équitable des revenus provinciaux aux paliers des gouvernements provincial, municipaux et scolaires. Des bruits courent à l'effet qu'un projet législatif sur la péréquation de la taxe scolaire pourrait être avancé de même qu'une loi sur l'impôt foncier en milieu rural.

RÉFORMES INTERNES

On se propose également d'innover dans les rouages de l'administration par des réformes internes qui pourraient accélérer grandement les travaux du Parlement. Aux dernières heures de la dernière séance de l'Assemblée Législative, on proposait la création d'un comité parlementaire des crédits dans le but d'analyser les budgets envisagés par les divers ministères mais hors de l'enceinte du « salon du peuple ». De même, le comité des comptes publics devrait normalement reprendre ses assises mais selon une formule qui reste à déterminer, afin d'éviter toute exploitation partisane des renseignements obtenus.

L'Assemblée législative sera invitée à sanctionner de nouvelles procédures pour hâter la déposition des résolutions et des amendements sur les prérogatives du comité des bills privés afin d'éliminer les recours à ce comité pour tout projet de loi touchant droit civil, testaments, contrats, changement de noms et admissions aux professions.

D'autre part, le comité parlementaire de la constitution devrait déposer, au

cours de la prochaine session, un rapport sur ses audiences publiques et les travaux de recherches qu'il commanda sur « la rentabilité de l'indépendance », « le statut particulier d'un état fédéral » et « les répercussions économiques d'un tel statut ».

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Les législateurs provinciaux seront aussi invités à scruter un programme de promotion économique. En matière d'éducation, puisque l'éducation poussée au maximum demeure le tremplin de l'émanicipation de l'économie nationale, le deuxième rapport Parent sur les études supérieures et universitaires entraînera sûrement des réformes. On envisage aussi la création d'un comité parlementaire de l'Education pour analyser tous les problèmes majeurs à mesure qu'ils se présentent et écarter de trop longs débats en Chambre basse. Enfin, il est question de créer une école nationale d'administration (qui nécessitera une nouvelle législation) à l'intention des fonctionnaires publics et des autres spécialistes dans l'entreprise privée.

Sous ce même chapitre viendront s'inscrire des mesures législatives d'ordre social découlant de l'enquête conduite actuellement en Gaspésie, au Lac St-Jean, au Saguenay et dans le territoire du nord québécois par un comité spécial dont la mission est d'analyser les problèmes du chômage. Un comité de négociation est aussi anticipé pour solutionner le cas des fonctionnaires et instituteurs et de leur convention collective qui pourrait être intégré au code du travail. Un autre chapitre doit s'ajouter incidemment au code du travail sur la négociation collective. Un rapport d'un comité d'étude sur l'apprentissage est attendu au ministère du Travail, fin mars 1965. On envisage également une réforme en profondeur sur l'administration et le rôle de la commission du service civil et une loi sur les tribunaux du travail.

Quant à l'essor industriel proprement dit, des législations sont prédites sur le complexe sidérurgique, possiblement sur les chutes Hamilton ou tout au moins sur l'expansion de l'Hydro-Québec et le harnachement des cours d'eau de la région ouest du Québec (Baie James). La loi des mines, avec ses 250 articles, pourrait bien constituer la pièce de résistance de la prochaine session. A l'aide de l'inventaire entrepris sur les

richesses forestières, une refonte de la loi des terres et forêts est prévisible.

Un programme spécial destiné à consolider les cadres des divers organismes déjà en place serait élaboré au cours de 1965. Les réformes porteraient sur le code municipal, la fusion de 300 petites municipalités, l'évaluation foncière uniforme, la régie des loyers, la carte électorale, l'urbanisme et la création de conseils intermunicipaux de région.

PROBLÈME CAPITAL : L'AGRICULTURE

Evidemment, le gouvernement ne pourra passer outre au problème capital de l'heure en milieu rural. Aussi, glisse-t-on parmi les prédictions, des législations sur la consolidation des fermes, les prêts agricoles, la promotion aux cultures spécialisées, l'habitation familiale, la construction d'entrepôts collectifs, la légalisation de la fabrication et de la vente du cidre de pomme, l'assurance-récolte, la voirie rurale, le drainage, la distribution du lait dans les écoles primaires. Mais l'événement majeur prévu au secteur de l'agriculture concernera la mise sur pied d'une enquête provinciale sur tous les problèmes que doivent surmonter les ruraux.

ET TOUT LE RESTE . . .

Enfin, dans les autres secteurs de l'activité gouvernementale, on tient pour acquis que, des divers ministères, surgiront, en 1965, des projets législatifs sur les hôpitaux, la réforme des politiques du bien-être social découlant du rapport que déposera le Conseil supérieur de la Famille, les sports et loisirs avec la possibilité de la création d'un organisme paragouvernemental sur ces terrains particuliers, la présentation d'une loi organique du cinéma dont un des chapitres sera le contrôle et la classification des films, la refonte de la loi de chasse et pêche et une promotion culturelle concernant les arts, le théâtre, la littérature, les bourses d'études, le commerce du livre, les bibliothèques publiques et les centres culturels.

Voilà très brièvement esquissé, le tableau des opérations législatives qui attendent nos représentants au cours de la prochaine session provinciale. En conséquence, ces derniers doivent se préparer à une lourde tâche car la législature de 1965 promet de s'étirer passablement en raison de la multiplicité des travaux anticipés.



RIVALITÉS SYNDICALES

JEAN-RÉAL CARDIN

LA POUSSÉE SYNDICALE

Il semble que le mouvement syndical au Québec soit à l'orée d'une certaine transformation aussi bien sur le plan des structures que sur celui des fonctions et des attitudes. Il a acquis graduellement depuis une quinzaine d'années, en dépit des hauts et des bas qui ont caractérisé cette période sur le plan des effectifs et de l'influence politique, une stature institutionnelle qui s'affermirait chaque jour davantage et le fait peser d'un poids plus lourd dans la balance des intérêts communautaires.

Il n'est pas question ici d'attribuer au mouvement syndical québécois seul les raisons de cet état de choses; les transformations industrielles, les poussées du progrès technique dans certains secteurs, les nouvelles attitudes gouvernementales en matière d'éducation, de sécurité sociale et de législation du travail, les impératifs d'une économie en voie de « concertation », enfin, le climat de revendication sociale longtemps contenue mais déclenchée presque du jour au lendemain chez plusieurs groupes traditionnellement indifférents au syndicalisme, sont autant de causes, à notre avis, qui ont servi puissamment les intérêts du travail organisé dans les dernières années.

Il n'en reste pas moins que de larges avenues de progrès semblent s'ouvrir pour le syndicalisme au Québec, contrairement à ce qui s'offrait à lui il y a à peine quelques années. Il n'en tient donc qu'à lui de profiter de cette conjoncture redressée en utilisant au maximum les possibilités nouvelles qui se font jour actuellement.

JEAN-REAL CARDIN : Directeur du Département des Relations Industrielles, Université Laval.

CONCURRENCE NORMALE

Il n'est donc pas surprenant, si l'on aborde le problème en tenant compte des remarques que nous venons de faire, qu'une concurrence inter-syndicale accrue s'exprime ouvertement depuis quelque temps entre les syndicats affiliés à l'une ou l'autre des deux grandes centrales syndicales québécoises, la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.) et la Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.).

Il n'y a pas à se scandaliser, loin de là, si l'on voit les syndicats membres de l'une et de l'autre, se faire la lutte afin de pouvoir organiser et représenter les salariés de différents secteurs nouvellement ouverts au syndicalisme ou du moins offrant de plus grandes possibilités en matière de reconnaissance syndicale et de négociations collectives.

Tout ceci se situe strictement à l'intérieur des règles du jeu du syndicalisme libre là où existe la pluralité syndicale au niveau des centrales, c'est-à-dire là où des syndicats d'allégeance différente se font face, comme c'est le cas au Québec avec la présence de la C.S.N. d'une part, et la C.T.C. (Congrès du Travail du Canada) représenté sur le plan québécois par la F.T.Q. d'autre part.

En effet, pour simplifier l'analyse (car d'autres organisations existent, mais de beaucoup moindre importance) le Québec est la seule province canadienne, à toute fin pratique, où n'existe pas l'unité structurelle au sommet, au sein du C.T.C., ce dernier ayant à partager le pouvoir syndical avec la C.S.N., mouvement d'origine autochtone, bien intégré au milieu et affichant un dynamisme renouvelé et une volonté d'expansion dont les exemples restent rares dans l'histoire syndicale canadienne.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINIONS
ET DE CONVICTIONS SUR L'ACTUALITÉ
PUBLIÉE PAR LES DOMINICAINS
EN COLLABORATION
AVEC D'AUTRES CLERCS ET DES LAÏCS
PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
H.-M. BRADET, O. P.

secrétaire de rédaction :
H. DALLAIRE, O. P.

adjoint à la direction :
PAUL DOUCET, O. P.

rédacteurs :
PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

relations extérieures :
A. KOVACH

parmi nos collaborateurs :

A. Brunet, O. P.; Pasteur D. Pourchot; A. Beaudoin; V. Harvey, O. P.; Denis Duval, prêtre; J. Lamoureux; M. Bouchard; R. Cardin; Chanoine J. Leclercq; P.-A. Liégeois, O. P.; J.-P. Vanasse; B. Lacroix, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés
qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

Livres reçus

- Basset, Bernard, S. J. :**
Les nerfs... à fleur de Dieu. Tournai, Casterman, 1964, 142 p.
- Beque, Louis, rédemptoriste :**
La main dans la main. Tournai, Casterman, 1964, 147 p.
- Caron, Albert Ena :**
Les mauvais bergers. Montréal, Ed. de l'Homme, 1964, 157 p.
- Congar, Yves ; Kung, Hans ; O'Hanlon, Daniel :**
Discours au Concile Vatican II. Paris, Cerf, Collect. : Chrétiens de tous les temps, 1964, 304 p.
- Copleston, Frédéric :**
Histoire de la philosophie. Tome I : La Grèce et Rome. Paris-Tournai, Casterman, 1964, 552 p.
- Copleston, Frédéric :**
Histoire de la philosophie. Tome II : Le Moyen Age. Paris-Tournai, Casterman, 1964, 664 p.
- Département de Sociologie et D'Anthropologie :**
Recherches sociographiques, vol. 5 no 1-2, Québec, P. U. L., 1964, 269 p.
- Deries, Jean, S. J. :**
Les Évangiles. Commentaire bref pour l'oraison. Tome I : En Galilée. Paris, Spes, 1964, 272 p.
- Deries, Jean, S. J. :**
Les Évangiles. Commentaire bref pour l'oraison. Tome II : En Judée. Paris, Spes, 1964, 213 p.
- Deries, Jean, S. J. :**
Les Évangiles. Commentaire bref pour l'oraison. Tome III : Pâques. Paris, Spes, 1964, 231 p.
- Dumont, Fernand ; Falardeau, Jean-Charles :**
Littérature et société canadiennes-françaises. Québec, P. U. L., 1964, 272 p.

- Elie, Robert ; Gagnon, Jean-Louis ; Marcotte, Gilles ; & Al. :**
Ecrits du Canada français. Montréal, Ecrits du Canada français, 1964, 295 p.
- Engelmann, Henri :**
Pèlerins de La Salette. Tournai, Casterman, Collect. : Hauts Lieux chrétiens, 1964, 126 p.
- Houtart, François :**
L'Eglise et le monde. Paris, Cerf, Collect. : L'Eglise aux cent visages, 1964, 143 p.
- Kessel, Joseph :**
Pour l'honneur. Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1964, 215 p.
- Leclercq, Jacques :**
Le prêtre devant Dieu et devant les hommes. Tournai, Casterman, 1964, 240 p.
- Levesque, J.-D., O. P. :**
L'ancien couvent des frères prêcheurs d'Angers. Paris, Cerf, 1961, 398 p.
- Marcotte, Marcel, S. J. :**
Cœur à cœur (no 7). Montréal, Bellarmine, 1964, 157 p.
- Mukarovsky, Hans :**
Afrique d'hier et d'aujourd'hui. Tournai, Casterman, 1964, 228 p.
- Paul VI :**
L'Eglise aujourd'hui. « Ecclesiam Suam ». Paris, Centurion, 1964, 125 p.
- Renaud, Charles :**
L'imprévisible Monsieur Houde. Montréal, Ed. de l'Homme, 1964, 146 p.
- Roger, Marcelle :**
Courts virages. Château-Richer (Canada), Ed. Marie-Médiatrice, 1964, 112 p.
- Thone, Chanoine Paul :**
Nazareth. La vie cachée de la Sainte Famille. Château-Richer (Canada), Ed. Marie-Médiatrice, 1964, 132 p.

MOIS DES MORTS, HIER ET AUJOURD'HUI

Au Moyen-Age, à l'époque des famines, des grandes épidémies et des invasions, l'espérance de vie moyenne oscillait entre dix-sept et vingt ans. Au dix-huitième siècle, l'âge noir révolu, la Médecine réussissait à prolonger cet espoir jusqu'à trente-trois ans ; la mortalité infantile sévissait toujours. Aujourd'hui, dans la plupart des pays où règne le progrès industriel, la moyenne de vie atteint facilement soixante-dix ans. Ce bond prodigieux de la Vie, opéré en moins de deux siècles, nous a-t-il appris quelque chose sur cette grande Inconnue dont nous différons de plus en plus longtemps les comptes ? Savons-nous quelque chose de plus sur ce Visage omniprésent qui, tantôt raidissait d'horreur les personnages de Bosch, de Breughel ou de Grünewald, tantôt fascinait pour leur perte les héros des légendes nordiques ?...

La Vie victorieuse

La Vie, très certainement, gagne en partie la première manche, celle de la jeunesse : combien d'entre nous seraient encore vivants, il y a deux générations à peine, à l'époque où l'on mourait couramment de tuberculose, d'anémie, de typhoïde, de péritonite, de pneumonie, de fièvre puerpérale ? Vieilles ennemies si bien jugulées que leur retour subit, contre un être jeune, apparaît aujourd'hui comme incroyable, absurde, inexcusable...

Bien sûr, la menace thermonucléaire plane encore dans ce demi-jour qu'on a appelé l'équilibre des terreurs. Mais les dimensions de cette mort-là sont trop vastes, trop scientifiques, trop abstraites : est-ce bien mourir que cette transmutation totale et instantanée d'un continent, vivants et minéraux confondus ?...

Mourir, au secret de nos angoisses, c'est être désolidarisé, rayé des cadres, coupé de ses liens. Cette mort collective et globale n'est pas tout à fait la Mort que nous redoutons. Elle stimule l'urgence de vivre et le sentiment de la précarité. Mais définitivement, la vie a gagné la première manche et c'est elle, désormais, qui règle le décor.

Aujourd'hui, le deuil ne sied plus à Electre et il n'y a plus un collégien pour approuver le vœu de Chimène. Rodrigue a gagné et les « veuves blanches » de '14-'18 sont remariées. La liturgie des funérailles supprime les drapés noirs et la remise en faveur de la crémation va peut-être redonner aux ébats des enfants des hommes, de vastes espaces verts : le Père-Lachaise et le Campo Santo ne sont plus que curiosités touristiques.

Fin de partie

Après une manche victorieuse, sur l'échiquier l'alignement des pièces s'est modifié. C'est désormais à la Gérontologie de perdre vaillamment la dernière, avec, de temps à autre,

une pièce toute jeune brutalement happée, pour rallumer la petite peur secrète. La Médecine, en prolongeant les malades, prolonge parfois les maladies. A certaines autres, elle donne les années nécessaires pour frapper. Le cœur et les artères de ceux qui meurent jeunes n'ont pas le temps de se scléroser. Hier, presque tous les hémophiles mouraient très tôt. Aujourd'hui, ils vivent, se reproduisent, et le « mal des Habsbourg » est en croissance géométrique.

Précédée des calmants, des tranquillisants et des sérums, la mort d'un vieillard a beau n'être souvent qu'une sobre et discrète délivrance, que la brève entrée d'un caillou dans l'eau lisse, aussitôt refermée, la grande Inconnue reste entière. Dès le seuil de l'incurabilité, le vivant est déjà séparé des siens et seul avec elle...

Les siècles naïfs avaient pour eux leur doux anthropomorphisme et leurs au-delà animés de froissements d'ailes, de musiques et de banquets célestes. Les théologiens d'antan rêvaient sur les propriétés des corps glorieux... Le nôtre, rationnel et lucide, se tait aux approches du Mystère, tandis que, dans un camp voisin, prolifèrent les disciples de M. Pauwels.

Ce qui nous est demandé est difficile entre toutes choses : un abandon total à l'Inconnu. Pourtant, en définitive, aucun geste ne devrait autant ressembler au geste d'aimer.

Hélène Pelletier-Baillargeon